

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition conjointe, ouverte à la presse, de trois actionnaires de la société de production *Mediawan* : M. Xavier Niel (*Iliad – Free*), M. Jérôme Nommé, président de KKR France, et M. Matthieu Pigasse (*Combat Média*) 2
- Présences en réunion 68

Jeudi

2 avril 2026

Séance de 14 heures

Compte rendu n° 60

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à quatorze heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me réjouis de vous retrouver pour cette seconde audition de la journée qui va nous permettre d'entendre trois actionnaires de la société de production Mediawan, l'une des principales sociétés de production européennes et mondiales, dont nous avons auditionné les dirigeants il y a quelques semaines.

Cette audition devait initialement avoir lieu le jeudi 26 février à quatorze heures trente. Mais alors même que MM. Pigasse et Nommé étaient déjà dans nos murs, ici à l'Assemblée nationale, vous, monsieur Niel, n'avez pas comparu devant notre commission : une demi-heure avant, votre secrétariat nous avait fait savoir que vous étiez indisponible en raison « d'un empêchement urgent, impossible à différer et indépendant de votre volonté ». Je vous ai demandé, ainsi qu'à votre secrétariat, le motif – qui se doit d'être exceptionnel et justifié – de cette absence. Sauf erreur de ma part, je n'ai rien reçu à ce jour. Je vais donc vous demander de nous indiquer pour quelle raison vous n'avez pas déféré à ma convocation, conformément aux règles prévues par l'ordonnance de 1958.

M. Xavier Niel, actionnaire de Mediawan, président du conseil d'administration d'Iliad. Sauf erreur, je suis là, donc je défère à votre convocation, monsieur le président...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'était pas ma question, monsieur Niel.

M. Xavier Niel. C'est ma réponse !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, ce ne sera pas votre réponse !

M. Xavier Niel. Attendez, vous n'êtes pas procureur ! Vous me posez des questions et je réponds à vos questions. Vous m'avez posé une question et j'ai répondu à votre question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, je crois que le respect de la Représentation nationale est important.

M. Xavier Niel. Et le respect des invités que vous avez ici aussi !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous respecte, monsieur Niel. Je vous indique que vous aviez été convoqué avec M. Pigasse et M. Nommé le jeudi 26 février à quatorze heures trente. Je vous demande simplement le motif qui a justifié que vous ne vous êtes pas présenté devant nous : ce n'est pas vous manquer de respect que de vous demander la raison pour laquelle vous ne vous êtes pas présenté devant cette commission d'enquête. C'est une question simple, sans vous manquer de respect.

M. Xavier Niel. Je vous ai dit que j'avais une raison impérieuse. La vie d'entrepreneur est une vie qui peut être complexe, dans laquelle on peut avoir des surprises qui arrivent de manière inopinée. Je n'étais pas à Paris : vous le saviez, je vous avais prévenu. Vous m'aviez demandé de la faire en visioconférence et j'avais dit que ce serait extrêmement compliqué parce que j'avais un certain nombre d'obligations.

J'aimerais vous donner un autre exemple, concernant ma présence ici aujourd'hui. En ce moment, vous avez le *board* de la société Exaion – vous allez me demander quel est le rapport. Exaion était une société qui était en train d'être rachetée par des Américains ; donc le contrôle français était en train d'être perdu. L'ensemble de la représentation nationale avait dit

que c'était un problème. J'ai pris 10 % de cette société et j'ai réussi, avec ces 10 %, à imposer qu'il y ait, sur dix administrateurs, six Français.

Pour aujourd'hui, je vous ai dit : « Écoutez, est-ce qu'on pourrait la faire plus tard aujourd'hui, demain matin, après-demain matin ? » Vous m'avez dit : « Allez-vous faire voir ». C'est-à-dire que la société...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, monsieur Niel.

M. Xavier Niel. Vous pouvez me laisser terminer s'il vous plaît ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non monsieur Niel, parce que là, vous me manquez de respect...

M. Xavier Niel. Je vous manque de respect où ? Où est-ce que je vous manque de respect ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez de me dire : « Allez-vous faire voir ».

M. Xavier Niel. Ce n'est pas vous, mais les gens qui m'ont écrit la réponse ; les réponses de vos services, ils m'ont dit : « Non, allez vous faire voir, on ne peut le faire qu'aujourd'hui ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne pense pas que les services de l'Assemblée nationale s'expriment ainsi, monsieur Niel !

M. Xavier Niel. C'est comme ça que je l'ai compris et que je l'ai reçu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, vous me présenterez le courriel dans lequel les services de l'Assemblée nationale vous ont dit : « Allez vous faire voir ». Je suis garant de ces hauts fonctionnaires qui travaillent pour la France, et qui, à mon avis, ne vous ont jamais écrit : « Monsieur Niel, allez vous faire voir ».

M. Xavier Niel. Ils m'ont dit : « on ne peut pas la différer une fois de plus parce que, vous comprenez, c'est extrêmement important ; cette commission d'enquête est tellement plus importante que le contrôle d'une société française, dans laquelle vous amenez le contrôle français... Parce que c'est plus important que je vienne devant vous que de maintenir un contrôle français à une société d'importance vitale pour le pays ». Voilà. Donc, si vous voulez, les obligations d'un entrepreneur peuvent parfois se retrouver dans des choses de ce type.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, tout le monde respecte votre engagement. Vous êtes un homme d'affaires, vous êtes un homme de médias ; personne ne remet en cause...

M. Xavier Niel. Je ne suis pas un homme de médias, je suis un homme de télécommunications, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes un homme de télécommunications, vous êtes un homme qui a aussi investi dans les médias.

M. Xavier Niel. Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, ce n'est pas moi qui ai fixé les règles des commissions d'enquête. Ce n'est pas moi qui fixe les règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale. Il y a une ordonnance de 1958. Moi, je suis simple président d'une commission d'enquête, qui respecte des règles qui ont été établies bien avant moi, à l'époque du général de Gaulle. Vous n'étiez pas né, moi non plus.

M. Xavier Niel. J'étais né, malheureusement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En 1958, vous étiez né ?

M. Xavier Niel. En 1972, je crois que le président de la République...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'ordonnance date de 1958. Je vous ai peut-être vieilli un instant, monsieur Niel.

Pour vous le dire plus calmement, il y a des règles – ce n'est pas moi qui les ai fixées, ni vous – qui obligent les personnes qui sont convoquées devant une commission d'enquête à y venir. Quand je vous avais convoqué, vous nous aviez expliqué effectivement, monsieur Niel, que vous étiez à l'étranger mais vous aviez validé le principe de venir.

M. Xavier Niel. En visioconférence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En visioconférence, tout à fait, et on l'avait accepté d'ailleurs, monsieur Niel – ce que j'accepte rarement. Mais vous nous aviez expliqué que vous aviez un engagement à l'étranger et avec le rapporteur et les membres du bureau, nous avons accepté que vous puissiez être auditionné en visioconférence, ce qui vous permettait de conjuguer votre engagement à l'étranger pour notre pays et la commission d'enquête. Il se trouve qu'une demi-heure avant, vous avez eu une urgence : je me permettais de vous demander la raison. C'est mon rôle comme président, ce n'était pas vous manquer de respect. Vous l'avez fait et je vous propose d'avancer si vous en êtes d'accord.

M. Xavier Niel. Merci.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais vous présenter. Monsieur Niel, vous êtes entrepreneur, chef d'entreprise, et, vous l'avez dit, un homme des télécommunications. Vous avez fondé le groupe de télécommunications Iliad, dont vous êtes actionnaire, qui est la maison mère de *Free*. Vous êtes également un homme de médias, ou du moins vous vous y intéressez – vous nous indiquerez le qualificatif que vous souhaitez. Vous avez été actionnaire, à titre individuel, du groupe *Le Monde* : vous avez transmis vos parts à un fonds de dotation indépendant, afin de garantir l'indépendance du groupe. Vous avez investi dans de nombreux journaux et médias en ligne, ainsi que dans diverses start-ups.

En 2016 – c'est la raison de votre présence cet après-midi –, vous vous êtes associé à Matthieu Pigasse et à Pierre-Antoine Capton pour créer Mediawan, l'une des principales sociétés de production françaises avec lesquelles France Télévisions travaille. Si nos informations sont bonnes, vous êtes membre du conseil d'administration de cette entreprise.

Monsieur Jérôme Nommé, vous êtes le président du fonds d'investissement américain KKR en France. Vous avez débuté chez *Arthur Andersen*, avant de travailler pour le cabinet d'audit financier et de conseil *Ernst & Young et associés* pendant plus de dix ans. Après avoir notamment travaillé pour *Sun Capital Partners*, vous entrez à KKR en août 2019. Vous êtes

membre du conseil d'administration de Mediawan, KKR étant l'un des principaux actionnaires de cette société de production.

Enfin, monsieur Pigasse, je vous remercie de revenir une deuxième fois, une seconde fois – il n'y aura pas de troisième – devant cette commission d'enquête. Vous avez intégré la direction du Trésor à votre sortie de l'École nationale d'administration (ENA), puis les cabinets de Dominique Strauss-Kahn et de Laurent Fabius après la victoire de la gauche aux élections législatives de 1997. En 2002, après la défaite de Lionel Jospin à l'élection présidentielle, vous entrez au sein de la banque Lazard. Vous y dirigez l'activité de conseil aux gouvernements. Vous y restez jusqu'en 2019, année où vous dirigez le bureau parisien de *Centerview Partners*.

On vous connaît également comme un homme de médias, pas simplement par héritage familial, puisque votre père avait été journaliste à *La Manche libre* – être normand dans cette commission n'est jamais un défaut – et votre oncle, directeur de la rédaction de *L'Express*. Vous avez notamment racheté le magazine *Les Inrockuptibles* et vous êtes, comme Xavier Niel, actionnaire à titre individuel du journal *Le Monde* – même s'il me semble que vous avez revendu une majorité de vos parts en 2022. Vous avez également racheté la station de radio Radio Nova. Enfin, vous êtes à la tête de la *holding* Combat Media depuis sa création en 2009.

Avant de vous céder la parole, je vous demanderai de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations, comme l'imposent les textes – je ne les ai pas rédigés. Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(*MM. Xavier Niel, Jérôme Nommé et Matthieu Pigasse prêtent successivement serment.*)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de vous donner la parole par ordre alphabétique. Monsieur Niel, si vous voulez commencer ?

M. Xavier Niel. Merci. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, bonjour. Exiger la transparence sur l'usage de l'argent des Français est nécessaire et je pense que vous avez entièrement raison de le faire. Mais je pense qu'il était possible de le faire, monsieur le rapporteur Charles-Henri Alloncle, sans transformer votre commission en cirque. Merci pour l'invitation, mais je ne suis pas un clown !

Vous avez propagé beaucoup d'approximations, de *fake news*, de mensonges, ici et sur vos réseaux sociaux, sans aucune forme de contradictoire. Je ne vais pas revenir sur tous, seulement sur ceux que vous avez pu prononcer concernant Mediawan et ceux me concernant. La première, la plus grosse *fake news* – vous avez commencé à l'affirmer avant même l'existence de votre commission d'enquête –, c'est de dire que Mediawan serait « sûrement une entreprise française... » mais ce n'est pas ça le mensonge ; le mensonge, c'est de dire que Mediawan est une entreprise américaine, excusez-moi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La commission avait démarré.

M. Xavier Niel. Je ne savais pas, pardon, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous auriez pu vous renseigner.

M. Xavier Niel. Voilà, je ne travaille pas assez – des choses que nous partageons, monsieur le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, monsieur Niel, je vous laisse conclure.

M. Xavier Niel. Merci de respecter les invités, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il faut déjà que la personne auditionnée respecte la commission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'avancer. Allez-y monsieur Niel, je vous laisse terminer.

M. Xavier Niel. D'après vous, donc, Mediawan serait une entreprise américaine – vous l'avez affirmé, je pense, avant le début de cette commission et après – c'est faux. Pierre-Antoine Capton est français, je suis français et je crois que Matthieu Pigasse est français – il vous le confirmera.

M. Matthieu Pigasse, actionnaire de Mediawan, président de Combat Media. Normand et français.

M. Xavier Niel. Normand et français. Je suis aussi normand, d'ailleurs. (*Sourires.*) Excusez-moi, nous avons du copinage dans cette commission !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans aucun lobby !

M. Xavier Niel. Le siège de Mediawan est à Paris et le contrôle est intégralement et exclusivement français.

Je suis un peu étonné parce que je viens devant des commissions d'enquête, je crois, tous les ans – je ne suis pas venu en 2025 mais je suis venu en 2024, 2023, 2022. Depuis une quinzaine d'années, je crois que je viens tous les ans devant une commission d'enquête. Et en général, on se plaint. Qu'est-ce qu'on me dit ? On me dit : « On n'a pas assez de champions français, on ne crée pas assez de champions français ; monsieur Niel, n'avez-vous pas une idée pour qu'on crée des champions français ? Comment fait-on pour créer des groupes mondiaux au départ de la France ? »

Là, vous en avez un : il s'appelle Mediawan. Vous avez un champion mondial qui a été créé principalement par Pierre-Antoine Capton, qui est d'une origine modeste ; il est devenu un groupe mondial, un champion européen, puis maintenant un champion mondial. J'ai l'impression que pour vous, c'est louche. Des entrepreneurs français qui réussissent et qui créent un truc mondial, qu'est-ce que c'est louche ! Ça ne peut pas marcher ! Des Français qui font un truc, ça ne peut pas marcher !

Excusez-moi, moi, je ne suis pas défaitiste, je pense exactement l'inverse. Et dans la production audiovisuelle, en France, nous sommes plutôt bons. Nous avons des groupes incroyables. Si vous prenez Stéphane Courbit, qui a également une origine modeste : il a créé un groupe incroyable, Banijay, un champion mondial. Si vous prenez ce qu'ont fait Vincent Bolloré et Maxime Saada, c'est incroyable : Canal+ est au capital des plus grands films européens qui sont produits et ce sont des fiertés nationales. Ce n'est pas parce que Canal+ est coté à la Bourse de Londres que ce n'est pas une société française ou un groupe français. Ce

n'est pas parce que Banijay a des actionnaires qatariens et qu'il est coté à la Bourse d'Amsterdam que ce n'est pas un groupe français. Toutes ces sociétés sont françaises. Ce sont des groupes incroyables, français.

Un autre mensonge que j'ai entendu et que vous avez propagé : après vous, Mediawan aurait privatisé un restaurant pour fêter la nomination de Mme Ernotte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est un syndicaliste sous serment qui a dit cela !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'allais l'indiquer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne peux pas laisser passer des mensonges pareils.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, effectivement, ce n'est pas M. le rapporteur qui l'a dit.

M. Xavier Niel. Reprenez mon propos, on va écouter mot à mot et on va faire de la dialectique, et vous allez voir – parce que je vais apporter la preuve de votre propos : d'après vous, Mediawan aurait privatisé un restaurant pour fêter la nomination de Mme Ernotte. C'est écrit sur votre compte Twitter, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai jamais dit ça !

M. Xavier Niel. C'est écrit sur votre compte Twitter !

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est un syndicaliste qui a dit cela ! Et vous dites ça sous serment !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, monsieur le rapporteur, c'est syndicaliste, M. Cordival, qui l'a dit. Et comme il s'est avéré que c'est faux, je suis en train d'examiner une procédure pour parjure.

M. Xavier Niel. Puis-je vous poser une question : est-ce que c'est encore un tweet posté par M. le rapporteur ? La réponse est oui – je peux même vous citer le tweet, je dois avoir la date du tweet dans un coin. Il y a toujours un tweet de M. le rapporteur apportant cette information-là. C'est exactement ce que je vous reproche.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tout est filmé !

M. Xavier Niel. Et alors ? Vous savez que c'est faux. Est-ce que vous savez que c'est faux aujourd'hui ? Est-ce que vous savez que c'est faux aujourd'hui ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez dit quelque chose de faux et c'est filmé.

M. Xavier Niel. Vous n'êtes pas sous serment : moi, je suis sous serment. Je vous dis qu'aujourd'hui, sur votre compte Twitter, c'est posté. D'après vous, Mediawan...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'avancer. Le cas échéant, puisque c'est faux, je regarde pour engager une procédure pour parjure.

M. Xavier Niel. Excusez-moi, vous me laissez dix minutes et je passe mon temps à être coupé. Si vous le souhaitez, je m'en vais, dites-moi !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous vous croyez où ?

M. Xavier Niel. Je me crois à l'Assemblée nationale, monsieur le rapporteur, dans un cirque que vous avez créé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur... Monsieur Niel, continuez, je vous en prie.

M. Xavier Niel. D'après vous, Mediawan aurait privatisé un restaurant pour fêter la nomination...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pas d'après moi, d'après un syndicaliste.

M. Xavier Niel. Est-ce que vous m'accordez la liberté d'expression ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, monsieur le rapporteur...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Précisez, monsieur le président, que je n'ai pas dit ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai précisé que le rapporteur a relayé une vidéo d'un syndicaliste. Il semblerait qu'effectivement ce soit faux – M. Capton nous a expliqué que c'était faux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et je me réserve le droit d'engager une procédure pour parjure, non pas contre le rapporteur, mais contre M. Cordival...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. ...non pas contre le rapporteur, parce que ce n'est pas le rapporteur qui l'a dit – il a relayé une information qui nous a été donnée ici et qui s'avère fautive. Je suis en train d'examiner, de manière très précise, avec les services de l'Assemblée nationale, une procédure pour parjure : car effectivement, cette soirée n'était pas pour la reconduction de Delphine Ernotte, mais était un événement privé organisé par M. Capton.

M. Xavier Niel. On va lire le tweet exact. Tweet de M. Charles-Henri Alloncle du 25 février à... je ne sais pas l'heure : « Les dirigeants de Mediawan ont privatisé Maxim's, restaurant et boîte de nuit huppée parisienne, pour célébrer en sa présence la reconduction de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions avant même le vote officiel. » OK ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lisez tout le tweet !

M. Xavier Niel. Donc, d'après vous, Mediawan aurait privatisé un restaurant pour fêter la nomination de Mme Ernotte – tweet du 25.02.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas le sujet.

M. Xavier Niel. Retrouvez vos tweets !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On va avancer, sinon... Bon, je suspends pour deux minutes.

La réunion est suspendue de quatorze heures vingt à quatorze heures vingt-cinq.

M. Xavier Niel. J'en reviens au deuxième mensonge que vous avez prononcé. Je lis votre tweet : « Les dirigeants de Mediawan auraient privatisé Maxim's, restaurant et boîte de nuit huppée parisienne, pour célébrer en sa présence la reconduction de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions avant même le vote officiel. C'est ce que nous révèle sous serment M. Jean-Jacques Cordival ». C'est faux. Pourtant, ce tweet complotiste est toujours en ligne.

Le troisième mensonge que je vous ai entendu prononcer, monsieur le rapporteur Charles-Henri Alloncle, c'est que Mediawan aurait des liens avec le président de votre commission. Vous l'avez dit ; c'est enregistré ; on a une vidéo, celle-là vous n'allez pas la contester, on est d'accord. Je tiens à vous dire, monsieur le rapporteur, je ne vous ai jamais vu avant cette commission ; je n'ai jamais vu le président avant cette commission. Il me semble que Matthieu Pigasse n'a jamais vu aucun d'entre vous...

M. Matthieu Pigasse. Je le confirme.

M. Xavier Niel. ...ni Pierre-Antoine Capton. Mediawan a autant de liens avec le président de la commission qu'avec vous, monsieur le rapporteur – exactement le même niveau de liens.

Le quatrième mensonge que je vous ai entendu prononcer, c'est de mettre dans ma bouche, de dire que je mettrais les médias dont je suis actionnaire au service du combat contre l'extrême droite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, c'est M. Pigasse, vous confondez tout.

M. Matthieu Pigasse. C'est moi, je lève la main.

M. Xavier Niel. Tweet du 6 décembre 2025. Pouvons-nous lire le tweet du 6 décembre 2025 ? Pouvons-nous lire le tweet du 6 décembre 2025 ? Et on va le lire mot à mot.

M. Matthieu Pigasse. Il a fait un amalgame.

M. Xavier Niel. Oui, vous avez fait un amalgame, monsieur le rapporteur.

Tweet du 6 décembre 2025 : « 1 milliard d'euros par an : c'est ce que coûte la production des programmes de France Télévisions. Mediawan, le groupe détenu par Matthieu

Pigasse, Xavier Niel et Pierre-Antoine Capton est le premier à en profiter. Ces mêmes acteurs revendiquent (“-ent”, moi, à l’école, on m’a appris que “-ent”, ça veut dire plusieurs personnes) ouvertement un agenda politique affiché comme un combat contre l’extrême droite. Ils l’ont dit eux-mêmes. Ils utiliseront tous les moyens à leur disposition pour mener ce combat. Autrement dit : vos impôts, votre argent, vos chaînes publiques. Ma commission d’enquête a aussi pour mission de lever le voile sur cette utilisation des fonds publics, de vous dire enfin où va l’argent. » Qu’est-ce que c’est beau ! Ça, c’est votre phrase, monsieur le rapporteur. Et ce tweet-là, vous allez le contester aussi ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre co-actionnaire ne l’a pas dit, lui ?

M. Xavier Niel. Attendez, vous ne parlez pas français, c’est votre problème. « Ces mêmes acteurs revendiquent [“-ent”] ouvertement », ce n’est pas vous ça ? Ça ne m’intègre pas ? C’est au pluriel, ce n’est pas du français ?

Donc, le quatrième mensonge, monsieur le rapporteur – et j’en suis à trois minutes, ça va être long : d’après vous, je mettrais les médias dont je suis actionnaire au service du combat contre l’extrême droite. Je revendiquerais ouvertement un agenda politique affiché comme un combat contre l’extrême droite. C’est faux. Je suis désolé, monsieur le rapporteur, vous dites des bêtises : c’est faux. C’est faux, comme d’habitude.

J’ai écrit un très bon livre, que je vous invite à lire, dans lequel j’ai dit texto – vous allez voir, ça va vous plaire, page 191 : « Il y a 35 %, peut-être 40 % des Français qui votent pour l’extrême droite ou la droite dure [qui votent potentiellement pour vous] – ou identitaire, appelez-la comme vous voulez. Que ces 35 % à 40 % de Français disposent de médias conformes à leur sensibilité politique ne me choque pas. » J’ai écrit exactement l’inverse ! C’était, de nouveau, un quatrième mensonge : je ne revendique pas ouvertement un agenda politique.

Le cinquième mensonge : vous avez affirmé que je pourrais acheter des journalistes. C’est faux, de nouveau. Je n’ai jamais dit ça. Je l’ai démenti sous serment il y a quatre ans dans une autre commission d’enquête. Je veux bien venir régulièrement, qu’on me pose régulièrement les mêmes questions, tous les ans, dans les commissions d’enquête et que, tous les ans, j’y apporte la même réponse, mais c’est une perte de temps pour moi.

À la limite, la perte de temps pour moi, elle coûte zéro, elle n’est pas très chère. Mais votre temps à vous, il coûte cher aux Français. Votre temps à vous, il coûte cher aux Français ; il nous coûte cher à nous tous. Monsieur le rapporteur, vous coûtez 11 000 euros par mois aux Français. Vos collaborateurs coûtent 17 000 euros par mois aux Français. La dotation de fonctionnement parlementaire – votre dotation – coûte 7 000 euros par mois.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel...

M. Xavier Niel. Vous arrivez à 35 000 euros, plus les salaires des membres de la commission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, je pense que là, on sort un peu du périmètre de la commission.

M. Xavier Niel. Non, on ne sort pas du périmètre, vous allez voir ; laissez-moi atterrir, s’il vous plaît.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non mais...

M. Xavier Niel. Non mais laissez-moi atterrir ! Vous me laissez dix minutes, j'en suis à quatre minutes trente et je n'arrive pas à parler !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous ai laissé parler. J'ai essayé de modérer les échanges quelque peu vigoureux entre vous et le rapporteur. J'ai essayé de faire au mieux, ce qui n'est pas toujours évident compte tenu de la vigueur de vos échanges.

Je vous indique juste, monsieur Niel : vous pouvez contester les méthodes du rapporteur, c'est votre droit, je vous ai laissé aller au bout, je vous ai écouté et on vous a écouté. Je dis juste : ne contestez pas le principe d'une commission d'enquête.

M. Xavier Niel. Je ne conteste pas son principe.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous le dis avec un trait d'humour, monsieur Niel : un journaliste de « Quotidien » m'a demandé si les commissions d'enquête coûtaient cher ; j'ai dit qu'elles faisaient leur travail, mais par exemple, quand vous ne vous êtes pas présenté le jeudi 26 février devant notre commission d'enquête, nous avons perdu effectivement notre après-midi.

M. Xavier Niel. C'est dommage, parce qu'il y avait deux personnes présentes et c'est vous qui n'avez pas souhaité les entendre. Je pense qu'on aurait pu faire ça d'une manière plus intelligente.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous laisse continuer, monsieur Niel.

M. Xavier Niel. Je sais que dans cette commission, il y a des gens qui aimeraient censurer ou museler l'audiovisuel public ; moi, je ne fais pas partie de l'audiovisuel public et je n'ai pas envie d'être censuré. Censurer les gens de l'audiovisuel public, certains d'entre vous semblent le souhaiter mais ce n'est pas ma volonté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas mon souhait non plus.

M. Xavier Niel. Et donc au bout, cette commission, si vous prenez les salaires des emplois publics auditionnés, les gens de l'Arcom ; les dirigeants, les syndicalistes, les salariés, les journalistes de France Télévisions ; les dirigeants, les syndicalistes, les salariés, les journalistes de Radio France ; les dirigeants de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ; les représentants de la troisième chambre de la Cour des comptes ; des inspecteurs des finances ; des députés ; des sénateurs ; des ministres – vous vous seriez laissé aller, on aurait même vu deux Présidents de la République –, pour tous ces gens, préparer des auditions, venir devant vous et y passer du temps, ça a coûté des fortunes aux Français. Et ça, ce n'est pas l'argent de l'Assemblée nationale, c'est l'argent de toutes ces sociétés publiques. Et ce coût, c'est des dizaines de millions d'euros que l'ensemble des Français vont avoir à déboursier, liés à cette commission d'enquête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, pardon, excusez-moi, on ne va pas contester le principe d'une commission d'enquête. Nous sommes tous parlementaires, ici.

M. Xavier Niel. Je ne conteste pas le principe d'une commission d'enquête, je parle de son coût. Je parle de son coût. Puisqu'on parle d'argent, parlons d'argent ! Au total, ce sont

des dizaines de millions d'euros : je trouve que ça fait cher l'émission de télévision. Lorsque les salariés de l'audiovisuel public viennent ici, ils ne travaillent pas sur l'audiovisuel. Quand nous sommes ici, nous ne travaillons pas dans nos sociétés, nous faisons autre chose. C'est une commission qui parle d'argent public. Ça fait cher l'émission, et je pense que Mediawan aurait pu la produire pour beaucoup moins cher. Et vous auriez mieux fait de filer la production à Mediawan.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci monsieur Niel, là, je crois qu'on a dépassé...

M. Xavier Niel. Non, je suis à six minutes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Là, merci, mais c'est un manque de respect. Je vous ai laissé dix minutes et je vais laisser à parole à M. Nommé.

M. Xavier Niel. Je m'en vais alors. Ce n'est pas la peine, je m'en vais ! Si vous ne voulez pas m'entendre, je m'en vais !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous entends !

M. Xavier Niel. Non, vous ne voulez pas m'entendre. J'ai dix minutes de propos introductif et j'en suis à six minutes.

(M. Xavier Niel se lève.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel...

M. Xavier Niel. Vous me laissez parler ou vous ne voulez pas me laisser parler ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Niel, si vous avez la gentillesse de bien vouloir...

M. Xavier Niel. Vous me laissez terminer mes trois dernières minutes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais vous laisser terminer. Je vous dis simplement, et vous le savez parfaitement : vous êtes un chef d'entreprise et un homme de médias, et dans votre propos liminaire, on avait envie de vous entendre sur vos activités dans les médias et votre travail pour Mediawan.

M. Xavier Niel. Vous m'avez laissé un propos liminaire où je pouvais dire ce que je voulais et, déjà, j'ai été censuré six fois en six minutes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai pas censuré.

M. Xavier Niel. Vous venez de m'interrompre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai pas censuré. Je vous ai simplement dit : attention quand on conteste le financement de la démocratie ; la démocratie a un coût. Vous pouvez contester les méthodes...

M. Xavier Niel. C'est ce que je fais, je donne le coût de ce que vous appelez la démocratie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. ...mais pas les principes.

Quand vous expliquez que Mediawan aurait produit une commission d'enquête pour moins cher, je suis obligé de réagir, comme président de cette commission d'enquête.

M. Xavier Niel. Pas la commission d'enquête : l'émission, parce que c'est un show.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous y contribuez actuellement.

M. Xavier Niel. Malheureusement, gratuitement, dans mon cas présent.

Ça fait cher l'émission et Mediawan aurait pu la produire pour beaucoup moins cher. Ce sont des dizaines de millions d'euros, monsieur le rapporteur, que vous avez pris dans la poche des Français pour servir votre notoriété personnelle. Je pense que les Français ne sont pas dupes. Votre commission d'enquête n'a pas pour but de faire la lumière sur les dépenses de l'audiovisuel public, malheureusement. Elle a pour but de vous donner une tribune pour parler à votre électorat. Elle a pour but de vous faire émerger comme une figure politique de ce pays.

Je laisse les juristes et les Français – je ne suis pas juriste – juger si l'utilisation des fonds publics à des fins d'intérêt personnel a un nom dans notre droit. Je ne suis pas suffisamment juriste pour répondre à ça.

J'ai une pensée pour vos collègues, notamment ceux qui sont là aujourd'hui et qui n'ont rien demandé. Contrairement à ce que vous avez l'air d'insinuer, j'ai beaucoup de respect pour votre travail, parce que je pense que vous faites un travail extrêmement difficile. Vous êtes des élus, vous êtes des représentants, vous représentez l'ensemble des Français, et vous assistez à un spectacle – parce que c'est un spectacle, parce que c'est un show, parce que c'est devenu un *show* – qui n'a pas un grand intérêt. L'Assemblée nationale se déshonore avec des auditions spectacles. Ce ne sont pas mes mots mais ceux d'une de vos collègues qui vous a quittés hier et qui a démissionné de la commission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Elle n'a jamais siégé. Cette collègue n'a pas participé à une seule audition.

M. Xavier Niel. Vous êtes nombreux, je sais, cela n'empêche pas d'avoir un avis. La liberté d'expression, ça a l'air difficile pour certains d'entre vous ici.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, monsieur Niel. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. La liberté d'expression est totale et j'essaie de la garantir.

M. Xavier Niel. Combien de fois ai-je été interrompu ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez rappelé le rapporteur à l'ordre quand vous considérez qu'il propageait des fausses informations. La liberté d'expression se conjugue avec la vérité des faits et je dois rappeler que la collègue que vous citez n'a jamais siégé une seule fois dans une audition et n'a jamais participé à une réunion de bureau. Elle a du mal à juger nos travaux.

M. Xavier Niel. Elle n'a pas pu regarder ce qui se passait ici ? Je sais que vous êtes nombreux à considérer que cette commission finit par ternir l'image de l'Assemblée nationale et c'est aussi mon avis. Vraiment, je suis incroyablement gêné qu'elle soit devenue la commission personnelle d'un seul d'entre vous.

J'ai une énorme pensée pour les salariés de l'audiovisuel public qui voient ces auditions depuis maintenant des mois – plus de 200 auditions – et qui sont dénigrés depuis des mois sans possibilité de se défendre. Les Français aiment l'audiovisuel public. J'adore l'audiovisuel public : j'ai grandi avec Dorothée et « Récré A2 », j'ai grandi avec « Les Enfants du rock », j'ai grandi avec « Il était une fois...l'Homme » ; mes enfants ont grandi avec « C'est pas sorcier », mes enfants ont grandi avec « N'oubliez pas les paroles ! » ou « Le Grand Échiquier ».

Je vais répondre à toutes vos questions, avec un grand plaisir, mais vous allez être énormément déçus, parce que je ne fais rien chez Mediawan. Je n'interviens dans aucun choix de production. Je suis un actionnaire de contrôle mais je ne suis pas dirigeant. Je suis actionnaire de plus d'un millier de sociétés en France. J'ai quelques obligations de représentation avec Mediawan. J'ai accompagné un entrepreneur incroyable, Pierre-Antoine Capton, comme j'ai accompagné des milliers d'autres entrepreneurs dans ce pays.

Si vous aimiez vraiment la France, monsieur le rapporteur Charles-Henri Alloncle, vous auriez laissé les équipes de Mediawan travailler plutôt que de leur faire perdre leur temps, plutôt que de perdre votre temps : parce que votre temps, c'est de l'argent, et surtout, c'est l'argent des Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je donne la parole à M. Nommé, qui doit se demander s'il va continuer d'investir en France.

M. Jérôme Nommé, actionnaire de Mediawan, président de KKR France. Merci de me donner l'occasion de m'exprimer au nom de KKR devant votre commission, de vous présenter KKR – je pense que c'est important –, d'expliquer le sens de notre investissement au sein de Mediawan – beaucoup de choses ont été dites – et de répondre ensuite de manière factuelle à vos questions.

Quelques mots sur ce qu'est KKR : c'est une société d'investissement mondiale présente sur l'ensemble des grandes classes d'actifs – on parle de capital-investissement, c'est ce qui nous concerne ici, on peut parler d'investissements dans l'infrastructure, dans l'immobilier et dans le crédit – tout cela est très large. Par contre, la mission, elle, est simple et constante – j'insiste sur le terme « constant ». KKR fêtera cette année son cinquantième anniversaire, ce qui est une preuve du succès de son modèle. Cette mission est d'accompagner – d'accompagner, non pas de diriger – des entreprises, des entrepreneurs tels que Pierre-Antoine Capton, de les aider à renforcer leur compétitivité, soutenir leur croissance sur le long terme pour l'ensemble des parties prenantes.

Le mot « long terme » est également important. On dit souvent que le *private equity* est un investissement dans le court terme : c'est tout l'inverse. Nos fonds sont levés pour des durées de dix à douze ans et nous pouvons aller au-delà. Dans cette durée, sans la pression du cours de bourse par exemple, nous accompagnons les équipes de direction des entreprises dans lesquelles nous investissons. L'objectif est d'en faire des champions.

L'aventure Mediawan, à laquelle nous participons depuis 2020 mais qui avait démarré bien avant que nous montions à bord, en est une parfaite illustration : un champion français, qui devient un champion européen et qui va prendre pied aux États-Unis, marché gigantesque et mythique du secteur.

Je suis français – je ne suis pas normand – et je pense que nous devons tous être très fiers de ce parcours. Je le redis, nous sommes un investisseur financier. Nous ne sommes pas un opérateur industriel et certainement pas un opérateur éditorial. Nous ne gérons pas les entreprises au quotidien, pas plus que nous n'intervenons dans les choix stratégiques. KKR est coté à la bourse de New York. Son actionnariat est extrêmement large et diversifié ; il inclut ses fondateurs et des dirigeants de l'entreprise.

Avant tout, KKR gère, pour le compte d'investisseurs institutionnels du monde entier, des fonds qui sont investis dans des entreprises telles que Mediawan. C'est cela, notre mission. Ces investisseurs institutionnels sont des compagnies d'assurances, des institutions financières, des fonds de pension, des fonds souverains. Ces investisseurs sont ce que l'on appelle « passifs » et n'exercent aucun pouvoir opérationnel sur les sociétés dans lesquelles nous investissons.

En France, nous opérons depuis vingt-cinq ans – nous avons célébré l'année dernière les vingt ans de la présence physique. Nous avons des équipes en France qui couvrent tous les domaines d'activité dont je vous ai parlé. C'est important, parce que c'est un métier de relation. Et si nous rejoignons l'aventure Mediawan, c'est parce que les fondateurs de Mediawan – Pierre-Antoine Capton, Xavier Niel et Matthieu Pigasse – nous ont fait confiance. Nous avons eu, ensemble, envie d'écrire le chapitre suivant.

Notre entreprise a un ancrage français – j'insiste. Je vis en France ; ma famille est en France. Ce n'est pas un ancrage récent, ce n'est pas un ancrage opportuniste. Encore une fois, il est basé sur des relations de confiance. Mediawan est un exemple, mais sur les dernières vingt-cinq années, les exemples sont nombreux.

Cela se traduit également au plus haut niveau de la gouvernance de KKR. Comme vous le savez, M. Xavier Niel est administrateur de KKR au niveau mondial, et ce depuis 2018. Cela illustre la place que la France occupe au sein de la stratégie de KKR ; mais je pense – et j'insiste – que c'est aussi la reconnaissance de l'expertise entrepreneuriale française au sein de KKR.

Après cette brève présentation – vous me direz combien de minutes il me reste...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cinq.

M. Jérôme Nommé. Cinq, très bien. (*M. Jérôme Nommé se tourne vers M. Xavier Niel.*) Tu en as eu quinze ! (*Sourires.*)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Du coup, ça sera sept ! (*Sourires.*) Sans vouloir vous censurer, allez-y, je vous laisse terminer.

M. Jérôme Nommé. Après cette brève présentation, qui me semblait tout de même importante, venons-en au sujet qui nous réunit aujourd'hui. Les fonds de KKR ont investi dans Mediawan en 2020. La stratégie était très claire, et cela n'avait rien à voir avec les contrats que Mediawan pouvait avoir ou aurait pu avoir dans le futur avec France Télévisions : rien à voir. Je pense que cela n'a même pas été mentionné dans les notes de comité d'investissement.

La thèse d'investissement repose sur deux constats : la croissance structurelle de la demande mondiale de contenus de qualité – ce sont ces contenus de qualité que produisent les équipes de Mediawan tous les jours – et la nécessité, pour les producteurs français et européens, de disposer d'une taille critique, de moyens financiers suffisants pour se développer en France,

en Europe et à l'international, tout en conservant leur identité créative. Je pense que les six dernières années – c'était bien sûr le cas avant également – confirment cela.

Donc, encore une fois, c'est un investissement financier que nous avons réalisé. C'est aussi pour cela que nous n'avons perçu aucun dividende depuis notre investissement : l'objectif, c'est la croissance industrielle et stratégique de la société.

Ces financements ont permis à Mediawan d'accélérer sa croissance, notamment de faire des acquisitions en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre mais aussi aux États-Unis. Cette société, pendant tout ce temps et encore aujourd'hui, est restée une société française, sous contrôle français.

Au cours des auditions précédentes, nous avons relevé plusieurs questions, et elles sont légitimes, sur l'actionnariat de Mediawan. Je vais être parfaitement clair – je parle sous serment : à ce jour, les fonds de KKR ne détiennent pas la majorité du capital de Mediawan ; ils n'ont jamais détenu cette majorité depuis 2020. Surtout, KKR ne contrôle pas Mediawan. C'est le sujet : il y a une décorrélation, comme vous le savez, entre les parts en capital et les droits de vote ; ce qui compte, ce sont les droits de vote. Depuis 2020, le contrôle de Mediawan est exercé exclusivement par ses fondateurs : MM. Capton, Niel et Pigasse. Nous n'avons aucunement l'objectif de changer cela. Les fonds de KKR ne disposent ni du contrôle juridique, ni du contrôle de fait ; ni seuls, ni conjointement ; ni directement, ni indirectement. Cela a été validé par l'autorité administrative compétente en 2020, c'est-à-dire l'Autorité de la concurrence.

Sachez que c'est ce que nous souhaitons. C'est une chance pour nous d'avoir des fondateurs, en particulier Pierre-Antoine Capton, le dirigeant, qui restent en contrôle. Comme il vous l'a dit, M. Capton ne veut pas de chef et nous ne souhaitons pas qu'il en ait un. Il faut que ça continue comme cela. Nous n'avons ni le pouvoir, ni la vocation, ni l'ambition – et, j'allais dire, ni l'expérience –, de prendre le contrôle, de diriger une entreprise telle que Mediawan.

Les décisions éditoriales relèvent exclusivement des équipes et du management de Mediawan. Les mécanismes de gouvernance mis en place lors de l'entrée au capital visaient à garantir cette indépendance et sont, bien sûr, toujours en place.

Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, en résumé, je me demande un petit peu ce que je fais ici, pour être très franc. Je suis ravi d'être ici, bien évidemment, et de répondre à toutes vos questions. Toutes les questions de la représentation nationale sont légitimes, je le pense vraiment. Nous sommes un investisseur financier et nous sommes ravis d'avoir pu contribuer à cette magnifique aventure. Je m'attendais d'une certaine manière à ce qu'on vienne nous dire « *Good job !* », comme disent les Américains. Nous avons accompagné un acteur français. Nous sommes fiers que Mediawan soit un champion audiovisuel européen et mondial. Nous ne contrôlons ni sa gouvernance, ni sa stratégie, ni sa ligne éditoriale, ni les contenus qu'il produit. J'ai appris lors de ces auditions quelle était la part de l'audiovisuel public dans le chiffre d'affaires de Mediawan – je ne le savais pas. J'ai également appris que la contribution était négative – ça m'a chagriné mais, finalement, ça ne me concerne pas. Je me tiens évidemment à votre entière disposition pour répondre à vos questions et je vous remercie à nouveau.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La commission d'enquête a fait le choix d'auditionner les actionnaires des sociétés de production avec lesquelles travaille France

Télévisions, y compris les actionnaires minoritaires ou en tout cas financiers ou « dormants » pour reprendre un terme employé par un actionnaire d'une autre société de production. Si KKR n'est pas majoritaire, peut-être – vous nous le direz-vous tout à l'heure – est-il est l'actionnaire principal. Monsieur Pigasse, je vous laisse la parole.

M. Matthieu Pigasse. Moi, au risque de vous étonner ou de vous surprendre, je suis très heureux d'être là – et toujours à cette heure. J'ai toujours dit que j'étais à la disposition de la représentation nationale, de votre commission et de vous pour répondre aux questions que vous pouvez avoir. Je l'ai dit notamment lorsque M. Stérin, lui, a refusé à deux reprises de répondre à la convocation d'une commission d'enquête qui portait, me semble-t-il, sur le financement des élections, au motif qu'elle avait été formée à l'initiative d'un groupe politique opposé à ses idées. Moi, je considère que c'est une exigence démocratique d'être ici et de vous répondre.

Je suis d'ailleurs d'autant plus heureux d'être là, pour revenir à la Normandie, que ma présence et le sujet que vous abordez font écho, au fond, aux engagements qui sont les miens. J'ai grandi dans un tout petit village de la Manche, le long du Cotentin. Il n'y avait pas chez moi de chapelle dans le jardin – d'ailleurs, personne n'a de chapelle dans le jardin, à part Vincent Bolloré. Je n'ai pas joué aux cartes sur le perron de ma maison avec le Président Pompidou, mais je suis allé à l'école de la République et c'est l'école de la République qui m'a permis d'entrer dans la fonction publique, d'y passer un peu moins de dix ans, notamment au ministère des finances. J'en ai gardé un attachement profond aux valeurs de la République : la démocratie, le pluralisme, la laïcité – moi, je ne réciterai pas tout ou partie du Notre Père dans cette enceinte républicaine –, l'égalité, la lutte contre toute forme de discrimination et d'oppression, les libertés, au premier rang desquelles, évidemment, la liberté d'expression.

C'est ça, d'ailleurs, qui explique l'engagement dans les médias qui est le mien et la création du groupe *Combat*, du nom du journal d'Albert Camus. Je ne vais pas revenir sur les différents médias du groupe *Combat* – vous les avez cités, monsieur le président –, je veux juste dire que je suis fier et heureux de ce qu'ils disent, de ce qu'ils sont, de ce qu'ils font : la liberté, l'indépendance, la diversité, la mixité et l'acceptation de la différence.

Je vais juste ajouter un dernier point sur ce groupe, pour dire que j'en suis le seul actionnaire et que j'en ai toujours été le seul actionnaire. Moi, je ne suis pas le propriétaire d'un groupe industriel et de services, par lequel j'investirais dans le groupe *Combat* ; je le fais moi-même à titre personnel, directement et parfois lourdement.

J'en viens au sujet qui est le vôtre et qui est donc le nôtre, l'audiovisuel public, parce que, il faut le rappeler, la commission d'enquête n'est pas sur Mediawan, mais sur l'audiovisuel public. Je trouve tout à fait légitime, sain et naturel de s'interroger, comme vous le faites, sur l'audiovisuel public. L'audiovisuel public est financé par tous, c'est donc l'affaire de tous. Il faut en effet être capable de l'aborder, de le traiter sans totem ni tabou. Au fond, c'est le média de la nation.

Simplement, pour avoir suivi un certain nombre de vos auditions, j'observe que vous avez parlé beaucoup de frais de cocktail – qui n'existaient pas vraiment –, de frais de maquillage, de voitures de fonction avec ou sans chauffeur, de vie privée, d'engagements militants ou syndicaux qui dataient parfois de trente, quarante ou cinquante ans, mais très peu de télévision, de programmes, d'audience ou d'objectifs.

Je vais donc profiter de mes dix minutes pour dire haut et fort que l'audiovisuel public joue, à mon sens, un rôle absolument central et essentiel dans le paysage qui est le nôtre, notamment dans un contexte marqué par l'essor des plateformes – j'allais dire internationales mais elles sont en l'occurrence américaines –, qui affecte notre souveraineté culturelle, et à un moment où la diffusion de l'information – je devrais dire, d'ailleurs, de la désinformation –, se fait essentiellement par les réseaux sociaux.

L'audiovisuel public, pour moi, est le garant de la démocratie ou l'un des garants de la démocratie et de la cohésion sociale. Au fond, c'est lui qui permet l'accès de tous, par une programmation exigeante, à la culture, qui est évidemment un instrument d'émancipation et d'accès au savoir. C'est lui qui permet la représentation équilibrée des territoires et des sensibilités. C'est lui qui permet aussi – et, j'allais dire, surtout – une diffusion de l'information de qualité, fiable, c'est-à-dire des faits et pas des opinions.

Je vais vous donner un exemple *a contrario*. Radio Nova, que vous avez eu l'amabilité de citer, a diffusé un communiqué hier expliquant que Michel Sardou avait saisi l'Arcom pour protester contre le fait – exact – qu'il n'y avait pas de variété française sur la station. Dans ce même communiqué, Nova expliquait que l'Arcom nous avait enjoint de modifier la ligne éditoriale et de passer de la variété française. Il s'agissait évidemment d'un canular, un poisson d'avril, mais ce qui est intéressant, c'est que le seul média – le seul – qui, en France, a relevé ce canular en en faisant une information, en en faisant un article et en mettant un titre sensationnaliste, c'est *Le Journal du dimanche*, c'est-à-dire un média du groupe Bolloré. Vous avez là les méthodes typiques de ces médias : aucune vérification, aucun fait, juste la volonté de faire quelque chose de sensationnaliste – le titre était, je crois, « Michel Sardou a fait plier la Radio Nova » – et évidemment la volonté de cliver.

Ayant dit tout cela, je considère qu'affaiblir l'audiovisuel public, c'est affaiblir la démocratie.

Je vais dire un dernier mot sur votre commission d'enquête : je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, mais une commission d'enquête, et vous le savez particulièrement, c'est évidemment un instrument puissant et très légitime, mais dont la légitimité repose notamment sur la retenue, la rigueur et la neutralité de ceux qui la mènent.

Or, moi, je m'étonne qu'un rapporteur de commission d'enquête puisse mettre en cause nommément, nominativement, publiquement, des personnes sans même les avoir auditionnées, avant de les avoir auditionnées. Monsieur le rapporteur, vous nous avez couverts de boue, Xavier Niel et moi, à l'occasion de vos très nombreuses interventions médiatiques. Je m'étonne aussi qu'un rapporteur de commission d'enquête puisse multiplier les interventions médiatiques, le plus souvent d'ailleurs dans des médias d'extrême droite, en donnant des informations fausses, non vérifiées et avant même que les entreprises ou les personnes concernées aient été auditionnées. Je m'étonne qu'un rapporteur de commission d'enquête puisse poser quasi systématiquement des questions à charge qui mêlent pseudo-démonstrations, insinuations, doutes. Je m'étonne aussi qu'un rapporteur de commission d'enquête puisse donner le sentiment que, au fond, le rapport ait été rédigé avant même la fin des auditions – j'allais dire, avant même le début, puisque vous avez commencé à vous exprimer sur nous et sur Mediawan avant le début des auditions. Je m'étonne, et je m'arrête là, qu'un rapporteur de commission d'enquête puisse utiliser une commission d'enquête – qui, à nouveau, est un instrument de contrôle tout à fait légitime – comme un outil de combat idéologique.

Le seul souhait que j'ai aujourd'hui, c'est qu'on puisse traiter des questions liées à l'audiovisuel public – j'entends bien que vous ayez des questions sur Mediawan mais enfin, le cœur de la commission d'enquête, c'est l'audiovisuel public, et on va répondre de manière factuelle – et qu'on puisse le faire dans la sérénité. Merci.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie tous les trois. Je vais laisser le rapporteur vous poser des questions pour une première série de quarante-cinq minutes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, messieurs, d'être venus cet après-midi après quelques péripéties pour vous réunir tous les trois. En tout cas je vous remercie, parce que votre parole est précieuse. Je pense qu'elle pourra éclairer toutes les questions qu'on se pose sur Mediawan. Mediawan est important parce que, pour rappeler le contexte, il s'agit de la société de production qui bénéficie le plus de contrats avec France Télévisions : c'est 110 millions d'euros de chiffre d'affaires par an, c'est un budget qui est important. Vous êtes, monsieur Pigasse et monsieur Niel, cofondateurs de Mediawan, dont vous êtes des actionnaires importants ; monsieur Nommé, vous êtes représentant de KKR.

Tout ça pour vous remercier et vous dire aussi qu'une commission d'enquête est là pour non pas faire plaisir aux personnes qui sont auditionnées. Ce n'est pas une mission d'information ; elle est là pour mettre le doigt sur de potentiels dérives, dysfonctionnements qu'il faut soulever, vérifier, et peut-être aussi pour proposer des recommandations pour mieux les résoudre. C'est là tout l'objectif de notre commission dont les travaux touchent à leur fin, puisqu'il ne nous reste que quelques auditions.

Je voudrais commencer par une question assez large qui vous concerne tous les trois. Vous êtes actionnaires de Mediawan : monsieur Niel, monsieur Pigasse, je l'ai rappelé, vous avez cofondé Mediawan avec M. Capton ; monsieur le président de KKR France, vous êtes au minimum, on peut le dire, un actionnaire de référence, puisque vous détenez une part significative du capital de la *holding* Mediawan Alliance, peut-être êtes-vous même le premier actionnaire de cette société – vous allez pouvoir nous le dire, puisque ce sera l'une de mes questions. Avant de vous interroger sur les raisons qui vous ont conduits à investir chacun dans Mediawan et plus largement dans les domaines culturels et médiatiques, je voudrais simplement vous poser une question assez précise mais importante : pourriez-vous, s'il vous plaît, nous préciser la part exacte que vous détenez chacun dans la holding Mediawan Alliance ?

M. Xavier Niel. Personnellement, je ne connais pas le chiffre exact. Je sais que c'est en dessous de 10 %.

M. Matthieu Pigasse. Je dirai d'abord que ça relève du secret des affaires – je sais que ma réponse ne va pas vous étonner, puisque vous avez posé la même question au dirigeant de Mediawan, Pierre-Antoine Capton, qui vous a fait la même réponse.

La seule chose que je vais ajouter, si vous voulez bien m'écouter, monsieur le rapporteur...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vérifiais auprès des administrateurs, mais le secret des affaires n'est pas opposable à cette commission d'enquête. Alors, si vous le souhaitez, vous pouvez nous répondre par écrit. C'est une option qu'on vous laisse mais à nouveau, je ne peux pas vous laisser dire tout et n'importe quoi : le secret des affaires n'est pas opposable.

M. Matthieu Pigasse. Le n'importe quoi n'est pas de notre côté...

La précision que je voulais ajouter, c'est que les participations dans la *holding* de Xavier Niel, Pierre-Antoine Capton et moi-même sont exactement les mêmes : nous, les trois fondateurs, avons exactement le même nombre d'actions et le même nombre de droits de vote dans la holding de tête. On y reviendra sûrement, d'ailleurs, avec les questions que vous avez sur le contrôle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Nommé, êtes-vous le premier actionnaire de Mediawan ?

M. Jérôme Nommé. Ça ne vous surprendra pas, j'imagine, mais mes réponses seront parfaitement alignées avec celles que vous ont fournies les dirigeants de Mediawan. J'insiste tout de même sur un point, l'amalgame est fait entre les parts au capital et les droits de vote. Ce qui compte, c'est la notion de contrôle, si je suis les débats correctement depuis le début. Je le redis, les fonds de KKR ne contrôlent pas Mediawan. Le contrôle est exercé par les trois fondateurs : c'est dans les statuts. Ils ont la majorité des droits de vote à l'assemblée générale, ils ont la majorité des sièges au conseil de surveillance. KKR a deux représentants au conseil de surveillance : nous n'avons pas le contrôle.

Pour ce qui est du capital, tout de même, ce que je vais vous dire, et ce que vous savez, c'est que les fonds de KKR n'ont pas la majorité du capital. Je ne répondrai pas à la question sur quel pourcentage, ni pour KKR, ni pour les autres investisseurs. Selon nous, cela est une information confidentielle. Et savoir si nous avons le premier, le deuxième, le troisième rang et qui est le deuxième, le troisième, le quatrième en termes de parts au capital, selon moi, n'apporte rien ; nous ne divulguons jamais ces informations – et ce n'est pas propre à cet investissement – *a fortiori* devant les caméras. Merci.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pourrez donc m'apporter ces informations par écrit. À nouveau, c'est l'une des questions centrales qui concernent cette entreprise Mediawan, qui est la première société de production à bénéficier des contrats avec France Télévisions : c'est la part capitalistique et notamment l'importance d'un fonds d'investissement américain qui bénéficie d'ailleurs de contrats du service public.

Je crois que M. Pigasse et M. Niel nous ont expliqué qu'ils pourraient nous envoyer par écrit le montant de leur participation...

M. Matthieu Pigasse. Je n'ai rien dit...

M. Xavier Niel. Moi, non plus !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne voulez pas nous l'envoyer, même par écrit ? Vous ne voulez absolument pas répondre, ni par écrit, ni par oral, au pourcentage de détention de Mediawan ?

M. Jérôme Nommé. Au cas où je n'étais pas clair, je ne m'engage pas à répondre par écrit. Vous pouvez nous envoyer vos questions, nous en prendrons connaissance avec nos conseils, mais je ne m'y engage clairement pas. Encore une fois, KKR n'a pas le contrôle de Mediawan, contrairement à ce qui est sous-entendu ; ce n'est pas une entreprise américaine, c'est une entreprise française.

Permettez-moi de prendre un peu de recul et de nous mettre dans la vraie vie : les contrats de France TV représentent, à ma connaissance, moins de 5 % du chiffre d'affaires de Mediawan, avec une contribution qui est négative. Vous imaginez bien que pour un

investisseur, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la thèse d'investissement dont je vous ai rappelé les piliers principaux. Ce n'est pas du tout notre sujet. Nous ne sommes pas après l'argent public en investissant dans Mediawan, soyons très clairs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Très clair. Merci de votre réponse. Monsieur Pigasse, vous voulez compléter ?

M. Matthieu Pigasse. Je veux bien. J'imagine que vous avez d'autres questions sur le contrôle de Mediawan, mais je vais essayer de les préempter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez. Est-ce que voulez transmettre au rapporteur par écrit ces chiffres ? Sachant que j'ai précisé les règles : l'obligation est pour les entreprises publiques ; les entreprises privées ne sont pas tenues de le faire. Maintenant, est-ce que vous souhaitez faire la transparence ?

M. Xavier Niel. Monsieur le président, je me permets d'intervenir, excusez-moi. Je trouve cette question très particulière et très bizarre. On parle d'une société anonyme. Que veut dire le mot « anonyme » ? Que les actionnaires peuvent échanger leurs actions. Vous pouvez avoir des actionnaires qu'on ne connaît pas chez Mediawan. Je crois qu'il y a chez Mediawan plus de soixante-dix associés, plus de soixante-dix actionnaires. La question de fond que vous nous posez, c'est de savoir si Mediawan est une société française ou pas – et cela dépendrait, selon vous, de son actionnariat. Savez-vous quel pourcentage du capital de Danone est détenu par des Français ? Entre 10 % et 20 %. Est-ce que Danone est une société française ? Moi, j'ai l'impression que oui. Savez-vous quel pourcentage du capital d'Accor est détenu par des Français ? Entre 25 % et 30 %. Est-ce que c'est une société française ? Oui. Est-ce que des clients du public vont dans les hôtels Accor ? Oui. Est-ce qu'on demande à Accor si c'est une société française ou pas ? Non.

Cette question répétitive est posée depuis des mois : on vous dit que le contrôle de Mediawan est français ; il est exclusivement tenu par trois personnes, Pierre-Antoine Capton, Matthieu Pigasse et moi-même. On peut tourner autour du pot pendant des années. Je vous l'ai dit, on est un peu en dessous de 10 %, Matthieu et moi-même. Voilà, ça vous donne un bout. On vous dit que KKR est en dessous de 50 %, je crois même significativement en dessous de 50 %. Je pense qu'on a répondu à cette question. On peut y passer des dizaines d'heures, mais je pense qu'on va tourner en rond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci de vos réponses mais mes questions sont assez simples. Le point n'est pas la dépendance de Mediawan au service public, c'est la dépendance du service public à Mediawan. C'est la raison de nos questions. C'est 110 millions d'euros de contrats par an, et Mediawan est la première société à bénéficier des contrats de France Télévisions. Donc vous voyez que la question de la détention capitalistique – on y reviendra un peu plus tard – est importante. C'est aussi un sujet de transparence puisqu'il s'agit de l'argent des Français. C'est important de savoir à quelle hauteur et à qui les Français financent des sociétés de production et quelle est leur détention.

En tout cas je prends acte que tous les trois, vous ne voulez pas nous communiquer votre pourcentage de détention de Mediawan.

M. Matthieu Pigasse. Je vais apporter un complément de réponse. Il y a deux sujets différents dans ce que vous avez dit : la notion de contrôle et la notion de concentration. D'ailleurs, vous, vous ne parlez pas de concentration, vous parlez d'hyperconcentration ou de

mégaconcentration avec une part de marché de 11 % mais je laisse ce sujet de côté, on y reviendra.

Sur le contrôle de Mediawan – cette espèce d’obsession, de fantasme, et encore le terme est faible – je vais essayer d’être le plus clair possible : Xavier Niel, Pierre-Antoine Capton et moi-même, nous ne détenons pas la majorité de Mediawan mais nous le contrôlons.

Je vais maintenant essayer d’expliquer en faisant deux points. Le premier point sera sur KKR, ici présent : KKR ne contrôle donc pas Mediawan et ne détient pas une participation majoritaire. Monsieur le rapporteur, tout au long de ces derniers mois, vous avez donné des chiffres abracadabrantesques sur la participation de KKR dans Mediawan, ici même et lors de vos interventions médiatiques. Vous avez dit : « KKR détient 80 % ; ah non, finalement 70 % ; ah non, 50 % ; ah, on ne sait plus très bien ». La réalité, comme vous l’a dit Xavier Niel, c’est qu’il y a un peu plus de soixante-dix actionnaires dans Mediawan et, je le redis et je vais le dire autrement pour être très clair, KKR détient moins de 50 % du capital et n’a pas de participation contrôlante.

Pourquoi ? C’est le deuxième point, et je vais rebondir sur ce qu’a dit Xavier, qui est le plus important. En droit français, contrairement là aussi, à ce que vous avez dit monsieur le rapporteur – parce que je vais quand même vous rappeler le droit et la loi, plus précisément l’article L. 233-3 du code de commerce, monsieur le président, que vous avez d’ailleurs cité à plusieurs reprises – ce qui fonde la nationalité d’une entreprise, ce n’est pas son capital – d’où le point de Xavier –, ce sont ses droits de vote et c’est donc le contrôle de la société.

Il se trouve que dans Mediawan, en application des statuts, il y a une dissociation entre, d’une part, les droits économiques et, d’autre part, les droits de vote. En application des statuts – je vais aller jusqu’au bout, je pense que c’est important, puisque c’est une obsession du rapporteur –, nous avons, Xavier Niel, Pierre-Antoine Capton et moi-même, plus de 50 % des droits de vote et la majorité du conseil de surveillance. C’est donc nous trois, et nous trois seuls, qui, ensemble, contrôlons cette société, déterminons ensemble sa stratégie générale, son orientation, arrêtons son budget, évidemment dans le cadre du conseil de surveillance.

D’ailleurs, ce point – et vous le savez très bien – a été examiné puis validé par l’Autorité de la concurrence, qui a des critères très stricts et précis dans ce domaine, lors d’une décision – si ma mémoire est bonne, mais j’ai bonne mémoire –, du 21 septembre 2020, et confirmé par le Centre national du cinéma et de l’image animée (CNC).

Je termine et je conclus. Il n’y a donc aucun doute possible – je pense qu’il faut passer à autre chose à un moment : Mediawan est sous contrôle français, entre nos mains, les trois fondateurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour ces précisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que, comme vous l’expliquez, monsieur Pigasse, pour dissiper tout fantasme, la solution la plus simple serait de donner les montants, en tout cas la structure capitalistique, pas forcément à l’oral mais en tout cas par écrit. J’ai un peu de mal à comprendre pourquoi il y a autant de flou. Je vais donc élargir la question.

Quelles sont vos motivations, en tant qu’investisseurs ? Votre thèse d’investissement est, je pense, intéressante. Monsieur Nommé, à écouter votre propos introductif et si j’en crois mes informations, KKR n’est pas coutumier des investissements dans les médias. Votre fonds

investit plutôt en Europe dans des réseaux de télécommunications. Monsieur Niel, monsieur Pigasse, vous disposez d'un certain nombre d'investissements importants dans les médias. Monsieur Niel, je ne vais pas énumérer tous les vôtres, vous êtes déjà connu et identifié : vous avez des participations dans plusieurs titres de presse, notamment papier, *L'Obs*, *Le Monde*, *Courrier international*, *Télérama*, dans des *pure players* comme le *Huffington Post*, des journaux régionaux comme *Var-Matin*, *Monaco-Matin*, *Nice-Matin*, si je ne me trompe pas. Monsieur Pigasse, vous êtes, vous l'avez rappelé en propos introductif, le propriétaire du groupe Combat qui détient notamment *Les Inrocks* et Radio Nova, auxquels s'ajoutent des festivals car il y a aussi une dimension culturelle dans vos investissements.

Pardon pour cette présentation du contexte un peu longue, mais qu'est-ce qui vous a poussés tous les trois à investir dans les médias et précisément aussi à investir dans ce groupe d'audiovisuel qu'est Mediawan ?

M. Xavier Niel. D'abord, il me reste une action dans le groupe *Le Monde*, donc je détiens 0,0001 % du groupe *Le Monde*, même chose dans *Télérama*, dans le *HuffPost* et dans les autres médias que vous avez cités. Parallèlement à ça, je suis désolé – et je pense que Matthieu Pigasse vous l'expliquerait mieux que moi –, mais Mediawan n'est pas un média, c'est une société de production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas dit le contraire.

M. Xavier Niel. Vous avez dit : Vous avez investi dans de nombreux médias, qu'est-ce qui vous a fait investir dans Mediawan ? en sous-entendant que c'était un média.

Mediawan n'est pas un média, c'est une société de production, qui produit sur la base d'un bon de commande. Voilà comment ça marche : des médias qui ont besoin de contenus font appel à des sociétés de production, à Banijay, à Mediawan et à d'autres ; ils leur donnent un cahier des charges, et ce cahier des charges n'a pas d'orientation politique. Quand Mediawan produit « Zemmour et Naulleau », ce n'est pas la ligne politique ou l'idée politique de Mediawan et c'est ça pour l'ensemble des émissions de Mediawan.

Mediawan n'est pas un média, Mediawan est une société de production. Si vous voulez, derrière, on peut regarder des tonnes de choses, mais son travail, c'est de produire des contenus. Donc, elle produit des contenus.

Un jour, j'ai rencontré, d'une manière assez particulière, un entrepreneur incroyable, Pierre-Antoine Capton, qui avait créé Troisième Œil Productions. Il avait une ambition incroyable et c'était un très bon producteur de télévision. Comme ça m'est déjà arrivé, parfois avec chance, parfois sans chance, j'ai eu envie d'accompagner cet entrepreneur. Et avec Matthieu – il le décrira peut-être mieux que moi, ça me gêne de parler pour nous deux – nous avons décidé de nous associer à lui, de lever des fonds, 300 millions d'euros, je crois...

M. Matthieu Pigasse. 250 millions !

M. Xavier Niel. ...250 millions d'euros donc, et d'utiliser ces 250 millions d'euros pour faire de la croissance : acheter d'autres sociétés qui faisaient le même métier, c'est-à-dire de la production audiovisuelle et non pas des médias. Nous avons acheté de nombreuses sociétés de production, d'abord en France, puis en Europe. Puis nous sommes devenus numéro un sur notre créneau en France, puis numéro un en Allemagne, avec l'argent de KKR. Puis nous sommes allés en Italie, en Espagne, dans les pays nordiques et maintenant nous allons aux États-

Unis. Tout cela avec la volonté de cet entrepreneur, Pierre-Antoine Capton, parce que c'est lui qui travaille au quotidien. Excusez-moi, mais moi, je suis un escroc dans cette boîte : je vous l'ai dit, j'ai un petit peu moins de 10 % du capital, mais c'est lui qui fait tout au quotidien. Je ne vis pas chez Mediawan, je vous promets, j'ai un boulot par ailleurs. Ce n'est pas ma vie Mediawan : je suis actionnaire de plus de mille sociétés mais je ne m'occupe pas de ces sociétés, j'en suis juste actionnaire. Si je suis dans cette société, c'est parce qu'un entrepreneur génial – je le dis –, Pierre-Antoine Capton, a créé un groupe mondial. Ce que nous avons fait, c'est accompagner un super entrepreneur, ce que Matthieu a pu faire, ce que j'ai souvent fait dans ma vie. C'est comme ça que je me retrouve dans cette histoire.

M. Matthieu Pigasse. Je vais compléter la réponse de Xavier. Les raisons de mes investissements et de mes engagements dans les médias, je les ai exprimées dans le propos liminaire – je suis sûr que vous l'avez écouté, monsieur le rapporteur. C'est une volonté très profonde de défendre ce que, pour moi, sont les valeurs de la République – la démocratie, le pluralisme, la laïcité, je l'ai dit, je n'y reviens pas.

S'agissant de Mediawan, si vous m'autorisez un commentaire, monsieur le rapporteur, je vous dirai qu'à vous écouter il y a quand même une différence fondamentale entre vous et nous : vous, vous ne soutenez pas les entreprises françaises et vous n'aimez pas les succès français. Car qu'est-ce que Mediawan, si ce n'est un succès français exceptionnel ? On a eu l'idée Xavier et moi, on l'a proposée ensuite à Pierre-Antoine Capton et on a créé cette société il y a très exactement dix ans. En dix ans, elle est devenue l'un des leaders dans le monde de la production audiovisuelle. Et pour répondre à votre question, c'était l'objectif que nous avions, c'est-à-dire porter les couleurs de la production française et de la créativité française à travers le monde.

Cette société a été créée à partir de rien, elle n'existait pas. Elle fait aujourd'hui 1,5 milliard d'euros ou plus – et Xavier va me dire plus – de chiffre d'affaires. Elle regroupe une centaine de sociétés de production, qui travaillent comme dans une espèce de fédération. En dix ans, la société Mediawan est devenue, je pense, le premier employeur privé dans le domaine de la culture en France, avec à peu près 1 000 emplois directs et 12 000 emplois indirects. Elle a des succès d'audience considérables. Au cinéma, les films que nous avons produits ou coproduits ont dû faire 20 millions d'entrées l'année dernière et certains s'exportent dans le monde entier. Je parle d'œuvres françaises auxquelles vous devez être sensible, comme nous le sommes : *Le Comte de Monte-Cristo*, *Les Trois Mousquetaires*.

Pour devancer, peut-être, l'une de vos questions, les succès d'audience à la télévision sont exceptionnels. L'année dernière, plus de 40 millions de Français, c'est-à-dire plus de 70 % de la population française, ont regardé des programmes produits par Mediawan, y compris parfois des émissions exceptionnelles comme la réouverture de Notre-Dame de Paris ou la soirée du réveillon du 31 décembre. Nous en sommes d'autant plus fiers que 80 % des séries que nous produisons sont tournées en dehors de Paris, en région, dont certaines, monsieur le rapporteur, chez vous : « Tandem » est tournée à Montpellier et dans votre ville de Lunel, ce qui crée de l'emploi et des compétences.

Voilà, c'était la volonté, autour et avec Pierre-Antoine Capton, de créer un leader mondial de la production, à ancrage français, à contrôle français ; nous y sommes extrêmement sensibles, et nous avons réussi dans un délai de dix ans. Je laisse maintenant Jérôme compléter sur les raisons de l'investissement de KKR à nos côtés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, peut-être rapidement, parce que vous aviez dit que c'était un investissement financier. On peut avancer. Rapidement, mais tout de même.

M. Jérôme Nommé. Je ne suis pas sûr d'avoir compris votre propos, je me trompe peut-être ; il n'y a pas de concentration de nos investissements dans un secteur en particulier. Nous sommes un investisseur financier, vous l'avez dit, et nous investissons à travers les différentes classes d'actifs, à travers les secteurs et à travers les géographies. Nous avons quelques autres investissements dans les médias dans le monde, mais pas en France. Si vous regardez nos investissements en France pour le capital investissement, vous y verrez le secteur de l'assurance, le secteur de la tech, en l'occurrence les médias avec Mediawan, et bien d'autres. Ce qui compte pour nous, c'est la thèse d'investissement : des investissements de croissance, avant tout, la dynamique de marché qui est extrêmement positive.

Vous avez Amazon, Netflix, etc. : vous avez vu ces dernières années la multiplication des plateformes. Il y a un besoin de contenus et de contenus premium – et Mediawan sait répondre à cette demande. On fait l'analyse du marché. Ensuite, au sein de ce marché, quels sont les acteurs les plus prometteurs ? Et là, effectivement, on rencontre Pierre-Antoine Capton, qui est un entrepreneur absolument génial, qui a cette vision ; on partage sa vision et on investit à ses côtés en tant qu'investisseur financier minoritaire en l'occurrence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup pour ces précisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Venons-en maintenant au sujet important de l'indépendance éditoriale, aux risques aussi que cette rupture pourrait faire peser sur le service public. Monsieur Niel, en juin 2011 – vous en avez parlé dans votre propos introductif, c'est la raison pour laquelle je me permets de vous poser la question –, la journaliste Odile Benyahia-Kouider, grand reporter au *Nouvel Obs*, rapportait dans son livre *Un si petit monde* des propos que vous auriez tenus ; je les cite : « Quand les journalistes m'emmerdent, je prends une participation dans leur canard et après ils me foutent la paix ». Ces propos vous ont suivi, vous l'avez rappelé, ils ont été abondamment repris, commentés, je crois que vous les avez démentis mais, en même temps, vous êtes passé devant une commission d'enquête où vous avez expliqué que certes, si vous n'aviez pas dit cette phrase, vos détracteurs, vos concurrents vous la font toujours porter : « Cela me fait tellement plaisir de leur faire plaisir que je suis obligé de continuer de soutenir que j'ai prononcé ces mots. » Est-ce que vous pouvez nous dire aujourd'hui si vous avez tenu ces propos ou pas ? Plus largement, est-ce que, selon vous, l'indépendance éditoriale est une sorte de totem auquel il ne faudrait surtout pas toucher, que ce soit pour des médias privés ou des médias publics ?

M. Xavier Niel. Sous serment de nouveau, je vous redis que je n'ai jamais prononcé cette phrase, mais j'aimerais savoir quel est le rapport avec cette commission d'enquête. Encore une fois, on n'édite pas un média. Nous sommes producteurs, nous sommes actionnaires d'une société de production, donc je ne comprends pas la question. Monsieur le président, est-ce que vous estimez que cette question a un rapport avec la commission d'enquête, puisqu'elle concerne un sujet qui, chez Mediawan, ne me concerne pas ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'ai pas pu intervenir parce que vous avez répondu immédiatement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais vous le dire, monsieur Niel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne sais pas si cette question particulière est dans le périmètre de la commission d'enquête, en revanche, la question du...

M. Xavier Niel. Concentrons les questions sur l'audiovisuel public. Là, on part quand même un peu n'importe où.

Je vous le dis : non, je n'ai jamais prononcé cette phrase. Ça fait plusieurs commissions d'enquête qu'on me le demande, c'est très sympathique...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons avancer.

M. Xavier Niel. Est-ce qu'on peut avancer ? Arrêtez de poser des questions sur des sujets éditoriaux, parce qu'on ne va pas s'en sortir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On va avancer. Si maintenant vous me posez, monsieur Niel, la question du pluralisme de l'information, qui est un sujet dans cette commission d'enquête... Vous savez que Mediawan produit des émissions d'information et des émissions politiques. Le rapporteur a une question là-dessus.

La question précise sur vos déclarations concernant la presse écrite n'est pas dans le périmètre de la commission d'enquête, vous avez raison. Maintenant, la question du pluralisme de l'information, de l'impartialité de l'information, c'est le sujet de cette commission d'enquête, et Mediawan produit des émissions de flux qui sont des émissions d'information, des émissions politiques qui entrent dans le champ du pluralisme, de l'impartialité et de l'honnêteté de l'information. Monsieur le rapporteur, je vous laisse poser une question, et monsieur Niel, je vous laisserai répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense, monsieur Niel, que vous avez parfaitement compris ma question.

Quand vous dites « quand les journalistes m'emmerdent, je prends une participation dans leur canard et après ils me foutent la paix » – vous expliquez n'avoir pas prononcé ces termes – ça fait peser un risque sur une société qui produit des émissions d'opinion, d'information, pour le service public.

Quand vous êtes un fondateur et un actionnaire important d'une société qui produit des émissions du service public et qu'on vous rapporte ces propos, vous conviendrez que ça fait peser un risque sur l'indépendance éditoriale.

Si je vous pose cette question, c'est aussi parce qu'on a pu voir que cette déclaration a été reprise notamment par l'une de vos biographes, assez récemment, une journaliste de *L'Express* qui s'appelle Emmanuelle Paquette, qui a témoigné. Voilà ce qu'elle a dit : « On a demandé à Niel si cette citation était vraie, il nous a répondu que oui, qu'il l'avait bien dite, mais que c'était du *off* et sous forme de boutade. » *Libération*, qui rapporte ces propos, cite encore : « On résume, Niel a bien prononcé cette phrase de son propre aveu, mais difficile, huit ans plus tard, de savoir précisément à qui et sur quel ton. » Fin de la citation. Vous voyez, je pense qu'il y a une légitimité de la question parce que, à nouveau, Mediawan est la première société à bénéficier des contrats de production de France Télévisions, et il y a un actionnaire qui a peut-être des intentions personnelles, ou des intentions de défendre des intérêts personnels, en prenant des participations. D'où la légitimité de la question que je vous pose.

M. Xavier Niel. Je vois que vous avez réussi quand même, déjà, à placer deux fois ou trois fois la phrase en trois minutes. Je vous en félicite, monsieur le rapporteur. Encore une fois, je ne connais pas de Mme Paquette. Vous m'avez cité Mme Paquette, je ne connais pas Mme Paquette, je ne connais pas cette dame ; donc je n'ai jamais parlé avec Mme Paquette et je ne sais pas qui est cette dame.

Les sujets éditoriaux ne sont pas du ressort de Mediawan. Mediawan n'est pas un média. Il a un cahier des charges. Sur la base de ce cahier des charges, des émissions sont produites. Ces émissions ont des couleurs politiques qui peuvent être différentes. Je vous le redis, Mediawan a produit des tonnes d'émissions ; je vous recite « Zemmour et Naulleau ». Mais les positions politiques personnelles des actionnaires fondateurs ou d'actionnaires de contrôle de Mediawan n'ont pas d'impact sur ce qui sort de Mediawan. Les émissions de Mediawan, vous pouvez regarder, représentent une diversité totale de ce qui se passe.

Deuxième élément, je ne suis pas dirigeant de Mediawan. Je ne gère pas cette société au quotidien. Je ne suis pas dirigeant de Mediawan. Le dirigeant de Mediawan est Pierre-Antoine Capton. Je suis actionnaire de la Société Générale. Est-ce que mon opinion personnelle peut avoir un impact sur la gestion de la Société Générale ?

On ne va pas s'en sortir, monsieur le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On va vous laisser continuer, monsieur le rapporteur.

Je ne parle pas de ce sujet-là. Je dis juste, monsieur Pigasse, que vous n'avez pas exactement la même version que M. Niel. Monsieur Pigasse, vous avez expliqué que c'était votre idée, que vous êtes allé chercher M. Capton et que vous avez cofondé ensemble ce groupe. M. Niel nous dit plutôt qu'il a rencontré un...

M. Matthieu Pigasse. Non, non, nous avons exactement la même version.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est pour comprendre.

M. Matthieu Pigasse. Je pense avoir un impact majeur, en effet, sur l'audiovisuel public... non, je me moque. L'histoire de Mediawan : évidemment qu'on a vécu la même histoire. D'ailleurs, le rapporteur s'étonnait qu'on soit venu me chercher, je le cite, au moment de la création de Mediawan. Il connaît mal l'histoire, donc je la refais, mais ce n'est pas ce que je voulais dire du tout.

Xavier Niel et moi avons rencontré un entrepreneur qui a fait le succès de Mediawan au quotidien, parce qu'il en est le dirigeant, Pierre-Antoine Capton. Vous ne m'écoutez toujours pas, je suis désespéré. Ils ne veulent pas m'écouter, c'est dommage ! Voilà l'histoire de Mediawan.

Je voudrais juste dire une chose sur l'indépendance éditoriale. Parce qu'il y a bien un sujet sur lequel on ne peut pas nous prendre, pardon de cette expression triviale, c'est l'indépendance éditoriale. Nous avons, avec Xavier, pris le contrôle, par exemple, du journal *Le Monde* pour expliquer la façon dont on a fait les choses. Nous en avons pris le contrôle, je pense, en 2009 ou 2010 – je suis fâché avec les dates – et avons mis en place ensemble, et avec Pierre Bergé, un corpus de règles sans précédent – non seulement en France, mais en Europe – pour garantir l'indépendance éditoriale du journal et du groupe *Le Monde*. Et, de fait, et j'allais dire de droit, il n'y a eu aucune intervention ni aucune polémique d'intervention, à aucun

moment, de nous trois, actionnaires – Xavier, moi-même et le regretté Pierre Bergé – dans la ligne éditoriale du *Monde*. Je m'arrête là, mais ça définit la relation que nous avons avec les médias.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. J'ai indiqué en propos introductif que M. Niel avait même transmis ses parts à un fonds de dotation d'indépendance de la presse.

Monsieur le rapporteur, je vous laisse continuer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Niel, si je vous pose la question de l'indépendance éditoriale, qui concerne le service public, c'est parce que le 30 janvier 2024, vous êtes venu présenter, avec un objectif résolument commercial, votre nouvelle Freebox sur le plateau de « C à vous », une émission diffusée sur France 5, produite par une filiale de Mediawan, société dont vous êtes l'un des cofondateurs et actionnaires.

Donc on est sur le service public, vous êtes présenté par l'animatrice et vous décrivez ladite Freebox, comme, je cite : « la plus puissante du marché, à l'offre plus généreuse et plus responsable ». Fin de la citation. France Télévisions a reçu d'ailleurs, à ce titre, une mise en garde de l'Arcom, qui a regretté que le produit commercialisé par vous, monsieur Niel ait, je cite l'Arcom : « fait l'objet de la part de la présentatrice de propos laudatifs et marqués par une absence de critique ». Fin de la citation. On a interrogé les responsables de Mediawan sur le sujet. Ils nous expliquent qu'ils ne le referaient pas, que c'était probablement une erreur. Dans leur justification, ils ont expliqué que ça avait duré un peu moins de quatre minutes. Mais quand on connaît la valeur de la publicité, notamment sur le service public, ça représente un montant de près de 200 000 euros, 180 000 euros à peu près – quand on prend une seconde de publicité sur France 2, trente secondes, c'est à peu près 30 000 euros. À nouveau, je n'ai pas l'impression que quelqu'un comme M. Bouygues ait déjà été invité sur « C à vous » pour présenter sa Bbox. Est-ce que vous trouvez cette mise en garde de l'Arcom justifiée ? Est-ce que vous faites preuve de distance sur la ligne des émissions produites par Mediawan pour le service public ?

M. Xavier Niel. Je serais ravi que sur France 5, quatre minutes coûtent 200 000 euros, parce qu'il n'y aurait plus de problème de budget sur France 5. Je pense que vous n'avez pas exactement les prix justes de la publicité sur France 5 mais c'est anecdotique.

Donc, votre question sur l'Arcom... Déjà, je suis assez surpris que vous me parliez de l'Arcom, parce que vous les accusez de censure, de manque d'impartialité, d'avoir supprimé impunément la fréquence TNT de C8... c'est dans une tribune que vous avez publiée dans *Valeurs Actuelles* le 13 novembre 2024 – maintenant je mets mes sources. L'Arcom, c'est un peu quand ça vous arrange.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'étais pas élu.

M. Erwan Balanant (Dem). Si, vous étiez élu.

M. Xavier Niel. Donc, il y a une mise en garde de l'Arcom, qui n'est pas une sanction ; donc je redis, l'Arcom que vous accusez de censure, de manque d'impartialité, d'avoir supprimé impunément la fréquence TNT de C8 – c'est dans une tribune dans *Valeurs Actuelles* le 13 novembre 2024. Donc l'Arcom, c'est quand ça vous arrange.

La mise en garde de l'Arcom n'est pas une sanction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne l'ai pas signée.

M. Xavier Niel. C'est une tribune pas signée, ça arrive...

Je ne me suis pas invité dans cette émission. J'ai été invité dans les trois émissions quotidiennes ; j'avais été invité par M. Hanouna – vous pourrez lui demander ; j'avais été invité par « Quotidien ». Ces trois émissions m'ont proposé de venir à l'antenne pour présenter cette nouvelle Freebox qui était, selon eux, suffisamment intéressante pour que ces médias m'invitent. Systématiquement, à chaque fois que j'ai sorti une nouvelle Freebox, j'ai été invité dans des médias. On estimait que c'était suffisamment important. Vous pourrez vérifier, j'ai même été invité par le groupe TF1, chez « Quotidien », en 2018, pour présenter une Freebox.

Anne-Élisabeth Lemoine a précisé mon lien avec Mediawan en début d'interview. La présentation du produit a été – je le trouve, mais c'est mon avis probablement partial – factuelle. Personnellement, je n'ai pas été mis en garde, Mediawan n'a pas été mis en garde. C'est France Télévisions qui l'a été parce que c'est France Télévisions, encore une fois, l'éditeur ; parce que Mediawan n'est pas un média, Mediawan produit un contenu. Donc c'est France Télévisions qui a été mis en demeure parce que c'est France Télévisions qui a fourni et qui a édité ce service. Mediawan et France Télévisions ont respecté cette mise en garde. Mais je vous rappelle qu'il y a quelques semaines, la dirigeante d'Orange a été invitée chez « C à vous », dans la même émission. Donc en fait, la seule personne qui ne peut pas être invitée en France chez « C à vous », ça va être moi. C'est un peu particulier.

Matthieu Pigasse. Moi aussi d'ailleurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Donc, à bien vous comprendre, vous ne comprenez pas cette mise en garde de l'Arcom faite à France Télévisions, qui explique qu'inviter le fondateur de Mediawan sur une émission produite par Mediawan sur le service public, pour venir vendre, en tout cas, exposer les vertus de sa box à des intentions commerciales... ? Vous ne comprenez pas cette mise en garde de l'Arcom, monsieur Niel ?

M. Xavier Niel. Pardon, je ne comprends pas que vous citiez l'Arcom, que vous accusez de censure, de manque d'impartialité, d'avoir supprimé impunément la fréquence de TNT de C8. Encore une fois, l'Arcom, c'est un peu quand ça vous arrange. Je vous le redis, Mediawan ne le refera pas, je n'ai pas à comprendre ou ne pas comprendre cette décision. Je me surprends juste que vous utilisiez l'Arcom quand ça vous arrange.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le point était sur l'indépendance éditoriale. L'Arcom est une autorité ; elle est perfectible, comme beaucoup d'autorités. Ce n'était pas là le sens de ma question, mais, voyez, cette question porte une légitimité. Parce que quand une société aussi importante, qui bénéficie de contrats aussi importants, voit ses actionnaires venir faire une sorte de publicité déguisée sur les émissions du service public, à l'heure où certains s'inquiètent d'une éventuelle privatisation de l'audiovisuel public – dont vous faites partie, vous avez rappelé en propos liminaire : « je crois en un audiovisuel public fort » –, est-ce que vous n'avez pas l'impression qu'il y a déjà une sorte de privatisation en œuvre sur le service public ? Quand on voit qu'il y a 110 millions d'euros d'argent public accordés par France Télévisions à une société comme Mediawan, dont vous êtes fondateur, et que parfois vous venez faire des publicités un peu déguisées pour vos box, est-ce qu'il n'y a pas déjà un risque de privatisation à l'œuvre sur le service public ?

M. Xavier Niel. Je reprends, la réponse est non. Deuxième élément, je vous rappelle que la dirigeante d'Orange a été invitée il y a quelques semaines, ce qui ne me paraît pas non plus être une privatisation du service public. Et ce n'est pas de l'argent accordé, c'est un contrat

d'achat. Quand je vous écoute, j'ai l'impression que c'est un don de l'audiovisuel public à Mediawan. Ce n'est pas un don, c'est un achat, c'est un contrat pour produire une émission. Donc la réponse à votre question est non.

M. Matthieu Pigasse. Je veux bien, monsieur le président, monsieur le rapporteur,...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, allez-y.

M. Matthieu Pigasse. ...si vous m'y autorisez, compléter la réponse, parce que...

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai beaucoup de questions pour vous, monsieur Pigasse.

M. Matthieu Pigasse. Je sais, et je les attends avec une grande impatience ! Vous savez, on se connaît depuis très longtemps avec Xavier, on a créé un certain nombre de sociétés ensemble et on se complète.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, je voulais...

M. Matthieu Pigasse. Non mais je voulais juste apporter...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je préside ces débats et je vous ai autorisé à répondre. Donc vous allez répondre dans quelques instants et M. le rapporteur reprendra après. C'est moi qui vous ai donné la parole. Allez-y.

M. Matthieu Pigasse. Merci monsieur le président. Je voulais juste revenir, à moins que vous ayez une question après monsieur le rapporteur, sur la notion de concentration et ces fameux 100 ou 110 millions ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui, je peux vous la poser d'ailleurs.

M. Matthieu Pigasse. Alors allons-y.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous pose cette question parce que j'ai l'impression que le sujet vous intéresse, vous avez raison. J'ai pu voir par exemple que sur France 5 – on évoquait une émission de France 5 –, il y a à peu près 80 % des émissions de flux du service public, diffusées sur France 5, qui sont attribuées à deux sociétés de production privées, Mediawan et Together. On peut parler donc de phénomène de concentration. Et ce sont des émissions de débat, d'opinion, comme « C à vous », « C ce soir », « C politique », « C dans l'air », qui sont des émissions d'information quand même assez importantes. D'ailleurs, certains syndicalistes du service public ont dénoncé le risque que ça pouvait faire peser : des entraves au principe de neutralité. En tout cas, ils disaient qu'il n'y avait pas une vérification aussi fine pour des émissions qui étaient externalisées à des sociétés de production privées que pour quand elles étaient internalisées. Donc, je me permets de vous poser cette question. Est-ce que ce phénomène d'externalisation massive d'émissions importantes du service public ne traduit pas au fond déjà une impression de privatisation du service public ? Est-ce que ce n'est pas un danger ? Parce que demain, imaginons que Mediawan soit contrôlé par un fonds d'investissement américain, le jour où on traitera d'informations sur un conflit avec les États-Unis, est-ce que ça ne fait pas peser un risque sur l'information et le service public de l'audiovisuel ?

M. Matthieu Pigasse. Je vous remercie de cette question qui va permettre de clarifier et de préciser un certain nombre de choses. Il y a plusieurs éléments dans votre question, que je trouve légitime.

La première chose, et je vais non pas être long, mais précis, c'est la notion de concentration – le terme que vous avez employé est « hyperconcentration ». J'avoue que je suis très surpris... enfin, je vais le dire autrement : il est tout à fait normal et naturel que Mediawan soit l'un des principaux fournisseurs de programmes de France Télévisions. Pourquoi ? Parce que nous sommes un des leaders dans le monde de la production audiovisuelle, l'équivalent d'une espèce d'Airbus de la production. S'interroger sur ce montant et sur cette part de marché, c'est exactement comme si vous disiez à Air France – là, en l'occurrence France Télévisions : « Quand même, vous achetez beaucoup d'Airbus ! » Air France vous dirait : « Airbus est le leader mondial. Oui, nous préférons acheter français et européen plutôt qu'américain, c'est-à-dire Boeing ; et oui, nous préférons acheter des Airbus que des planeurs ou des avions à hélices pour faire Paris-New York ! » C'est exactement pareil en matière de production.

Je précise deux choses importantes, parce que vous laissez toujours une espèce d'ambiguïté, propre à la théorie du complot : il n'y a pas une espèce de main invisible et un contrat mystère entre Mediawan et le groupe France Télévisions, et vous le savez. Il y a une multitude de contrats. En réalité, la relation et les contrats sont noués entre les sociétés détenues par Mediawan, individuelles, particulières, et le groupe France Télévisions. Et ce n'est pas Mediawan, la *holding*, qui gère ces contrats. De fait, je crois qu'il y a une vingtaine de sociétés de Mediawan qui travaillent avec France Télévisions. Je rappelle que par ailleurs, France Télévisions travaille avec à peu près 700 producteurs. On représente moins de 3 %, si on fait le calcul, des producteurs, en nombre. Premier point.

Le deuxième point, qui, moi, m'étonne beaucoup : vous vous focalisez sur Mediawan. Je me suis amusé à compter le nombre d'occurrences, c'est-à-dire le nombre de fois où vous avez cité Mediawan depuis le début des auditions : on est à plus de 250 fois, alors que Banijay, qui a quasiment la même part de marché, 11 % – c'est ce qu'a dit ici même le directeur des antennes et des programmes de France Télévisions Stéphane Sitbon-Gomez sous serment lors de son audition –, vous n'en parlez quasiment jamais. Jamais. Quand vous les recevez, ou d'ailleurs son actionnaire, c'est une espèce de podcast...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et Nagui ?

M. Matthieu Pigasse. Oui, mais Nagui, c'est autre chose, je parle des actionnaires et des dirigeants. Donc, c'est une espèce de podcast où ils délivrent une espèce de récit sur leur propre histoire, etc. Sûrement passionnant, pas pour moi. Je continue. Je vous réponds. Mais pourquoi est-ce que vous ne citez jamais Banijay ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'était pas ma question.

M. Matthieu Pigasse. C'est ma réponse.

Je pense que c'est parce qu'un des actionnaires – très important, contrairement à ce que vous avez laissé dire – de Banijay, s'appelle Vincent Bolloré. J'y vois d'ailleurs la démonstration même que votre démarche est politique.

Mais surtout – je termine d'un mot, monsieur le rapporteur, et j'aimerais juste que vous écoutiez la fin. Vous avez utilisé systématiquement le terme d'hyperconcentration ou de

mégaconcentration. Alors, comme je l'ai fait pour la notion de contrôle – autorisez-moi cette formule, j'ai fait un rappel à la loi au législateur que vous êtes et je vais en faire un deuxième. Je vais citer cette fois-ci – vous voyez, je n'ai pas besoin de me plonger dans un ordinateur – l'article L. 420-2 du code de commerce et l'article 102 du traité sur l'Union européenne, qui définissent ce que c'est que la concentration. À moins de 25 % de parts de marché, il n'y a aucun risque de concentration. Je rappelle que notre part de marché est de 11 %. Il est donc infondé juridiquement, et même faux, de dire qu'il y a une hyperconcentration ou une mégaconcentration au profit de Mediawan.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour ces précisions, monsieur Pigasse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais simplement répondre à vos insinuations que je trouve assez problématiques. Vous n'avez pas dû suivre l'ensemble des auditions. Quand je dénonce ce phénomène de concentration des contrats de production passés entre France Télévisions et des sociétés de production, systématiquement, j'évoque trois des plus grandes sociétés de production – vous pourrez le vérifier. Tous ceux qui ont été témoins de ces auditions l'ont su et l'ont vu. J'évoque Mediawan, première ; j'évoque Banijay, deuxième ; j'évoque notamment Together Media parce qu'il y a des sujets de conflit d'intérêts entre des anciens dirigeants de l'audiovisuel public et des dirigeants de Together Media.

Je suis particulièrement attaqué sur les réseaux sociaux par un actionnaire de Banijay qui s'appelle Nagui. Et vous l'avez peut-être vu, monsieur Pigasse, hier, l'audition de Nagui par la commission d'enquête n'a pas été de tout repos. Je ne pense pas qu'on puisse dire que j'ai particulièrement été conciliant avec cet actionnaire de Banijay. Donc, vos accusations de ménager votre concurrent direct, dont M. Bolloré est co-actionnaire, ne tiennent pas. Lisez les publications de Nagui sur ses réseaux sociaux. Vous verrez que je ne ménage pas la société Banijay et que je ne ménage pas non plus ses actionnaires. Je voulais donc simplement répondre à ces accusations qui ne me paraissent pas vraiment dignes du travail d'exhaustivité et d'honnêteté que nous menons.

Je voudrais simplement vous poser une question, puisqu'on est sur l'indépendance éditoriale. Je pense que vous vous attendez à ma question. Vous avez été reçu le 11 septembre dernier dans l'émission politique de France 2 par Caroline Roux. Vous avez été introduit par Caroline Roux en ces termes : « C'est pas facile d'avoir des patrons qui viennent dans des émissions politiques. » Elle vous présente simplement comme un patron. Elle oublie de rappeler par exemple qu'auparavant, vous aviez appelé publiquement à voter pour le Nouveau Front Populaire en 2024. Elle oublie par exemple de rappeler que vous avez fait la une de *Libération* quelques semaines, quelques mois auparavant, en début d'année, pour expliquer que vous mettriez tous les moyens à votre disposition pour lutter contre la droite radicale. Elle oublie de rappeler aussi que vous êtes le cofondateur de la société Mediawan, qui produit des émissions dont elle est elle-même animatrice sur le service public. Tout ça est assez fâcheux. L'Arcom s'en est saisie. Les personnes qu'on a pu interroger, notamment les directeurs de l'information, regrettent cette présentation.

Donc je me permets de vous poser cette question, d'autant plus que vous avez livré sans contradictoire, pendant à peu près vingt minutes, un propos quand même très fort contre certains partis politiques, alors que vous étiez présenté simplement comme un chef d'entreprise. Est-ce que vous n'avez pas l'impression, parfois, que Mediawan prend du poids et de l'influence sur des émissions du service public, en rupture totale avec l'indépendance éditoriale et avec les principes de neutralité qui nous sont chers ?

M. Matthieu Pigasse. J'hésite à rire... Je vous remercie beaucoup de me poser cette question, monsieur le rapporteur. Si vous pouvez juste écouter la réponse... Ça me fascine, en fait, parce que vous avez dit, à de multiples reprises, un certain nombre – pardon de ce terme – de mensonges sur ce sujet.

Le premier, c'est que vous avez expliqué – j'ai vos déclarations, je les ai même sur le téléphone, si vous voulez qu'on puisse les filmer pour les entendre – que j'avais été invité dans l'émission « L'Événement » de France Télévisions que je produisais moi-même. J'ai votre déclaration, vous voulez que je vous la lise ? Vous pouvez me donner acte que je ne la produisais pas ? Est-ce que vous m'en donnez acte ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Caroline Roux n'anime pas des émissions produites par Mediawan ?

M. Matthieu Pigasse. Non mais répondez, je vais vous lire vos déclarations, c'est dommage, monsieur le rapporteur : « à celle qui est de fait son employée dans l'émission, M. Pigasse... » – je vais revenir sur ce deuxième point d'ailleurs ; « dans la production d'émissions de l'audiovisuel public, dont celle qu'elle présentait, qu'il produisait lui-même » – ça, c'est à l'occasion de l'audition de Mme Christine Albanel. Et vous avez dit devant un grand média connu pour sa neutralité, qui est *Boulevard Voltaire (Sourires)* : « Matthieu Pigasse est intervenu sur « L'Événement » sur France 2. Pendant vingt minutes, il déverse toute sa haine » – je vais revenir là-dessus – « alors qu'il est lui-même producteur de l'émission sur laquelle il est invité ». Alors, est-ce que vous me donnez acte du fait que je ne produisais pas cette émission, qui d'ailleurs a été produite par, et vous le savez très bien, France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que je peux juste vous poser une question, monsieur Pigasse ?

M. Matthieu Pigasse. Est-ce qu'on peut déjà me donner acte ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Moi j'en prends acte. Je vous pose juste une question que j'ai posée à plusieurs personnes. Beaucoup de personnes sont venues ici en disant que le rapporteur avait tenu des propos faux à leur endroit, les avait diffamées. Pourquoi personne n'a porté plainte pour diffamation ?

M. Matthieu Pigasse. Je vais répondre. Vous nous invitez à porter plainte ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, répondez. Je laisse le rapporteur réagir et vous répondrez ensuite à ma question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, merci de transformer cette audition en audition du rapporteur avec la bienveillance des personnes auditionnées. Monsieur Pigasse, une question simple : est-ce que Mme Roux est animatrice, oui ou non, d'émissions produites par Mediawan ? Est-ce que monsieur Pigasse, vous n'êtes pas l'actionnaire d'une société qui produit des émissions dont Mme Roux est animatrice ? Est-ce que monsieur Pigasse, vous n'êtes pas d'une certaine façon le supérieur hiérarchique de Mme Roux ? C'est là le plus important.

Je vous donne acte sur la confusion de deux émissions. Pour autant, Mediawan produit, pour le service public, des émissions dont Caroline Roux est animatrice. Donc être invité dans une émission animée par Caroline Roux, en étant présenté comme simple chef d'entreprise, vous admettez, pardon, monsieur Pigasse, qu'il y a une forme de confusion des genres. Je ne

suis pas le seul à l'avoir dit, des dirigeants de France Télévisions l'ont dit sous serment devant nous, et visiblement ça a aussi ému l'Arcom. Pardon d'être peut-être un peu factuel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais vous laisser répondre, monsieur Pigasse. Et le rapporteur peut accepter que, comme il y a eu de nombreuses communications de votre part, je puisse leur laisser la parole pour pouvoir répondre à certains de ses propos.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De là à appeler à porter plainte contre moi !

M. Matthieu Pigasse. J'allais répondre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, non, attendez. J'arrive au terme de cette commission d'enquête et je commence aussi personnellement à en avoir marre qu'on raconte n'importe quoi sur moi. Je n'ai incité personne à porter plainte contre vous, monsieur le rapporteur. J'indique juste qu'à chaque fois qu'on auditionne des gens, ils vous reprochent des propos, considérant que vous les avez diffamés. Je dis que ça ne me semble pas être ici le lieu pour le faire. Si vous avez des propos à reprocher au rapporteur et que vous considérez qu'il vous a diffamés, portez plainte ! Je n'incitais pas à porter plainte contre vous, monsieur le rapporteur. Je disais qu'ici, ce n'était pas le lieu des règlements de comptes et que s'ils contestaient vos propos, il y avait d'autres endroits pour ça, y compris la justice. C'était simplement le sens de mon propos. Maintenant, monsieur Pigasse, je vous laisse répondre. Effectivement, vous n'étiez pas le producteur de l'émission que le rapporteur a citée ; Mediawan ne produit pas « L'Événement ».

M. Matthieu Pigasse. Voilà. On est dans une commission d'enquête, donc soyons factuels. Je vais répondre aux différents points. Je sens d'ailleurs le malaise et le mal-être du rapporteur sur ce sujet.

D'abord, monsieur le président, je réponds à votre question sur le fait de porter plainte. Le choix que nous avons fait – vous pouvez nous en donner acte – a été de ne jamais nous exprimer publiquement, jusqu'à cette audition, sur la commission d'enquête ou sur vous – je le dis avec beaucoup de respect pour la représentation nationale. Nous n'avons rien dit, à aucun moment. Alors même que, je vais citer les termes de M. le rapporteur sur Xavier et moi – vous allez vous dire que ce n'est pas possible, mais si, c'est possible – nous avons été accusés successivement de détournement d'argent public, de collusion, de prise illégale d'intérêts, de conflit d'intérêts. Alors effectivement, pour ce qui me concerne – Xavier fera ce qu'il veut, comme toujours –, c'est vrai que ça me pose des questions sur les suites judiciaires à donner – puisqu'en plus, nous venons de voir que tout est faux. Vous ne savez pas comment on définit le contrôle d'une entreprise ; vous ne savez pas comment on définit la concentration d'une entreprise. Et je vais revenir sur la notion de neutralité et sur Caroline Roux. Voici sur les plaintes.

Monsieur le rapporteur, je vous réponds maintenant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous laisse répondre à M. le rapporteur sur Caroline Roux.

M. Matthieu Pigasse. Vous m'autorisez à répondre ? Je ne sais pas si vous voyez ce que vous dites sur nous par ailleurs.

Donc, je réponds sur Caroline Roux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, monsieur Pigasse. C'est compliqué. Le rapporteur me parle en même temps. J'essaie de faire en sorte que tout ça puisse se dérouler dans un cadre serein.

Je dis au rapporteur qu'effectivement, parfois, il lui est arrivé de dire des choses sur vous qui étaient inexactes, par exemple le fait que vous soyez le producteur de l'émission « L'Événement ». Je vous laisse donc lui répondre, ça me paraît normal que vous puissiez rétablir les faits et les vérités. Maintenant, il vous a posé une question, il souhaite avoir une réponse. Vous alliez lui répondre au moment où je vous ai interrompu, donc je vous laisse le faire.

M. Matthieu Pigasse. C'est la série de mensonges. Le premier mensonge était de dire que je produisais cette émission : c'est faux. Le deuxième mensonge est de dire que je suis le patron de Caroline Roux. C'est ce que vous avez dit à de multiples reprises lors des auditions et lors d'interventions médiatiques. C'est faux, puisque Caroline Roux n'est pas salariée de Mediawan – c'est exactement le point que Xavier voulait faire. Elle n'est pas salariée de Mediawan, elle est salariée de France Télévisions.

M. Philippe Ballard. C'est encore pire.

M. Matthieu Pigasse. Je fais un troisième point. Vous dites « sans contradiction ». Vous dites que j'ai déversé... vous n'avez d'ailleurs pas cité le parti politique... Monsieur Alloncle, ça ne vous intéresse pas ma réponse, si ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur vous écoute.

M. Matthieu Pigasse. Je voudrais juste terminer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y. Allez au bout de votre réponse.

M. Matthieu Pigasse. Sur le « sans contradictoire », je pense que vous ne savez pas ce que c'est qu'être journaliste ou le journalisme. Le journalisme, ce n'est pas agresser, ce n'est pas interrompre tout le temps, ce n'est pas être agressif. Le journalisme, c'est relancer et échanger. C'est ça, le journalisme. Et de fait, quand vous avez interrogé ici même Léa Salamé sur cette émission, elle vous a dit qu'elle avait trouvé la façon dont Caroline Roux conduisait ce débat très professionnelle. Moi, je ne me permets pas, pour ce qui me concerne, de juger le professionnalisme de Léa Salamé ou de Caroline Roux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était simple. Je pense que vous conviendrez qu'être invité sur une émission du service public, animée par une personne qui anime par ailleurs des émissions produites par Mediawan sur le service public, alors que vous êtes présenté comme simple chef d'entreprise... Elle n'a pas rappelé vos engagements politiques. Elle n'a pas rappelé par exemple que vous vouliez mettre tous les moyens à votre disposition dans un combat contre la droite radicale. Il y a d'autres extraits que je pourrais citer. Un peu plus récemment, le 14 janvier 2026 sur France Inter, au micro de Benjamin Duhamel, vous avez donné une définition de votre projet de bataille culturelle ; il s'agit pour vous, je vous cite, « d'une lutte pour imposer par les médias vos valeurs, vos mots, vos thèmes, vos expressions, votre regard sur le monde ». Fin de la citation. Je vous cite à nouveau : « L'objectif, il est simple, c'est de gagner la bataille des idées et des images pour gagner la bataille électorale. » Vous insistez bien : « une lutte pour imposer par les médias ». D'où ma question : le fait d'être invité sur une antenne du service public, par une animatrice qui anime également

des émissions produites par Mediawan, dont vous êtes l'un des fondateurs, ne fait-il pas peser un risque sur l'indépendance de ces journalistes, sur l'indépendance du service public ? Est-ce que cette bataille culturelle par les médias que vous menez, vous voulez aussi la mener sur le service public ?

M. Matthieu Pigasse. Merci aussi de cette question à laquelle je m'attendais un peu quand même. Je vais répondre en différents temps.

D'abord, la bataille culturelle, ce n'est pas vraiment moi qui la mène. Si vous reprenez ce que j'ai dit sur France Inter ou dans un certain nombre de médias, ce que je décris, ce que je définis, c'est la bataille culturelle telle qu'elle est menée par l'extrême droite et les médias d'extrême droite, notamment ceux du groupe Bolloré. Elle est menée de deux façons, mais je ne vais pas vous assommer avec ça parce que vous ne m'avez visiblement pas écouté. D'une part, en assénant, en répétant tout au long de la journée sur les différents médias Bolloré, que ce soit CNews, JDD ou Europe 1, ce que j'ai appelé les « 3 I » : immigration, insécurité, islam ; et d'autre part, en utilisant cette commission pour faire pression sur l'audiovisuel public. Je vais reprendre les propos, je crois, d'un ou d'une députée, qui disait : « Ce n'est pas une commission sur l'audiovisuel public, c'est une commission contre l'audiovisuel public. »

Maintenant, je vais avancer parce que vous touchez, monsieur le rapporteur, un sujet important, la neutralité. Autorisez-moi à répondre maintenant sur la neutralité. La neutralité, c'est évidemment un sujet très important. D'ailleurs, vous avez tellement dit, vous, des choses contradictoires, que nous-mêmes ne savons plus très bien. Vous avez d'abord expliqué que nous étions porteurs d'un agenda politique de gauche, tout en étant macronistes. Ma gauche à moi – là aussi, vous m'en donnerez acte – n'est pas totalement compatible avec le macronisme. Vous avez expliqué que nous serions sous contrôle américain, puis que nous serions sous l'influence du Qatar. C'est tellement contradictoire que ça n'a absolument aucun sens et ça montre que ça n'a aucun fondement.

Je continue. Je vais reprendre le propos de Xavier tout à l'heure, qui est très important. Vous ne m'écoutez pas monsieur le rapporteur, c'est dommage.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Répondez à la question du rapporteur.

M. Matthieu Pigasse. C'est ce que je suis en train de faire. Je suis dans le cœur du sujet, qui est la neutralité. Évidemment, ça ne vous plaît pas, ma réponse, mais c'est ça le débat démocratique, il me semble.

Je reviens sur la neutralité. Je vais reprendre ce que Xavier disait : Mediawan n'est pas un média. Il faut quand même que vous arriviez à comprendre, après cinq mois de commission peut-être, la différence entre le diffuseur – c'est important d'y passer quelques instants – et le producteur. Nous l'avons dit tout à l'heure. Le diffuseur, en l'occurrence, c'est France Télévisions, c'est-à-dire la chaîne de télévision, qui a pour objectif de construire une offre éditoriale la plus cohérente possible, permettant d'être la plus attractive possible pour attirer l'audience la plus large possible. Le diffuseur est juridiquement le seul responsable de la ligne éditoriale. Le producteur, c'est nous. Vous ne m'écoutez toujours pas, c'est dommage. La seule chose que l'on fait, c'est livrer des programmes, prendre le risque créatif et réunir des talents pour s'inscrire dans cette ligne éditoriale. Nous ne sommes pas un média, nous sommes un producteur au service du média. Le seul responsable de la ligne éditoriale, c'est, en l'occurrence, France Télévisions.

La deuxième chose que je veux dire, c'est que je ne contrôle pas, moi, Mediawan – ça ne vous a pas échappé – puisqu'on le « co-contrôle ». Or, ce n'est pas faire injure à Xavier et à Pierre-Antoine, au contraire d'ailleurs, de dire que nous pouvons avoir des positionnements, des sensibilités, des opinions différents. Et vous savez quoi ? C'est ce qui fait, je pense, notre richesse, notre complémentarité et l'équilibre de Mediawan. Je pense que la neutralité est parfaitement assurée.

La neutralité est parfaitement assurée, d'autant plus que, et je vais m'arrêter là – je suis désolé, ça va être mon troisième rappel à la loi, et peut être le dernier, mais c'est pour vous, monsieur le rapporteur : il y a une différence fondamentale entre actionnaires et dirigeants. Là encore, je vous renvoie au code civil et au code de commerce. L'actionnaire détient une fraction du capital, il n'est même pas habilité à représenter la société. C'est-à-dire que, Xavier et moi, aujourd'hui, ne devrions pas être présents ici. Il n'intervient pas dans la gestion : le seul qui est habilité à intervenir dans la gestion et à représenter la société, c'est le dirigeant. En l'occurrence, c'est Pierre-Antoine Capton, que vous avez auditionné, parce qu'il est détenteur, titulaire d'un mandat social. Mais ce n'est pas notre cas, donc tout ça nous est complètement indifférent.

Je vais rajouter un point personnel, monsieur le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et après, je donnerai la parole au rapporteur.

M. Matthieu Pigasse. Oui mais, quand même, il faut qu'il accepte d'entendre les réponses ! Moi, je n'ai pas compté le nombre de fois où le rapporteur m'a cité, d'ailleurs, mais quand même, je vais vous dire une chose : je ne connais pas les équipes. Écoutez-moi bien – je suis sous serment, pas vous, d'ailleurs : vous, vous pouvez mentir, mais pas nous. Moi, je ne connais pas les équipes de production et de programmation de Mediawan. C'est simple, d'ailleurs, ils l'ont dit : je ne les ai jamais rencontrées. D'ailleurs, je ne connais pas les dirigeants des différents *business lines*, disons, de Mediawan.

Je ne connais même pas les dirigeants de France Télévisions : j'ai vu une fois, je crois, Delphine Ernotte dans ma vie ; je ne lui ai jamais parlé. J'ai vu une fois Stéphane Sitbon-Gomez dans ma vie, pas plus. Je n'ai aucun échange avec eux. Moi, je ne vais pas au Festival de Cannes, je n'y suis jamais allé de ma vie, je ne vais pas aux Césars, je ne vais pas aux avant-premières, rien. Enfin, tout ça pour vous dire : je suis complètement indifférent à tout ça.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur Pigasse, pour votre réponse très longue. Je me permets de réagir simplement à votre réponse, et je l'ai bien entendue. Vous expliquez qu'il n'y avait pas forcément d'intervention ou d'intention politique ou de bataille culturelle, parce que Mediawan n'était pas un média, donc pas lié à des objectifs politiques, de ce que j'ai pu comprendre de ce que vous nous avez dit. Mais quand je regarde notamment votre participation dans le groupe Mediawan, je constate que ce n'est pas directement vous qui êtes co-actionnaire de Mediawan, c'est votre groupe Combat, qui est actionnaire de contrôle de Mediawan ; vous ne l'avez pas nié.

Je vous propose de vous intéresser de près à l'objectif poursuivi par ce groupe Combat. En 2021, il a été rebaptisé Combat.

M. Xavier Niel. On ne va pas passer l'après-midi là-dessus ! Mediawan n'est pas un média !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans une interview accordée à *Billboard*, vous expliquez votre choix et vous invoquez pour cela des raisons politiques dans la thèse de votre groupe Combat.

M. Xavier Niel. Ce n'est pas le sujet ! Mediawan n'est pas un média !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous cite : « Ce combat s'opère pour moi de manière très inégale, notamment sur le plan médiatique ou culturel. On a vu monter depuis des années... »

M. Xavier Niel. On peut s'arrêter et prendre un café ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Niel ne veut pas que je poursuive ma question ; visiblement, il veut suspendre la séance. Je peux poser ma question ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Finissez votre question, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. Je reprends.

Monsieur Pigasse, en fait, vous êtes actionnaire de Mediawan par l'intermédiaire de votre groupe Combat. Et quand on lit la thèse de votre groupe Combat, de façon assez explicite, on voit qu'il y a un engagement politique assumé : « Ce combat s'opère pour moi de manière très inégale, notamment sur le plan médiatique ou culturel. On a vu monter depuis des années des groupes médias et culturels, poussés par des milliardaires de droite ou d'extrême droite. Ma conviction a été d'arriver à contester ça, à résister et à faire contrepoids. C'est vraiment la mission du groupe Combat. C'est pour ça qu'on a pris ce nom, et cette marque qu'on a en quelque sorte activée. » Fin de la citation.

Vous m'expliquez que vos intentions ne sont pas de faire de Mediawan un outil politique ou de bataille culturelle, mais c'est votre groupe Combat, qui a un vrai objectif politique et de bataille culturelle, qui est co-actionnaire direct de Mediawan. Comment comprendre votre thèse sur vos intentions quand on voit que le groupe que vous contrôlez poursuit un objectif politique parfaitement assumé ?

M. Matthieu Pigasse. Mais vous avez tout à fait raison, monsieur le rapporteur ! Moi, j'assume totalement les engagements politiques et sociaux qui sont les miens depuis toujours. Il n'y a rien là de caché, que vous découvririez comme ça, de manière mystérieuse. D'ailleurs, je vous remercie d'avoir lu l'objet social de Combat. Je ne suis pas sûr que beaucoup l'aient lu, mais je n'en changerais pas un mot aujourd'hui et je l'assume absolument, totalement.

En effet, le sens de mon combat, pour reprendre ce terme, c'est la lutte contre les idées mortifères d'extrême droite. Je peux développer pourquoi – je crois que ce n'est pas l'enjeu là, mais je vais vous répondre de manière précise, en une phrase. Il y a une différence fondamentale entre Mediawan et les autres participations ou médias du groupe Combat. La différence, c'est que dans le cas de Mediawan, je suis co-actionnaire de contrôle, et seulement actionnaire : donc je suis actionnaire, pas dirigeant. Je vous renvoie au code civil, au code de commerce, etc. Et, par ailleurs, nous sommes en « co-contrôle ». Dans le cas des autres médias du groupe Combat, que vous avez bien voulu citer tout à l'heure, y compris par leur diminutif – *Les Inrocks*, Radio Nova, les festivals, etc. –, je suis seul actionnaire et, pour le coup, dirigeant. Donc il y a là une différence fondamentale qui, j'espère, va vous rassurer pleinement, totalement, définitivement sur la neutralité de Mediawan.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

Mme Anne Sicard (RN). Ma question s'adresse à vous, monsieur Pigasse. Je vais faire référence à la une de *Libération* du 13 janvier 2025, qui titre avec vos mots, je vous cite : « Je veux mettre les médias que je contrôle dans le combat contre la droite radicale. » Tout le monde parle de Vincent Bolloré, mais Vincent Bolloré n'a jamais dit ça. Vous, monsieur Pigasse, vous l'avez dit : vous êtes le seul propriétaire de média en France à avoir revendiqué publiquement, explicitement, sans ambiguïté, vouloir mettre ses propres médias au service d'un combat politique. Et votre ligne éditoriale a le visage de Guillaume Meurice, chassé de France Inter pour ses propos et recruté aussitôt par votre radio, Radio Nova, une radio qui est devenue, émission après émission, la caisse de résonance de l'extrême gauche antifasciste.

Alors permettez-moi aujourd'hui de vous prendre au mot. Vous dites que vous assumez ? Très bien. Assumez-vous aussi encaisser 100 millions d'euros par an d'argent public ? Assumez-vous que « C à vous », « C dans l'air », vos magazines politiques produits pour le service public, soient les vitrines quotidiennes de votre bataille culturelle ? Assumez-vous vouloir mettre le service public dans votre combat politique ? Vous voyez le problème ? Ce n'est pas votre combat qui est scandaleux – vous êtes libre –, c'est qui le finance. Les Français paient pour votre guerre, sans le savoir, sans l'avoir choisi, des millions de Français qui votent pour le camp national à toutes les élections. Ce racket idéologique subventionné par leur propre argent est insupportable. Vous voulez mener un combat contre la droite ? Ayez au moins le courage et l'honnêteté de l'auto-financement.

À ce sujet, Marion Maréchal a posé une question essentielle, je la cite : « Pourquoi le service public audiovisuel traque, persécute, harcèle les entrepreneurs Vincent Bolloré et Pierre-Édouard Stérin dans toutes ses émissions, mais ne dit mot sur Matthieu Pigasse qui veut mettre ses médias au service de ses idées de gauche extrême ? Est-ce parce qu'il produit des émissions sur ce même service public ? » Vous lui avez répondu, je vous cite encore : « J'assume, je ne me cache pas. »

Alors ma question est simple : vous venez de dire que l'audiovisuel public doit être la représentation des territoires et des sensibilités. Considérez-vous comme moral, honnête, éthique que l'argent des Français que vous combattez finance votre bataille idéologique ?

Mme Céline Calvez (EPR). Messieurs, vous avez décidé d'investir dans un groupe de sociétés de production audiovisuelle dont les réussites et les performances sont dynamiques en France, mais aussi dans le monde. La loi de 1986 relative à la liberté de communication instaurait et instaure toujours des obligations de diffusion de productions indépendantes. À l'époque, c'était pour limiter le pouvoir de quelques chaînes existantes et soutenir ainsi la diversité culturelle. Aujourd'hui, le nombre de diffuseurs a explosé avec les plateformes de services de vidéo à la demande (SVOD), les chaînes thématiques et autres services en ligne. Les producteurs aussi se sont concentrés, ce qui pose la question éventuelle d'un déséquilibre inverse, c'est-à-dire qu'on aurait une poignée de grands groupes de production face à une multitude de diffuseurs.

L'audiovisuel public est soumis à des missions de service public spécifiques mais se retrouve en concurrence directe avec les chaînes privées, les autres diffuseurs nationaux, voire internationaux, pour l'acquisition de contenus auprès des mêmes grands producteurs. Quel rapport de force s'instaure alors ? Faut-il faire évoluer cette législation au regard de l'évolution du paysage médiatique ? Puisque l'audiovisuel public a des missions spécifiques à remplir, ne

faudrait-il pas l'extraire un peu plus de la logique de concurrence avec les chaînes privées, qui se fournissent aussi auprès de ces mêmes sociétés de production, dont celle dont vous êtes actionnaires, et ainsi redéfinir autrement les rapports de l'audiovisuel public avec les sociétés de production audiovisuelle ? Lui donner un accès prioritaire ou des tarifs préférentiels sur certaines productions, créer des fonds dédiés pour financer des contenus spécifiques à ses missions, parmi lesquelles l'éducation ou l'information, ou lui accorder des droits plus importants sur l'exploitation de l'œuvre que l'audiovisuel public finance ? Ce serait une manière de renforcer l'audiovisuel public et donc de renforcer la démocratie.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je vais vous poser trois questions, que je vais lire attentivement.

Dans le cadre de cette commission d'enquête, nous nous sommes largement penchés sur les situations de conflit d'intérêts, notamment les cas de pantouflage qui pouvaient exister entre les sociétés de production privées et l'audiovisuel public. Est-ce que vous estimez, d'un point de vue extérieur, que ce type de situation est déontologiquement problématique et peut nuire aux missions de l'audiovisuel public ?

Deuxième question : est-ce que vous ou vos représentants au conseil d'administration veillez à ce que le groupe Mediawan contribue activement à la promotion du savoir-faire culturel français, à la création d'emplois, par exemple sur le territoire national, ou par exemple aussi au maintien effectif d'un contrôle actionnarial français ? Comment est-ce que cela se traduit ?

Troisième question : est-ce que vous considérez, d'un regard un peu plus extérieur, que c'est la vocation du service public de proposer autant de divertissements ? Ou est-ce qu'on ne pourrait pas trouver un axe plus différenciant sur le service public par rapport aux chaînes privées et commerciales ?

Si j'ai lu ces trois questions attentivement, c'est que ce sont trois questions, entre autres, que le rapporteur a posées avec beaucoup de respect et de déférence, comme il se doit pour chaque personne auditionnée, à M. Vincent Bolloré, en soulignant bien sûr, à chaque fois, qu'il était actionnaire dormant et qu'il avait un regard extérieur, un peu extérieur. On l'a interrogé sur sa vision de l'audiovisuel public : il ne s'est pas privé de la donner. Pour lui, un bon audiovisuel public est un audiovisuel entièrement financé par la publicité. Et d'ailleurs, on voit ce que cela signifie : cela signifie priver de recettes publicitaires d'autres acteurs privés comme TF1 et M6. Il nous a donné une espèce de cours, qu'on ne lui avait pas demandé, sur comment renforcer l'audiovisuel public en l'affaiblissant.

Moi, je n'ai pas choisi de démissionner de cette commission d'enquête – contrairement à une autre députée qui n'a pas mis les pieds dans cette commission d'enquête, malheureusement – mais parfois je me demande ce que nous faisons là et si nous participons à enquêter pour renforcer l'audiovisuel public ou bien à lui nuire. Vous pouvez évidemment, avec toute la déférence que M. Bolloré a mise dans ses réponses, répondre aux mêmes questions que celles que M. le rapporteur lui a posées. Ça sera sans doute très intéressant et instructif pour les nombreux Français qui nous écoutent.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). J'ai suivi votre audition depuis mon bureau mais n'oubliez pas que je ne vous ai pas suivis – j'ai vu le spectacle...

J'ai une question qui porte sur vos appréciations sur l'état du marché de l'audiovisuel et sur ce que représenterait la privatisation de l'audiovisuel public. On ne va pas se cacher derrière son petit doigt : tout le monde sait que c'est l'objectif de l'extrême droite désormais que de privatiser l'audiovisuel public – on ne sait pas exactement selon quelles modalités mais enfin, on voit bien qu'il y aurait sans doute des places à prendre, un gros morceau de gâteau à manger.

Comme vous êtes, monsieur Niel, le grand capitaliste dans cette pièce, vous êtes sans doute beaucoup plus compétent que moi sur ces questions. J'aimerais bien savoir comment vous verriez évoluer le marché si d'aventure on arrivait jusqu'à le privatiser ? Qui pourrait mettre la main sur des actifs de cette nature ? Combien cela pourrait-il rapporter ? J'imagine que vous avez toujours un coup d'avance et que vous avez réfléchi à ces questions. J'aimerais donc bien vous entendre sur ce point.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je ne démissionnerai pas de la commission d'enquête mais j'avoue que c'est bientôt fini – bientôt la quille ! – et que j'ai hâte, j'ai hâte, j'ai hâte ! Même si les questions, pour certaines d'entre elles, sont essentielles, elles ont été posées avec beaucoup de malhonnêteté. Ainsi, monsieur le rapporteur, vous n'avez cessé de parler de concentration : par une forme de détournement, comme évidemment nous sommes très axés sur le combat contre la concentration dans les médias, vous avez pris ce terme, vous l'avez posé dans un autre champ afin que le débat public se déplace et qu'il soit finalement utilisé contre l'audiovisuel public, et non plus sur la question de la maîtrise par une grande diversité d'acteurs des sociétés de presse garantissant le pluralisme.

Monsieur Pigasse, vous avez évoqué ce qu'était la concentration au titre du code de commerce. Il y a quand même une législation spéciale concernant les médias, parce que c'est un sujet spécifique et il serait très important que nous puissions avoir les éléments de transparence actionnariale. Moi, aujourd'hui, je suis très engagée dans le débat contre la concentration des médias entre quelques mains uniquement. Pour ce faire, nous avons un problème : c'est de savoir exactement à qui appartient quoi, et dans quelles proportions. Vous avez, messieurs Niel et Nommé, évoqué le secret des affaires. Ne pensez-vous pas que la concentration et la lutte contre la concentration des médias étant un point essentiel pour sauvegarder la démocratie, il serait absolument indispensable que la démocratie puisse savoir à qui appartient quoi ?

M. Erwan Balanant (Dem). Vous êtes des hommes d'affaires. Si vous investissez... La petite habitude du rapporteur : à chaque fois que je pose une question, il sort – je le précise pour les gens qui n'ont pas l'image.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est pour éviter les menaces !

M. Erwan Balanant (Dem). Vous êtes des hommes d'affaires, vous investissez, et si vous investissez, ce n'est évidemment pas complètement à but philanthropique. Ça prouve que l'audiovisuel – la culture – dans notre pays est une puissance de production de valeur. Ça produit beaucoup d'argent : en 2022, c'étaient 100 milliards de valeur qui étaient produits par toute la culture française. Et, contrairement à ce qu'on pense souvent, ce n'est pas une culture qui est très subventionnée : elle ne l'est pas plus que beaucoup d'autres domaines de l'industrie ou de l'agriculture, par exemple.

Aujourd'hui, à côté de cette manne financière – enfin « manne financière » est un terme un peu péjoratif, disons, à côté cette production de valeur –, la culture, on le voit au

niveau mondial, devient un enjeu terrible de souveraineté. L'information, la culture, c'est le moyen de véhiculer un certain nombre d'idées, un certain nombre de projets politiques.

Comment voyez-vous aujourd'hui, face aux plateformes, essentiellement, la défense de notre modèle culturel, qui a longtemps été considéré comme un petit *soft power* bien gentil, alors qu'aujourd'hui, il me semble que c'est un véritable *hard power* à construire ? Quelles orientations législatives imaginez-vous pour que notre modèle puisse rester concurrentiel face à l'ultraconcentration des Gafam partout dans le monde ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Bonne question ; j'allais poser la même ! Je voulais juste dire à M. Niel, qui craignait que cette commission ne se transforme en cirque – c'est en effet un risque que nous mesurons à chaque fois –, qu'il y a aussi, dans cette commission, des gens sérieux qui sont attachés à l'audiovisuel public, même s'il y a des questions légitimes à se poser, y compris des questions financières, notamment à la lecture du rapport de la Cour des comptes. Il y a aussi des députés qui sont attachés à l'exception culturelle française, qui est en effet un enjeu majeur pour nous, et la question de l'audiovisuel public y participe.

M. Balanant m'a piqué ma première question, mais je vais passer à la deuxième. Elle s'adresse à vous tous. J'avoue que j'ai toujours du mal, au terme de ces plusieurs semaines de commission, à comprendre le recours, que je juge presque abusif, de l'audiovisuel public aux sociétés de production privées. Autant je comprends qu'on puisse avoir recours à une société de production sur la fiction par exemple – ce n'est pas un cœur de métier – ou sur les documentaires, mais pour des émissions de débat, je continue à me poser la question.

Prenons un exemple dans notre grand patrimoine national audiovisuel : « Apostrophes ». M. Pivot n'était pas un animateur producteur, il n'avait pas recours à une société de production, et pourtant ça n'empêchait pas la qualité. C'est vraiment une question sincère que je me pose. Je ne comprends pas ce tournant société de production-animateur-producteur qui a eu lieu au moment des années Elkabbach. Je ne le comprends pas et je voudrais avoir votre avis là-dessus.

Une deuxième question qui rejoint un peu ce qu'a dit Mme Calvez : on a quand même une mutation profonde du paysage audiovisuel : la baisse du linéaire, l'augmentation des *replays*, la prégnance des réseaux sociaux, la multiplication des diffuseurs... Quelle est votre réflexion prospective par rapport à ce qu'est la production audiovisuelle de demain ? Comment fait-on pour lutter bien sûr contre la mainmise des Gafam – ce qui est évident – mais aussi, comment fait-on dans un monde où, en réalité, la télévision telle qu'on l'a connue est en train de disparaître ? Peut-être même est-elle déjà morte. C'était la question que nous nous posions, notamment, avec M. Drucker qui, en matière de télévision, s'y connaît, en tout cas en termes de longévité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci.

M. Emmanuel Maurel (GDR). OK, je m'arrête là pour l'instant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On verra, peut-être qu'on pourra poursuivre les échanges.

M. Philippe Ballard (RN). Je rappelle que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dans le service public comme dans des chaînes privées.

J'ai été journaliste et j'avoue que je suis un peu resté sur ma faim, parce que j'aime bien la transparence – par ADN, si je puis dire. Mais là, ça brille un peu par son opacité quand même.

Deuxième question : il n'a pas été question des marges. Est-ce que vous pouvez nous donner les marges qui sont réalisées sur chaque émission ? C'est un petit monde ; je connais encore des gens qui travaillent chez vous, chez Mediawan. Quand ils voient le montant de la facture, 100 millions... C'est quatre taxis à commander pour faire un plateau, le présentateur ou la présentatrice à rémunérer, du personnel technique – mais c'est tout !

Sur la composition des plateaux, on a pu remarquer ces dernières semaines – est-ce qu'il y a un lien avec le début de la commission d'enquête, je n'en sais rien, je vous pose la question – que les plateaux, notamment ceux des émissions de France 5, sont beaucoup plus pluralistes. Encore une fois, j'ai été journaliste quarante ans, donc ce n'est pas à un vieux singe qu'on apprend à faire la grimace. On remarque qu'il y a des gens qui n'étaient jamais invités qui sont maintenant, par miracle, invités.

Sur Caroline Roux, j'avoue que j'étais un peu stupéfait de votre réponse, monsieur Pigasse, parce qu'elle va à l'encontre de ce que je pense que vous vouliez démontrer en disant que Caroline Roux est salariée de France Télévisions. Moi, quand j'ai entendu ça, je me suis dit qu'il y avait une accointance entre Mediawan et France Télévisions pour ne pas dévoiler les tenants et aboutissants.

Dernière question, monsieur Niel : nous avons auditionné les syndicats et la société des journalistes. Donc, les salariés du service public ont été entendus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons beaucoup de questions importantes et même, certaines, essentielles. Essayez de répondre de la manière la plus concise possible.

M. Matthieu Pigasse. Nous prenons le temps de répondre de manière précise et factuelle, en toute transparence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ensuite, je donnerai la parole au rapporteur qui a en encore de nombreuses questions.

M. Xavier Niel. Je vous rappelle, juste pour répondre à vos questions : nous ne sommes pas – encore une fois, je suis désolé de vous le répéter –, nous ne sommes pas dirigeants de Mediawan : nous sommes seulement actionnaires. J'essaie de répondre très rapidement, dans un sens inverse...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne veux pas rallonger les débats, mais quand M. Nommé parle, il dit qu'il y a trois cofondateurs, il y a trois personnes en charge.

M. Xavier Niel. Tout à fait, mais nous ne sommes pas dirigeants : actionnaires, trois cofondateurs...

M. Jérôme Nommé. Je définis ces notions : trois actionnaires qui ont le contrôle de la société, ça n'a rien à voir avec la notion de dirigeant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai bien compris. Ce n'est pas ce que je disais. C'est que vous avez mis M. Capton, M. Niel et M. Pigasse au même niveau, quand vous vous êtes exprimé.

M. Jérôme Nommé. En tant qu'actionnaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai bien compris, monsieur Nommé, ce que vous avez dit. Je vais le formuler autrement pour avancer. Je vais vous laisser répondre, monsieur Niel. J'indique simplement que M. Pigasse nous a expliqué que c'était quand même votre idée de créer cette société de production ; vous êtes présentés partout dans la presse comme les cofondateurs de cette société de production. Je pense que vous n'avez pas le même statut à Mediawan, qui est une société que vous avez cofondée, qu'à la Société Générale que vous avez citée. Vous avez été cofondateur de Mediawan, pas de la Société Générale.

M. Xavier Niel. Il y a un certain nombre de questions auxquelles il est très difficile pour nous de répondre, parce que nous sommes encore une fois cofondateurs et actionnaires, mais pas dirigeants de Mediawan. Nous n'intervenons pas sur les choix de production. Il y a une stratégie générale définie par le conseil d'administration. Et le conseil d'administration, ensuite, donne tous les pouvoirs à Pierre-Antoine Capton pour mettre en œuvre le fonctionnement de la société.

Les émissions produites pour le service public, nous vous le redisons, sont marginales : c'est quelques pourcents du chiffre d'affaires de Mediawan. Et, dans le même temps, les achats des médias audiovisuels, c'est quelques pourcents de leurs achats qui sont faits chez Mediawan.

Il ne s'agit pas que d'émissions de flux, il y a aussi énormément de fictions – des fictions comme *Dix pour cent* sont produites par Mediawan – je ne connais pas la répartition mais ce ne sont pas que des émissions de flux. Encore une fois, c'est une question à poser à Pierre-Antoine Capton, qui saurait mieux vous répondre, mais j'ai l'impression que la fiction coûte plus cher que les émissions de flux. Et donc à partir de ce moment-là, ce n'est pas là qu'il y a du volume.

Moi, j'aime l'audiovisuel public et je pense qu'on a besoin d'un audiovisuel public fort. J'entends qu'on parle ici du coût de l'audiovisuel public, mais je vous rappellerai qu'il est du double en Angleterre et le double en Allemagne. Le coût de l'audiovisuel public en Allemagne est de 8 milliards et le coût de l'audiovisuel public en Angleterre est de 8 milliards – il est du double ! Donc nous avons probablement des défauts, nous pouvons sûrement faire mieux, mais je pense que nous faisons en France quelque chose de pas mal. Cela peut toujours s'améliorer. On pourrait remettre de la publicité, on pourrait faire plein de choses. On peut inventer plein de choses pour améliorer le fonctionnement de l'audiovisuel public. Mais encore une fois, c'est à votre main. C'est vous qui définissez chaque année le budget de l'audiovisuel public. Nous, on nous passe des commandes.

Alors pourquoi France Télévisions ou Radio France passent-elles des commandes à des producteurs externes ? Parce que, premièrement, cela permet d'apporter de la diversité et, deuxièmement, parce que parfois c'est moins cher de produire en externe, parce qu'il y a des sociétés spécialisées sur certains types de contenus, sur certains types de sujets. Et donc, comme c'est moins cher, on peut trouver un sens économique à aller à l'extérieur.

Vous m'avez posé la question sur la privatisation, potentiellement, de chaînes de télévision. Moi, j'adorerais acheter ces chaînes, ce sont des chaînes fantastiques. Ce sont des

chaînes incroyables. Moi, je suis très fier, en tant que Français, d'avoir ces chaînes de télévision. Elles sont probablement imparfaites, mais personnellement, si demain elles devaient être privatisées, je serais ravi de les regarder et, potentiellement, de les acheter. Vous m'aviez interrogé, monsieur Saintoul, il y a un an ou deux ans – j'ai oublié dans quelle commission d'enquête – sur le fait que j'étais intéressé par M6. Je n'ai pas changé d'avis : je serais toujours intéressé par acheter une chaîne de télévision. Les chaînes de France Télévisions sont incroyables, les radios de Radio France sont incroyables, nous avons des médias publics incroyables. J'espère qu'ils resteront publics, mais s'ils deviennent privés, je serai ravi de participer aux appels d'offres qui pourraient se produire pour les acheter.

Un autre élément me paraît important. Vous nous avez posé la question de savoir si, au niveau du conseil d'administration, nous poussions la France, nous aidions la France. J'ai l'impression que votre question était au-delà de France Télévisions : est-ce que nous aidons la France en faisant ce que nous faisons chez Mediawan ? Quand Mediawan produit le film *FI*, qui est un des plus grands succès de l'année dernière, il y a un peu de France. Il y a plein de choses qui se sont passées dans le bureau de Mediawan à Paris : il y a eu de la création, de la discussion au sein des équipes de Mediawan pour aller produire ce film. Et je pense que quand vous mettez un peu de France, quand vous mettez un peu le doigt dans ces productions de films, et surtout quand c'est des succès – que ce soit des succès d'audience ou des succès en termes de reconnaissance –, je pense que c'est incroyablement important que nous ayons ce type de choses.

Quand Banijay ou Canal+, je vous le disais tout à l'heure, produit un film, quand Canal+ en Afrique du Sud fait des choses incroyables... Mediawan fait des choses avec Canal+ en Afrique : c'est incroyable ! Oui, nous apportons un peu de France, notre savoir-faire français dans ces pays. Nous apportons l'image de la France – ce n'est pas du colonialisme –, la manière dont nous pensons, dont nous réfléchissons. Nous sommes capables de propager cette image de la France et nous propageons la culture française. Le travail de Mediawan, au-delà d'être une société commerciale qui est là pour gagner de l'argent, est d'être capable de propager cette image de la France, cette envie de France, et de donner envie à d'autres d'aimer la France comme nous l'aimons.

M. Matthieu Pigasse. Je vais essayer de répondre de manière rapide à un certain nombre de questions qui ont été posées, et j'espère le faire fidèlement. D'abord, sur la notion de bataille culturelle, vous avez raison, madame : moi, je l'assume, pour ce qui me concerne. Vincent Bolloré ne le dit pas, mais le fait ; M. Stérin le fait mais se cache fiscalement en Belgique ; moi, je dis ce que je fais et je fais ce que je dis. Ça ne devrait pas vous faire peur, puisque M. Bolloré a expliqué ici qu'il avait 80 000 salariés et que mon groupe était, je le cite : « un tout petit groupe de rien du tout avec 200 personnes ». Eh bien, vous savez quoi ? Nous en sommes fiers. Nous avons un côté village d'Astérix, nous allons résister à l'envahisseur et à ceux qui ont des valeurs qui nous paraissent contraires à celles de la République et de la démocratie, et nous allons le faire avec force. Et donc personne ne nous fera taire. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point sur le financement, je rebondis : moi, au risque de vous étonner, je m'autofinance, en réalité. Je l'ai dit d'ailleurs dans la déclaration liminaire : je suis le seul actionnaire du groupe Combat. Il m'arrive d'ailleurs de refuser de l'argent public ; je ne bénéficie d'aucun argent public au titre des médias de ce groupe. Il m'arrive même de refuser des subventions publiques lorsque je fais jouer dans les festivals qui sont les miens – puisqu'on a parlé des festivals – des groupes qui ne plaisent pas à telle ou telle collectivité locale, par

exemple la région Île-de-France. Et vous savez quoi ? Je maintiens la programmation de ces groupes parce que je refuse toute censure, et je me passe d'argent public.

Je reviens sur Mediawan – pas sur le fait que nous sommes juste actionnaires et « co-contrôlants » –, et je vais reprendre les chiffres qu'a donnés ici même Pierre-Antoine Capton. Il n'y a aucune dépendance de Mediawan, d'aucune façon, à l'audiovisuel public, puisque la part de l'audiovisuel public – je crois que tu l'as dit, Jérôme – représente moins de 5 % du chiffre d'affaires de Mediawan. Et par ailleurs, Jérôme Nommé l'a dit au début et Pierre-Antoine Capton l'avait dit, les marges sont, avec le service public, dans certains cas déficitaires et elles sont en moyenne, si on les lisse, inférieures à 5 %.

Deuxième point, je reviens sur l'échange très amical qui a eu lieu avec Vincent Bolloré ici. Moi, je voudrais juste rebondir sur ce qu'il a dit sur les 4 milliards d'euros, puisqu'il a répété à de très nombreuses reprises que le coût du service de l'audiovisuel public était 4 milliards d'euros et que c'était scandaleux, etc. Je ne reviens pas sur ce que Xavier a dit – mais si, quand même, je vais le répéter : 4 milliards d'euros, ça se compare à 10 milliards d'euros en Allemagne, 8 milliards d'euros en Grande-Bretagne. D'ailleurs, nous sommes au quatorzième rang de l'Union européenne en coût par habitant, c'est-à-dire sous la médiane européenne. Ceci pour rappeler un certain nombre de chiffres.

Je vais le dire autrement, toujours pour rebondir sur la question : si on rapporte en coût par habitant, ça fait à peu près, je pense, plus de 50 euros annuels par habitant, et ça fait environ 4 euros par habitant par mois. Qu'avez-vous pour 4 euros ? Je parle à l'expert mondial de ces sujets, Xavier. Vous avez la 2, la 3, la 4, la 5 ; vous avez Arte ; vous avez France Info TV ; vous avez les archives de l'INA – je vais en oublier plein, mais ce n'est pas grave ; et vous avez tout Radio France, tout ça pour 4 euros par mois. Chez M. Bolloré, puisqu'il a fait ici la comparaison, le coût moyen, ça doit être 30 ou 40 euros par mois pour avoir quelques matchs de football et de rugby. Faites votre choix !

D'ailleurs, je voudrais juste rebondir aussi sur ce qu'il a dit. Il a expliqué, avec beaucoup de démagogie, que les 4 milliards d'euros, finalement, nous ferions mieux de les distribuer et de donner 1 000 euros par mois aux pêcheurs et aux agriculteurs. D'abord, il s'est trompé dans le chiffre parce que si vous faites ça, ce n'est pas 4 milliards d'euros : c'est 5 milliards d'euros – M. Bolloré n'est pas à 1 milliard d'euros près. Mais surtout, je vais lui suggérer autre chose : il suffirait de mettre en place une taxation sur les ultrariches, comme la taxe Zucman, avec un taux de 0,2 % : vous avez 4 milliards d'euros et vous avez de quoi financer l'audiovisuel public !

M. Emmanuel Maurel (GDR). Pas sûr que M. Niel soit d'accord ! (*Sourires.*)

M. Xavier Niel. Non !

M. Matthieu Pigasse. Mais si t'es d'accord, je le sais !

Je continue sur l'externalisation. C'est une question très importante que vous avez posée et que le rapporteur, justement, a posée à de nombreuses reprises. Je vais vous donner la réponse qui est la mienne – en l'occurrence, qui est la nôtre. Je vous dirai la chose suivante, je vais le dire avec force : aucune plateforme mondiale du type Netflix, Amazon ou autres, aucun groupe audiovisuel dans le monde, privé ou public, n'a internalisé, en tout cas totalement, sa fonction de production. Pourquoi ? Parce que les métiers de diffuseur et les métiers de

producteur sont totalement différents et n'ont rien à voir. Ils répondent à des rythmes, à des objectifs et à des compétences totalement différents.

Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, mais le diffuseur a pour objectif de construire la meilleure offre éditoriale possible ; le producteur livre un certain nombre d'émissions, par exemple de flux ou de stock et s'insère dans cette offre éditoriale. Ce sont deux métiers différents. Au fond, d'ailleurs, je vais vous dire, c'est parce que, en France – prenons l'exemple français –, le secteur de la production est aussi concurrentiel – il y a près de 9 000 producteurs en France – qu'il y a un tel niveau, à mon sens, de créativité, d'innovation et de différenciation. C'est quelque chose, à mon sens, qu'il faut absolument maintenir. J'allais faire une boutade sur le pluralisme pour dire qu'effectivement, je sais que je vais déplaire en disant cela, mais si vous regardez bien la participation des différents groupes politiques, notamment dans les émissions de flux de Mediawan, vous verrez que la gauche a été, à mon sens, très largement sous-représentée. Merci.

M. Xavier Niel. Deux secondes sur la transparence actionnariale : vous avez un très bon journal qui s'appelle *Le Monde diplomatique* – excusez-moi, je fais la publicité du *Monde diplomatique* – qui publie chaque année une carte de la propriété des médias.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Ça ne suffit pas !

M. Xavier Niel. Si vous êtes un journal de presse écrite, enfin les médias d'opinion – je ne sais pas ce qu'il en est pour les médias télé parce que je ne contrôle pas de média télé – mais pour la presse écrite, il y a une obligation de transparence des actionnaires. Donc sur tous les médias écrits, il y a une obligation de transparence des actionnaires. Mais, encore une fois, je pense que ce qui est important dans les médias, d'une manière générale, c'est de connaître ceux qui ont le contrôle. Vous pourrez regarder les actionnaires, ils ont une part des revenus ou des profits qui peuvent exister mais je pense que le contrôle est beaucoup plus important. Vous avez plein de sites en ligne qui vous indiquent qui sont les contrôlants ou les bénéficiaires économiques d'une société, et c'est eux les vrais contrôlants d'une société.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Bolloré dit qu'il ne contrôle pas !

M. Xavier Niel. Si vous regardez, vous allez retrouver : vous allez remonter jusqu'en haut de la chaîne et vous allez voir son nom. Regardez qui est le bénéficiaire économique de Vivendi : je pense que vous retrouverez, pour répondre à votre question, Vincent Bolloré. Enfin, ça me paraît quelque chose de sain.

J'aimerais rajouter quelque chose – parce que Matthieu veut me taxer là, comme ça – je n'ai rien dit et je me retrouve taxé ! (*Sourires.*) Je ne suis pas d'accord avec tout ce que dit Matthieu, je ne suis pas d'accord avec tout ce que dit M. le rapporteur, et je crois que c'est un sujet que je partage avec de nombreuses personnes dans cette salle : j'ai envie qu'on puisse exprimer toute forme de position et d'avis. J'ai envie de vivre dans un pays où tous les médias, y compris les médias publics, puissent exprimer toute forme d'avis, tout avis quel qu'il soit, et que le débat puisse exister, que le débat soit le plus serein possible. Matthieu vous l'a dit tout à l'heure : il est tellement désagréable d'arriver ici après s'être fait attaquer publiquement pendant des mois ! Franchement, je pense que le débat... Vous faites un métier dur, et vous ne pouvez pas imaginer à quel point j'aime notre démocratie, à quel point j'admire le travail que vous faites, parce que ce n'est pas un travail facile, parce que vous vous faites agresser – et nous nous faisons probablement moins agresser que vous. Je trouve tellement... pas ignoble, parce que le mot est trop fort, mais tellement non constructif, tellement bête de commencer à attaquer les

gens plutôt que de permettre d'avoir un débat constructif entre nous. Donc, un très grand merci pour vos questions, parce que même si elles ne concernaient pas toutes l'objet de la commission d'enquête, je les ai trouvées incroyablement constructives.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Il y a une dernière question que M. Maurel a posée, et que je voulais vous poser, je serais heureux d'avoir vos réponses – Mme Calvez l'a posée aussi. Qu'est-ce que France Télévisions doit externaliser et faire produire par des sociétés de production – par exemple des fictions, des documentaires ? Mais *quid*, quand même, des émissions de flux ? Et là je m'adresse peut-être à vous, monsieur Pigasse, à l'homme de presse, de médias que vous êtes. Est-ce qu'il n'y a pas des émissions, par exemple politiques, des émissions de débat, que France Télévisions devrait peut-être produire en interne ? C'est un sujet important, je pense, en termes de pluralisme, d'impartialité. Un syndicat présent ici – ça n'engage que lui – nous disait qu'il est plus difficile de faire respecter toutes ces règles de pluralisme de l'information, d'impartialité, quand c'est externalisé. Comment concilie-t-on la nécessité d'avoir recours à des sociétés de production extérieures avec la capacité pour France Télévisions de produire notamment, peut-être, des émissions politiques ou des émissions de débat en interne ? Vous avez beaucoup parlé de démocratie. Est-ce que c'est totalement égal de faire produire ces émissions à l'extérieur et de les produire en interne ? Nous avons ce matin devant nous – et j'en termine – M. de Carolis, qui nous disait que de son temps, il avait initié des réformes, ou en tout cas il avait mis en place des mesures, pour que France Télévisions produise un peu plus d'émissions en interne ; il avait cité par exemple « Des racines et des ailes ».

M. Matthieu Pigasse. Je vais vous répondre. J'espère faire sourire le rapporteur en vous disant, monsieur le président, que c'est déjà le cas : France Télévisions produit en interne un certain nombre d'émissions de débat, parmi lesquelles « L'Événement », la fameuse émission dans laquelle j'ai eu la chance et l'honneur d'être invité, et qui était présentée par Caroline Roux. Donc c'est déjà le cas, bien sûr.

Après, pour répondre plus complètement à votre question, je pense que c'est une question d'équilibre. J'ai expliqué pourquoi il me semble qu'en effet, l'externalisation de la production est importante. J'en suis absolument convaincu. Je rajoute un élément que Xavier a mentionné rapidement, mais sur lequel je reviens – parce que je sais que M. le rapporteur a lu attentivement le rapport de la Cour des comptes : la Cour souligne elle-même que la production interne coûte plus cher que la production externe. À nouveau, je pense que tout est question d'équilibre et c'est à France Télévisions de déterminer cet équilibre.

Mais je conçois tout à fait que certaines émissions de débat politique soient ou aient à être produites par France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois qu'il y a une question à laquelle vous n'avez pas eu de réponse, madame Calvez. Ne la reposez pas mais rappelez juste le thème.

Mme Céline Calvez (EPR). Je ne vais pas la reposer en entier, je vais aller sur celle de la fin. Est-ce que pour renforcer l'audiovisuel public, il ne serait pas intéressant que les producteurs, qui vendent aussi bien aux chaînes privées qu'aux chaînes publiques, fassent un geste pour l'audiovisuel public – notamment, pourquoi pas, leur céder un peu plus de droits ?

M. Xavier Niel. Excusez-nous d'avoir oublié votre question. Je crois que Pierre-Antoine Capton vous a répondu sur le sujet : les marges réalisées sur les productions pour

l'audiovisuel public sont, je pense, les moins rentables, voire même potentiellement déficitaires. Je ne sais pas ce que vous a dit Pierre-Antoine Capton ni comment il vous l'a dit.

M. Jérôme Nommé. Contribution négative.

M. Xavier Niel. Contribution négative – je ne savais pas qu'il avait été aussi *cash*. Donc ce sont des émissions sur lesquelles Mediawan perd de l'argent.

Maintenant, il y a un lien historique ; il y a un partenariat historique. Nous avons beaucoup parlé de « C à vous » aujourd'hui. « C à vous » est diffusé depuis, je ne sais pas, quinze ans, peut-être vingt ans sur l'audiovisuel public et il y a une volonté des équipes de continuer. Il y a un certain nombre de droits qui peuvent exister, qui peuvent être partagés dans un certain nombre d'émissions. Si vous prenez un programme comme *Dix pour cent* – et encore une fois, c'est une vision externe, donc j'espère ne pas dire de bêtises : c'est une idée d'un producteur indépendant ; il la vend à France Télévisions ; France Télévisions la diffuse. Et à un moment, il faut produire un film – vous avez un film qui est en train d'être produit, qui n'est pas encore sorti je crois – qui est un film produit par Mediawan. Et là vous arrivez dans quelque chose qui est cher, qui est très cher. Le fait d'avoir, tout au long de cette histoire, partagé cette aventure permet de se dire à un moment : OK, France Télévisions n'a pas les moyens de produire ce film, mais peut-être qu'une grande plateforme internationale a les moyens de produire ce film. Ensuite, qu'est-ce qui va se passer ? Cette fiction va se retrouver diffusée sur d'autres plateformes. France Télévisions et Mediawan vont aider à faire avancer ou à diffuser cette production française dans le monde entier, ce qui, après, permettra de recréer d'autres choses, d'autres émissions, d'autres fictions françaises avec France Télévisions. C'est un partenariat qu'a Mediawan avec France Télévisions ; c'est un partenariat de long terme, avec la volonté de créer des nouvelles choses, d'inventer des nouvelles choses, de bénéficier de l'originalité ou de l'inventivité qu'ont les producteurs indépendants.

C'est important – je rebondis sur le sujet. Les producteurs indépendants sont importants, parce qu'ils sont capables d'inventer des choses. Nous vous l'avons dit tout à l'heure : Mediawan, c'est l'addition d'une centaine de sociétés – je ne sais pas le chiffre ; elles ont chacune leurs particularités, leurs spécificités. Certaines produisent du documentaire d'une certaine manière – une autre produit des documentaires d'une autre manière. C'est cette diversité qui permet à Mediawan d'avancer et d'exister et qui permet, au bout, de vendre à l'ensemble des médias du monde entier des contenus, parfois même en étant en concurrence au sein du même groupe.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Je vais redonner la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelques questions sur la neutralité, puisque, vous le savez, c'est l'une des trois dimensions de cette commission d'enquête. Après j'aurai quelques questions pour vous, monsieur Nommé, notamment sur les clauses d'exercice qui figurent.

Une question pour vous, monsieur Pigasse. Le 31 janvier 2025, l'humoriste Merwane Benlazar, chroniqueur sur France Inter, tenait une chronique dans « C à vous », qui est une émission produite par Mediawan. Il s'agissait d'un billet d'humour sur l'actualité. Pourtant, il était de notoriété publique que ce monsieur, humoriste, avait tenu des positions plus que préoccupantes, à connotation ouvertement islamiste. À titre d'exemple, le 5 janvier 2021, il écrivait sur X à une femme, je cite : « T'étais encore en club alors que la place d'une femme est à la demeure auprès de son père. Crains ton seigneur. » Fin de la citation. Le 21 mars 2021,

il répondait, au sujet d'une autre femme, je cite : « Super, je préfère la brûler. » Fin de la citation. Le 6 février 2025, interrogée lors d'une séance de questions au gouvernement, la ministre de la culture Rachida Dati nous a expliqué, je la cite : « Est-ce que des propos ont été tenus par ce chroniqueur qui sont scandaleux ? Oui. Donc suite à ces propos, France Télévisions en a tiré les conclusions : il ne sera plus à l'écran. » Fin de la citation.

Monsieur Pigasse, pourtant, il semble que vous ne partagiez pas ce constat, puisque le 4 février, donc quelques jours après, vous avez écrit sur X : « Soutien à Merwane Benlazar. » Fin de la citation. Pourquoi, monsieur Pigasse, est-ce que vous avez soutenu les propos, on peut le dire, indignes, de M. Benlazar ?

M. Matthieu Pigasse. Ce n'était pas quelques jours après, c'était immédiatement après l'émission, et je l'assume, là encore, totalement – sauf que ce que vous racontez ne correspond pas du tout ce que j'ai soutenu. Donc je vais, là encore, redire les choses, et j'aimerais bien que vous m'écoutez un peu attentivement.

Ce qui s'est passé là est typique pour moi du rôle – ça va vous éclairer – que nous pouvons avoir, ou pas, au sein de Mediawan. Premier point, Merwane Benlazar était invité pour une raison simple : Bertrand Chamero, qui devait faire sa chronique humoristique, était absent, et le remplaçant de Bertrand Chamero était lui-même absent. Donc, il a été fait appel – c'est les équipes de Mediawan qui ont donc décidé de le faire, sans évidemment en parler ni à Xavier ni à moi – à Merwane Benlazar. Premier point. Donc, c'était une intervention exceptionnelle et unique, qui était prévue comme telle.

La deuxième chose, c'est que M. Merwane Benlazar est un chroniqueur régulier de France Inter – d'ailleurs je vous rappelle qu'il est toujours sur France Inter – et qu'il n'a fait l'objet d'aucune condamnation ou sanction d'aucune sorte.

Je rappelle enfin, troisième point, que sa chronique ne comportait aucun élément polémique, aucun, et ne portait en rien sur des sujets religieux, politiques ou autres. Et pourtant, monsieur le rapporteur, il a fait l'objet, derrière, d'une campagne de haine raciste. C'est là où je lui ai exprimé mon soutien, parce que j'ai trouvé ça scandaleux – et je le trouve encore scandaleux, c'est d'ailleurs l'essence même du groupe Combat.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci monsieur Pigasse. Je n'ai pas vraiment compris votre réponse, pardon.

M. Matthieu Pigasse. C'est parce que vous n'écoutez pas ! Vous étiez plongé dans votre ordinateur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai écouté attentivement chacun de vos mots.

M. Matthieu Pigasse. Je parle français, pourtant...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quand vous avez un chroniqueur qui explique sur ses réseaux sociaux, il n'y a pas très longtemps, en 2021, à propos d'une femme, « t'étais encore en club alors que la place d'une femme est à la demeure auprès de son père. Crains ton seigneur » ; quand il répond au sujet d'une autre femme « super, je préfère la brûler » ; quand la ministre de la culture explique que ce sont des propos scandaleux et que France Télévisions doit en tirer les conséquences, je n'ai pas bien compris : la dimension de soutien pour M. Benlazar, elle portait sur quoi ? Vous expliquez que vous avez soutenu M. Benlazar et vous l'assumez, mais je n'ai pas vraiment compris pourquoi.

M. Matthieu Pigasse. Pourtant, mon propos était très clair. Vous reposez la même question, je vais refaire la même réponse, mais je vais essayer d'être plus rapide : mon soutien à Merwane Benlazar est intervenu à la suite de la campagne de haine raciste et islamophobe dont il a fait l'objet de manière injuste ; à la suite de son intervention chez « C à vous ».

M. Erwan Balanant (Dem). C'était la même réponse à la même question.

M. Matthieu Pigasse. Oui, mais en plus court !

M. Philippe Ballard (RN). Qu'est-ce que vous pensez de son intervention dans « C dans l'air » ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Pigasse, je me fais écho de la question de mes collègues. Qu'est-ce que vous pensez de ses interventions ? Parce que visiblement, je ne suis pas le seul, d'autres collègues semblent rester sur leur faim.

M. Matthieu Pigasse. Pardonnez-moi, mais je ne comprends pas, d'une part, le rapport avec l'audiovisuel public, d'autre part, le rapport avec Mediawan. À nouveau, c'est quelqu'un qui n'a jamais été condamné, jamais sanctionné, qui est toujours sur France Inter. Je n'ai rien à voir avec son intervention chez Mediawan. J'ai expliqué et pourquoi et comment. Point final.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quel est le lien avec Mediawan ? Il a tenu une chronique dans « C à vous », qui est une émission produite par Mediawan. Quel est le lien avec le service public ? Il est chroniqueur sur France Inter, il est intervenu sur France Télévisions. Vous posez la question : pourquoi la légitimité de cette question ? Je me permets simplement de vous le préciser.

M. Matthieu Pigasse. Vous répétez ce que je viens de dire !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Pigasse, une autre question. Vous êtes président du festival des Eurockéennes de Belfort. Il y a eu un rappeur, Freeze Corleone, qui a vu son concert interdit sur décision préfectorale pour risque de trouble à l'ordre public. Vous avez alors dénoncé une censure, une atteinte à la liberté d'expression. Je pense que vous le savez, mais ce rappeur est connu pour ses propos mais aussi pour ses chansons à connotation homophobe et antisémite. Je vous cite quelques extraits : « j'arrive déterminé comme Adolf dans les années trente », « rien à foutre de la Shoah ». Fin de la citation. Pour vous, est-ce qu'on peut tenir des propos homophobes et antisémites au nom de la liberté d'expression ?

M. Matthieu Pigasse. Déjà, premier point : je ne vois pas du tout le rapport avec la commission d'enquête sur l'audiovisuel public.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'est la partie enquête sur vos mœurs !

M. Matthieu Pigasse. Vous parlez d'un festival privé, qui s'appelle les Eurockéennes de Belfort, qui est un festival d'ailleurs absolument remarquable, qui a été désigné par les professionnels meilleur festival du monde en 2019, mais il n'y a aucun lien d'aucune sorte avec la commission d'enquête et l'audiovisuel public – mais vraiment, aucun lien.

Vous me permettrez de faire deux trois commentaires.

D'abord, une mise au point : rien ne m'est plus étranger – je profite pour le dire là – que l'antisémitisme. Tout l'engagement qui est le mien est un engagement contre toute forme d'oppression et de discrimination, toute forme de racisme et bien évidemment l'antisémitisme. Je suis – et je pense que tout le parcours qui est le mien le montre – un républicain laïque et universaliste. Il ne peut y avoir aucune ambiguïté d'aucune sorte, et il n'y en a jamais eu. Premier point.

Le deuxième point, c'est que je défends, avec toutes les difficultés que cela peut parfois représenter, la liberté d'expression la plus totale. Et je me bats pour la liberté d'expression. Je peux ne pas être d'accord avec vous – d'ailleurs, monsieur Alloncle, je suis en désaccord avec vous sur à peu près tous les sujets, je pense que vous l'avez compris ; et pour autant je suis très heureux que vous puissiez vous exprimer. Voilà.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. Je vous pose une autre question et j'élargis un peu. Si je vous ai posé la question sur Merwane Benlazar, c'est parce qu'il a aussi promu, le 7 janvier dernier, l'idée d'un cordon sanitaire médiatique pour exclure certains partis comme le Rassemblement national ou l'UDR de s'exprimer dans les médias. Voilà ce qu'il a dit : « Sur la radio belge francophone, il y a ce qu'on appelle le cordon sanitaire : pas de parole donnée à l'extrême droite. » Je ne cite pas plus loin, mais je pense que vous avez compris le sujet. Ma question va être assez générale, elle va s'adresser à vous, M. Pigasse et M. Niel : que pensez-vous de cette idée de cordon sanitaire ? J'ai pu interroger le secrétaire général du Syndicat national des journalistes (SNJ), qui a jugé cette idée intéressante – expliquant qu'elle n'était aujourd'hui pas possible en France, mais qu'elle pourrait être intéressante moyennant, probablement, un changement de la loi. Et vous, monsieur Pigasse, monsieur Niel, qu'en pensez-vous ?

M. Matthieu Pigasse. Ça me donne l'occasion de faire un point, qui me fascine : vous semblez nous reprocher – avant même cette audition et pendant cette audition –, à Xavier ou moi, des interventions dans la ligne éditoriale – qui n'existent pas – d'une part, et d'autre part, de prendre parfois, en tout cas pour ce qui me concerne, position sur des sujets sociétaux ou politiques.

Je voudrais en profiter pour dire une chose importante : je crois que je n'ai pas vu, je n'ai pas d'exemple, je n'ai pas de précédent de parlementaire en exercice, ou d'une commission d'enquête dans une démocratie moderne, qui fait autant d'ingérences et d'interférences dans les lignes éditoriales des médias. Je crois que c'est sans précédent.

M. Erwan Balanant (Dem). Il y a McCarthy, dans les années cinquante !

M. Matthieu Pigasse. Oui !

On me demande de commenter un certain nombre de choses, vous nous avez reproché un certain nombre de choses.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas ma question !

M. Matthieu Pigasse. Mais c'est ma réponse. Je voudrais juste rebondir là-dessus, parce qu'il y a un certain nombre de gens qui, je pense, n'ont pas suivi toutes vos auditions. J'aimerais juste rappeler un certain nombre de choses. Vous, en tant que rapporteur de commission d'enquête parlementaire, vous vous autorisez à avoir des jugements sur les invités dans les émissions – vous venez de le faire avec Merwane Benlazar, je vais y revenir. Vous

avez des avis sur ce qu'il faut dire ou pas dire dans les émissions. Et vous avez aussi des avis, d'ailleurs, sur les films qu'il faut produire ou pas. Pour ceux qui n'ont pas suivi toutes les auditions, je vais quand même rappeler un certain nombre de choses.

Sur les invités, vous avez des opinions très arrêtées, en violation complète des règles d'indépendance éditoriale et des rédactions. Vous dites à Léa Salamé qu'il ne fallait pas inviter Xavier Bertrand et qu'il aurait été mieux d'inviter Philippe de Villiers. Nous ne savons pas pourquoi, enfin si peut-être. Vous dites à Gilles Bornstein, qui est sur France Info TV qu'il invite trop Gabriel Zucman et Éric Coquerel. Au moins, on peut comprendre pourquoi. Vous dites au directeur des programmes de France Télévisions... – monsieur le président, quand même, c'est sans précédent ! – qu'il ne fallait pas inviter Mme Ardakani, une avocate iranienne défenseuse des droits de l'homme.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Exactement !

M. Matthieu Pigasse. Ça c'est sur les invités.

Sur ce qui est dit dans les émissions, puisque c'est aussi votre sujet, vous vous permettez de dire à Léa Salamé : Ouais, non mais franchement, ce n'est pas bien de décrire ICE, la police anti-immigration de Trump, comme étant toute-puissante et au service de Trump. On ne sait pas pourquoi – violation des règles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai jamais dit ça !

M. Erwan Balanant (Dem) et Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ah si !

M. Matthieu Pigasse. Vous dites à Pierre Haski qu'il ne faut pas dire de Nigel Farage – qui est un homme politique d'extrême droite anglais, pour ceux qui ne le connaissent pas – qu'il est populiste. Ah bon ? Pourquoi ? Il dit ce qu'il veut, Pierre Haski, ça s'appelle l'indépendance éditoriale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas dit ça !

M. Matthieu Pigasse. Si, je vous renvoie à votre audition. Bien sûr que vous l'avez dit ! Vous ne vous souvenez même plus de ce que vous avez dit, tellement c'est gros. Je peux vous donner quinze exemples...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le journal télévisé avait parlé de la « police de Donald Trump » ! ICE n'a pas été créée par Donald Trump !

M. Matthieu Pigasse. Et vous dites à Manuel Alduy qu'il ne fallait pas produire *Ma frère*, qu'il fallait produire *Sacré-Cœur* ! Je n'ai pas vu *Sacré-Cœur*, je ne sais pas si c'est une sacrée daube ou pas, mais simplement, le cahier des charges de France Télévisions l'interdit. À un moment, il faut arrêter l'ingérence. Il faut que vous respectiez, quand même, les lignes et la liberté éditoriale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous ai laissé répondre, mais...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vois que dans toutes vos diatribes, assez longues d'ailleurs, vous évitez soigneusement les questions que je vous pose.

Ma question était je crois assez simple ; on a eu une réponse très longue qui a tout fait, sauf... qui m'a attaqué – et votre posture depuis le début de cette audition, tous les deux, est de m'attaquer.

M. Matthieu Pigasse. Ah, ça, c'est le passage que vous allez reprendre et tweeter !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Vous lui demandez son avis comme citoyen, il le donne !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ça a été très offensif contre moi depuis le début de cette audition, je crois que ce n'est pas forcément l'objet d'une commission d'enquête.

M. Erwan Balanant (Dem). Une commission d'enquête, ce n'est pas forcément le lieu pour insulter tout le monde, non plus !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me contente, calmement, posément, de vous poser des questions en lien avec cette commission d'enquête. J'aimerais simplement obtenir sereinement des réponses. Monsieur Pigasse, pourriez-vous répondre à cette question simple : êtes-vous pour ou contre le cordon sanitaire sur les ondes du service public ?

M. Matthieu Pigasse. Je vais vous répondre... J'aime beaucoup la position victimaire que vous prenez. Ça fait partie de la bataille culturelle : vous faites monter la pression avant les auditions, et puis vous vous présentez ainsi : « ah là là, tout le monde m'attaque et m'agresse » alors qu'en fait, vous agressez en permanence tout le monde.

Je vais être très factuel et précis sur ces questions, même si ce n'est pas à moi de répondre, c'est à l'audiovisuel public : je suis contre le cordon sanitaire. La réponse vous intéresse, monsieur le rapporteur ? Non. Je suis contre, au risque de vous étonner : je suis pour le débat démocratique, donc pour que chacun puisse s'exprimer.

J'allais continuer sur les mises en cause personnelles, mais M. le président, pour ceux qui ne le voient pas, me dit de m'arrêter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'essaie de garder un cadre serein pour nos échanges.

M. Matthieu Pigasse. C'est tout à fait serein !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse, monsieur Pigasse. Si je vous pose cette question, c'est parce que...

M. Xavier Niel. J'aimerais aussi répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Niel voulait réagir. Je vous en prie, monsieur Niel, effectivement, la question vous était aussi adressée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez-y, monsieur Niel.

M. Xavier Niel. J'ai été assez surpris, monsieur le rapporteur, de vous entendre dire que vous avez l'impression d'être agressé ici. Depuis des mois, Matthieu Pigasse et moi sommes agressés. Je pense que les réponses que nous avons apportées aujourd'hui sont très, très faibles à côté des mensonges que vous avez prononcés depuis des mois nous concernant,

sans que nous ayons répondu. Nous avons eu la politesse et la correction de répondre devant vous, vous permettant de commenter nos réponses. Nous aurions bien aimé que cela se passe de la même manière dans l'autre sens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je suis très serein depuis le début !

M. Xavier Niel. Vous êtes très serein, je le vois bien, mais vous proférez beaucoup de mensonges, monsieur le rapporteur : si vous voulez, je peux vous les rappeler assez simplement, monsieur le rapporteur, Charles-Henri Alloncle. C'est votre commission d'enquête, c'est un *one-man show*, très, très cher pour les Français, je vous l'ai déjà dit.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Ce n'est pas très sympathique pour nous ! (*Sourires.*)

M. Xavier Niel. Je sais ! Vous savez quoi ? Nous avons concentré nos réponses à vos questions en cinq minutes, Comme cela, en un bloc, et nous ne nous en souvenions même plus quand il a fallu répondre. On ne voulait pas vraiment que nous vous répondions.

Il y a eu une concentration de mensonges de la part du rapporteur. Mais encore une fois, je vais vous dire quelque chose qui est extrêmement important et qui répond à votre question.

Il y a un truc très, très dur, ici, c'est que...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et sur le cordon sanitaire ?

M. Xavier Niel. On y arrive, monsieur le rapporteur, et je vais vous répondre sur le cordon sanitaire.

Il y a un truc très, très dur, dans cette commission, c'est que vous posez la question et vous prenez votre téléphone, vous faites autre chose et vous n'écoutez pas les réponses.

M. Erwan Balanant (Dem). Et encore, quand il ne sort pas !

M. Xavier Niel. Je ne sais pas comment vous allez faire pour rédiger votre rapport.

M. Matthieu Pigasse. Il est déjà rédigé !

M. Xavier Niel. Malgré cela, je tiens à vous le dire : je suis pour votre liberté d'expression. Je trouve juste plus sain qu'on ait une liberté d'expression quand on est en face des personnes plutôt que caché derrière son clavier pour poster des petits tweets sur internet, comme ça, vicieux. Je ne trouve pas cela beau. Mais la liberté d'expression, encore une fois, je la défends : je vous offrirai mon livre, monsieur le rapporteur, ça ne peut pas vous faire de mal.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, je trouve important que nous ayons des médias de toutes obédiences. Le service public se doit d'être neutre, si c'est ça la question – je ne sais pas s'il l'est et ce n'est pas à moi de juger s'il est neutre. Le service public se doit d'être neutre parce qu'il est financé, vous l'avez rappelé, par tous les Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc vous êtes défavorable au cordon sanitaire.

M. Xavier Niel. Donc, je suis pour que tout le monde puisse s'exprimer comme il le souhaite dans tous les médias. Il y a des médias d'opinion, il y a un certain nombre de groupes de médias d'opinion – je pense que Combat est peut-être un média d'opinion, mais je peux me tromper.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question porte sur le service public.

M. Xavier Niel. Sur le service public, je pense que toutes les tendances et toutes les obédiences doivent s'exprimer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et c'est pareil pour M. Pigasse ?

M. Matthieu Pigasse. Pareil, évidemment pareil ! Je viens de répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'était pour être certain que le rapporteur ait entendu votre réponse.

M. Matthieu Pigasse. Le rapporteur fait autre chose, il n'écoute pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc vous êtes tous les deux défavorables au cordon sanitaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci messieurs pour vos réponses. Je crois que le principe de cette audition est simplement que je puisse vous poser des questions sereinement et que vous puissiez y répondre sereinement. J'ai du mal à comprendre le caractère très offensif de vos attaques depuis le début, je vous le dis en toute honnêteté. Votre ton aussi est extrêmement offensif, c'est la première fois que cela arrive parmi toutes les auditions que nous avons pu mener – et je crois que nous en avons conduit une soixantaine depuis le début. Je vous avoue que je suis très étonné de ce ton-là. (*Exclamations des députés.*)

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Il y a beaucoup d'auditions qui se sont très mal passées, pourtant !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le but est simplement d'éclairer les travaux de notre commission d'enquête. Chacun jugera le ton employé, les attaques exprimées et le bon déroulement de cette audition.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Exactement, chacun jugera !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Pigasse, je me permets d'enchaîner sur une autre question sur ces ruptures légales. Le samedi 14 mars dernier, en pleine trêve électorale, vous avez relayé sur X une tribune contre l'union des droites que vous aviez publiée dans *Libération*. Ce tweet était accompagné du commentaire : « Aucune compromission avec l'extrême droite. » Il a été vu plus de 200 000 fois dans la journée du samedi.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Et alors ? Il a le droit ! Il n'est pas candidat !

M. Erwan Balanant (Dem). Il a le droit de le dire ! On n'a plus le droit d'avoir une opinion ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous savez, dans cette Assemblée, en tant que parlementaires, nous sommes très attentifs à ce que le code électoral soit le plus

méticuleusement respecté, pour ne pas risquer d'entacher la sincérité du scrutin. Si je vous dis cela, c'est parce que vous expliquez que, que ce soit sur le cordon sanitaire ou que ce soit sur tout type de règles et de lois, vous n'appellez pas à la violation de ces lois, et vous avez parfaitement raison. Mais l'article L. 49 du code électoral explique : qu'à « partir de la veille du scrutin à zéro heure, il est interdit de diffuser ou faire diffuser par tout moyen de communication au public par voie électronique tout message ayant le caractère de propagande électorale. »

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Quel est le rapport avec la commission d'enquête ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), cette règle s'applique notamment aux influenceurs qui diffusent toute forme de contenu sur les réseaux sociaux.

M. Erwan Balanant (Dem). Ah ! M. Pigasse est un influenceur !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous n'avez pas à répondre, monsieur Pigasse ! Ce n'est pas l'objet de la commission d'enquête !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Encore une fois, je me permettais de rebondir sur votre respect le plus strict des lois. Est-ce que vous n'avez pas eu l'impression d'influer sur le scrutin et de rompre la sincérité du scrutin, monsieur Pigasse ? (*Exclamations des députés.*)

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je pense qu'on peut arrêter l'audition, là !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'il vous plaît, chers collègues... Je me permets juste de reprendre la parole trente secondes. J'indique que depuis le début, j'ai toujours été à la disposition du rapporteur et de la commission d'enquête pour que les auditions durent le temps qu'il fallait qu'elles durent. Je les ai présidées aussi longtemps et longuement qu'il le fallait. J'indique simplement que j'aimerais qu'on puisse recentrer les questions sur l'audiovisuel public et les liens entre Mediawan et l'audiovisuel public.

Je vais laisser Matthieu Pigasse répondre à la question du rapporteur ; je ne vais pas l'empêcher de le faire. Je suis prêt, bien sûr, à présider cette commission aussi longtemps qu'il le faudra, aussi longtemps que le rapporteur aura des questions et que les collègues auront des questions, mais concentrons-nous sur le périmètre de la commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le lien avec cette commission d'enquête, c'est qu'on a affaire à des cofondateurs et actionnaires importants de la première société qui produit des émissions du service public, et que ces mêmes actionnaires violent les règles les plus élémentaires du droit électoral. C'était la raison de la question.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Pourquoi vous ne dites pas « actionnaires dormants » quand vous parlez d'eux ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que sur la neutralité, qui est la première dimension de cette commission d'enquête, il y a un lien évident.

M. Matthieu Pigasse. Il n'y a évidemment aucun lien d'aucune sorte, puisque je m'exprimais en tant que citoyen. Vous ne me ferez pas taire, monsieur Alloncle, ni aujourd'hui ni demain : je continuerai à m'exprimer. À votre question « est-ce que ça a violé une quelconque règle du code électoral ? », la réponse est non. Si vous êtes d'un avis contraire, libre à vous de

mener une action judiciaire. Vous ne l'avez pas fait, personne ne l'a fait, pour une raison simple : c'est que ça ne viole aucune règle.

Cette tribune a été publiée dans *Libération*, je veux bien en donner le contenu si vous le souhaitez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que vous avez répondu clairement.

M. Matthieu Pigasse. Je voudrais faire un point de plus, quand même, monsieur le rapporteur. Pour moi, ce que vous avez dit avant sur « je me sens agressé », « ça ne s'est jamais passé comme ça », etc. entre dans cette bataille culturelle.

La réalité, pour ceux qui n'ont pas regardé les auditions, est la suivante. Je vais faire un résumé rapide : vous passez votre temps à mettre en cause, de manière extrêmement agressive, voire parfois offensante, les personnes auditionnées. Je voudrais juste le dire. Vous avez mis en cause et rappelé un certain nombre d'engagements politiques ou syndicaux qui remontaient parfois à cinquante ans ou quarante ans. Vous avez expliqué que M. Pierre Haski était maoïste, que Renaud Le Van Kim était trotskyste, que Stéphane Sitbon-Gomez était un activiste écologiste, etc. Vous avez mis en cause – ce que je trouve beaucoup plus grave – la vie privée des personnes que vous avez auditionnées. Je rappelle par exemple que vous avez mis en cause la sœur de Manuel Alduy, alors que c'est une experte en sémiologie... Si, monsieur le président, je rappelle qu'il y a eu un nombre de mises en cause...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'ai rien dit !

M. Matthieu Pigasse. Alors vous êtes d'accord avec moi !

Vous avez par exemple, monsieur le rapporteur, mis en cause l'actuel président de l'Arcom au motif qu'il n'aurait pas déclaré un conflit d'intérêts avec son ancienne compagne, dont il est séparé depuis quinze ans – et vous l'avez obligé à dire ça. Vous avez mis en cause la compagne de Stéphane Sitbon-Gomez, alors pourtant qu'elle préside une association contre les violences faites aux femmes. Vous êtes incroyable : vous vous posez en victime alors que vous multipliez les fausses informations, alors que vous déversez des torrents de boue sur les gens ; et vous vous étonnez qu'on vous réponde. Et bien non ! C'est ça, la démocratie !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez pu répondre longuement, monsieur Pigasse, monsieur Niel – et c'est normal, vous avez fait l'objet d'attaques. Je vous ai laissés y répondre très longuement, peut-être pas assez, mais il y a aussi d'autres cadres que cette commission d'enquête pour pouvoir y répondre. La démocratie ne s'arrête pas à cette commission d'enquête ; il y a d'autres lieux qui permettent de prolonger les débats, de faire entendre votre voix et de répondre au rapporteur si vous le souhaitez.

Je propose, si vous en est d'accord, pour que l'audition ne s'éternise pas trop – le rapporteur a des questions à vous poser en particulier sur Mediawan et l'audiovisuel public – que vous puissiez lui répondre, et qu'on sorte du commentaire des comportements des uns et des autres. Encore une fois, ces sujets-là peuvent être réglés ailleurs que dans la commission d'enquête.

M. Matthieu Pigasse. Je parlais bien de la commission !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. Vous avez dû voir que les trois objets de cette commission d'enquête étaient de s'intéresser à la neutralité, de

s'intéresser au financement et de s'intéresser au fonctionnement – notamment aux conflits d'intérêts de l'audiovisuel public. Je ne doute pas que vous ayez suivi une bonne partie des auditions de cette commission d'enquête, qui a pu lever et révéler nombre de conflits d'intérêts. Vous en avez évoqué quelques-uns sans aller au bout des faits, sur des subventions accordées à des associations par France Télévisions alors qu'il y a un certain nombre de ses dirigeants qui peuvent être liés. Vous avez évoqué des conflits d'intérêts, par exemple, avec d'anciens dirigeants de l'audiovisuel public qui ont des relations personnelles avec des dirigeants de sociétés privées de production, à qui l'audiovisuel public attribue des contrats importants.

M. Matthieu Pigasse. Je n'ai pas du tout évoqué cela !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mettre en cause les travaux de cette commission d'enquête, alors que je pense sincèrement que c'est de salubrité publique de lever le capot sur 4 milliards d'euros payés par les Français... Il y a à peu près 1 milliard d'euros d'argent public versés chaque année pour des contrats passés avec des sociétés de production. Je pense que les Français, depuis le début, peuvent voir la légitimité de ces travaux. C'est d'ailleurs tout l'honneur de cette commission d'enquête.

Que cela vous déplaît, monsieur Pigasse, parce que vous avez des intérêts dans l'histoire, des intérêts importants, c'est votre droit. Mais je vais vous demander, s'il vous plaît, d'arrêter de dénigrer ces travaux. Encore une fois, c'est la première fois que l'Assemblée nationale s'y intéresse...

M. Erwan Balanant (Dem). Pas du tout ! On fait ce travail tous les ans en commission des affaires culturelles et de l'éducation !

M. Charles Alloncle, rapporteur. ...et je pense que ces travaux sont vraiment importants pour retrouver de l'efficacité dans la dépense publique et pour retrouver un audiovisuel public fort, dénué et éloigné de toute forme de conflit d'intérêts.

Monsieur Nommé, pardon, vous avez été très patient depuis le début...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, monsieur le rapporteur... Allez-y monsieur Pigasse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, c'était une mise en cause personnelle, qui ne répondait en rien à ma question, monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si M. Pigasse vous met en cause, et qu'ensuite vous le mettez en cause, ça va être...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je propose qu'on avance sans faire systématiquement...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai proposé d'avancer, mais M. Pigasse m'indique que les propos que vous avez cités étaient faux. Je suis obligé de le laisser rétablir ses propos. Si vous le mettez en cause et qu'il vous met en cause, nous n'allons pas avancer.

M. Matthieu Pigasse. Je vais être rapide.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Soyez précis sur votre réponse. Ensuite, je redonne la parole au rapporteur.

M. Matthieu Pigasse. Oui, je vais être précis, très précis – peut-être trop pour M. le rapporteur. Moi, je ne dénigre pas les travaux de la commission. J’ai commencé en disant – et je vais finir en répétant que je suis heureux d’être là et que je considère que c’est une exigence démocratique que de répondre à vos questions. Il n’y a aucun dénigrement. Premier point.

Deuxième point, ce qui me fascine toujours avec vous, monsieur le rapporteur, à nouveau, c’est cette posture victimaire. Vous dites découvrir des choses. Mais qu’avez-vous découvert ? Vous avez multiplié les fausses informations. Vous avez dit avoir un email montrant que France Télévisions aurait exercé une pression sur la Cour des comptes au motif qu’il ne fallait pas sortir le rapport avant la reconduction de Delphine Ernotte. C’est faux. Vous avez dit qu’il y a eu 1,5 million d’euros de frais de cocktails pendant le covid. C’est faux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, c’est parfaitement vrai !

M. Matthieu Pigasse. Non, c’est complètement faux !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Delphine Ernotte l’a avoué !

M. Erwan Balanant (Dem). C’est faux ! C’est un mensonge !

M. Matthieu Pigasse. Mais non... Comment pouvez-vous dire cela ? C’est honteux de dire cela. C’était pour ceux qui travaillaient pendant le covid, qui se nourrissaient.

Je continue. Vous dites que tous les dirigeants de l’audiovisuel sont de gauche. Mais c’est complètement faux ! Sibyle Veil a travaillé avec Nicolas Sarkozy ; le numéro 2 de France Télévisions, Christophe Tardieu, a travaillé avec Nicolas Sarkozy.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Pigasse...

M. Matthieu Pigasse. Christine Albanel a travaillé avec Jacques Chirac. Non mais quand même ! Vous avez dit n’importe quoi du début à la fin ! L’ancien président de l’Arcom, celui qui a retiré la licence à C8 – justement, même si vous ne m’avez pas demandé mon avis – a travaillé avec Jacques Chirac.

Quant à ce qui nous concerne, Mediawan, puisqu’on est là... Ce serait dommage que je m’énerve, mais quand même : vous ne connaissez pas la notion de contrôle, vous ne connaissez pas la notion de concentration ou vous faites semblant de ne pas la comprendre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Pigasse...

M. Matthieu Pigasse. Mon propos est clair !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Pigasse, je vous ai laissé à plusieurs reprises...

M. Matthieu Pigasse. Jérôme Nommé me dit de me taire. *(Sourires.)*

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Pigasse, je vous ai laissé à plusieurs reprises rétablir ce qui vous semblait être des fausses informations. Vous l’avez fait longuement et à plusieurs reprises. Le rapporteur a des questions, vous avez des réponses à apporter, je n’en doute pas. Pouvons-nous revenir à un échange de questions-réponses ? Je vous en remercie tous les trois par avance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le président. Monsieur Nommé, j'en viens à vous, et merci pour votre patience. Sur cette notion de contrôle... Dans un article du *Figaro* publié le 26 février dernier, KKR est présenté comme un investisseur passif de Mediawan. Or la note d'information transmise à l'AMF lors de l'OPA sur Mediawan en 2020 décrit une réalité assez différente. Ce document indique que la société SHOW TopCo, qui est contrôlée par KKR, peut nommer trois membres sur sept au conseil de surveillance de Mediawan Alliance. KKR dispose également d'un droit de veto sur des décisions majeures : adoption du budget annuel dans certains cas, émission d'actions, introduction en bourse, ainsi que, au-delà de certains seuils, acquisitions, cessions et investissements.

Quand on voit que vous êtes, au titre de KKR, en mesure de bloquer un budget, de poser un veto sur des décisions stratégiques du groupe et, potentiellement, de prendre le contrôle de Mediawan, est-ce qu'on peut dire que vous êtes simplement un investisseur passif ?

M. Jérôme Nommé. Mes réponses vont être bien plus ennuyeuses et moins enflammées que celles de mon voisin. Premier point : nous ne commentons pas les articles de presse – nous perdrons notre temps. Deuxièmement : beaucoup des points que vous avez indiqués sont factuellement faux. Je suis ravi de les clarifier. Nous n'avons pas de droit de veto sur le budget.

Je rappelle que KKR est un investisseur financier minoritaire et, à ce titre, dispose de certains droits protectifs standards – j'y reviendrai. En l'occurrence, nous avons deux représentants au conseil de surveillance – et non trois. Je suis l'un des deux. Nous n'avons pas de droit de veto sur le budget, sauf cas exceptionnel. Nous n'avons pas de droit de veto sur le plan stratégique. Les droits protectifs sont standards, propres à tout investisseur financier. Ce n'est pas lié à Mediawan, ce n'est pas lié à KKR. Typiquement, un changement de siège social, une modification des statuts sont des cas où jouent les droits protectifs d'un minoritaire. Donc en aucun cas nous n'avons le pouvoir d'influencer la stratégie, en aucun cas nous ne pouvons prendre le contrôle – puisque c'est ce que vous avez indiqué. Je rappelle que ce contrôle, qui est exercé par les trois cofondateurs, est inscrit dans les statuts.

Je vais prendre un peu de recul quand même et nous ramener dans la vraie vie. Figurez-vous que chez KKR, nous ne nous réveillons pas tous les matins en nous disant que nous allons putscher le management de Mediawan et que nous allons prendre le contrôle. Nous sommes ravis – depuis le début, et c'était notre accord – que les trois cofondateurs restent présents, restent en contrôle, et que Pierre-Antoine Capton soit le dirigeant de cette entreprise. La valeur de notre investissement – il n'y a pas de problème à parler de valeur et de création de valeur, nous sommes des investisseurs financiers – est totalement corrélée à cette notion de contrôle par les fondateurs, qui ont eu cette vision stratégique que nous rejoignons, et au fait que Pierre-Antoine et toutes ses équipes, que vous avez reçus, continuent à piloter.

Oui, il y a des droits protectifs standards d'investisseur minoritaire. On ne va pas tous les redescendre, je ne les connais même pas moi-même tous par cœur.

En l'occurrence, tout cela avait été transmis de manière factuelle et transparente à l'Autorité de la concurrence en 2020, qui a étudié le dossier de manière minutieuse et a conclu que nous n'avons pas le contrôle. Rien n'a changé depuis. Et nous n'avons aucune velléité à ce que ça change.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Tous les éléments que je vous ai cités figurent notamment dans un article de *Capital* qui est daté du

6 décembre 2021, intitulé « Les astuces de Luc Besson et de Mediawan pour continuer à toucher des aides publiques. »

Nous vous avons interrogé sur la structure capitaliste de Mediawan et sur vos participations, vous trois refusez de nous répondre. Tant que nous n'avons pas ces informations, nous sommes obligés de nous référer à des informations publiques qui figurent dans la presse. C'est la raison de mes questions.

Je vous pose aussi une question sur le contrôle, mais je vais vous laisser évidemment répondre, vous expliquer sur la prise de contrôle. La note de l'AMF précise l'existence d'une *golden share* – une *golden share*, c'est une action spécifique, c'est une forme particulière d'action de préférence qui permet à celui qui la détient de conserver un droit de veto sur l'ensemble du capital d'une société dans certaines circonstances spécifiques, comme les modifications de règles d'attribution des aides du CNC : les droits et obligations seraient « inversés » – fin de la citation –, faisant de KKR l'actionnaire de contrôle de Mediawan Alliance.

M. Capton – je lui ai posé la question – nous affirme que cette action de préférence n'a pas été retenue dans le projet final. Monsieur Nommé, est-ce que vous confirmez effectivement que cette *golden share* n'a pas été retenue dans le projet final ?

M. Jérôme Nommé. Vous m'avez trouvé ennuyeux lors de la saison 1 ; je vais être très ennuyeux lors de la saison 2. Je vais répéter ce que vous ont indiqué Pierre-Antoine Capton et Guillaume Izabel. Aujourd'hui, l'action de préférence au profit des fondateurs n'a aucune conditionnalité. Guillaume Izabel vous a indiqué qu'une conditionnalité était envisagée lors des discussions initiales mais n'existe pas aujourd'hui. Donc non, l'action de préférence est pérenne. Encore une fois, tout cela est en phase avec l'esprit de cette rencontre en 2020, qui est de laisser le contrôle aux fondateurs. Par aucun moyen – je suis sous serment –, KKR, ou un autre actionnaire, ne peut prendre le contrôle de la société.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci beaucoup pour votre réponse, monsieur. Est-ce que vous pourriez préciser : cette action de préférence est « pérenne », qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Jérôme Nommé. Qu'il n'y a pas de conditionnalité attachée à cette action de préférence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me permets aussi de préciser que les éléments que je vous ai indiqués figurent à la fois dans l'article de presse que je vous ai cité et dans la notice qui a été transmise à l'AMF. Encore une fois, toutes ces informations sont sourcées.

M. Jérôme Nommé. Encore une fois, je ne commente pas les articles de presse. Vous pourrez interroger le journaliste ; il vous dira quelles sont ses sources. Moi, je ne le ferai pas. Pour ce qui de la note à l'AMF, évidemment, elle est publique. Tout ça a été également pris en compte par l'Autorité de la concurrence en 2020, qui est l'autorité administrative compétente. Vous avez raison, tout cela est totalement transparent.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci monsieur. Ce sera ma dernière question sur le sujet du contrôle : je vous propose de revenir sur l'offre publique d'achat (OPA) de 2020. À la lecture de la notice transmise à l'AMF, il y a une clause assez claire, je vais la citer : « à compter de la cinquième année suivant l'entrée en vigueur du pacte d'actionnaires », KKR peut

demander – donc, SHOW TopCo ou KKR – peut demander soit le transfert des titres à un tiers, soit de devenir actionnaire direct de Mediawan, et non plus seulement *via* la *holding* Mediawan Alliance.

Cette clause ouvre la possibilité soit de céder sa participation au plus offrant, soit de monter directement au capital opérationnel de la société Mediawan. Cette cinquième année est arrivée l’an dernier. Pouvez-vous nous dire si cette clause a été activée et si elle est susceptible d’être activée à court terme ?

M. Jérôme Nommé. Je n’ai pas les détails de la clause en tête mais vous faites référence, encore une fois, à des droits classiques pour un investisseur financier minoritaire. Comme je vous l’ai indiqué, les fonds ont une durée de vie finie, de dix à douze ans. C’est totalement standard, lorsqu’un fonds d’investissement prend une participation, que soient négociés des mécanismes qui permettent la liquidité à terme. Cela ne veut pas dire que ces droits soient nécessairement activés. C’est négocié au début, et puis ensuite, c’est la vie des affaires, ça dépend des chemins parcourus et de ce qui reste comme chemin à parcourir.

Pour vous répondre précisément, ça n’a pas été actionné. Il n’y a aucune intention de l’actionner. Si à un moment, ou quand à un moment, KKR décidera de sortir partiellement ou totalement – et encore une fois, ce n’est pas du tout l’objectif, il y a encore beaucoup à faire aux côtés de l’équipe dirigeante et des cofondateurs de Mediawan –, à ce moment-là, s’il devait y avoir un autre investisseur qui venait à remplacer totalement ou partiellement KKR, un, les fondateurs ne perdraient pas le contrôle, deux, ce nouvel investisseur souhaitera l’adoubement, l’accord avec les fondateurs. La dernière chose que vous souhaitez en tant que futur investisseur, c’est de ne pas avoir le soutien, l’alignement avec les cofondateurs, avec Pierre-Antoine Capton.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos réponses. Toute dernière question sur ce sujet.

Si je vous pose toutes ces questions notamment sur le contrôle, c’est parce que nous avons aussi auditionné, le 17 février dernier, les syndicats de producteurs, devant cette commission. Trois syndicats, le syndicat des producteurs indépendants (SPI), l’union des producteurs de cinéma et de contenu publicitaire (UPC) et la société civile des auteurs, réalisateurs et producteurs (ARP), nous ont expliqué qu’ils avaient déposé un recours administratif contre la décision du CNC d’accorder des aides publiques à la société Mediawan, parce qu’ils soupçonnaient en tout cas un contrôle ou une détention capitaliste majoritaire par votre fonds d’investissement, qui est un fonds étranger. Ça a été relayé par l’article que je vous ai cité, « Les astuces de Luc Besson et de Mediawan pour continuer à toucher des aides publiques ». Avez-vous pu vous expliquer avec ces représentants de syndicats de producteurs sur le recours qu’ils ont déposé contre Mediawan pour cette raison ?

M. Matthieu Pigasse. Je vais répondre de manière passionnée et enflammée, pour dire la chose suivante. D’abord, c’est une action judiciaire en cours. Il me semble que l’article 6 de l’ordonnance du 17 novembre 1958 dispose que, normalement, nous ne devrions pas en parler. Et pourtant, monsieur le rapporteur, vous avez auditionné ici même le syndicat qui a déposé ce recours, et vous lui avez dit la chose suivante – effectivement je vous lis attentivement – : « Je vous remercie pour votre réponse. Vous aurez en tout cas un serviteur devant vous qui défendra aussi cette position, quelles que soient les auditions. »

J'ai donc trois questions. À quoi sert-il d'être auditionné si, en fait, vous ne nous écoutez pas, nous n'arrivons pas à vous convaincre ? Deuxièmement, je suis quand même assez étonné d'une interférence de ce type dans une action judiciaire en cours. Et troisièmement, je ne sais pas quels intérêts vous servez derrière cette remarque.

Je reviens juste sur une chose. Il faut arrêter de citer comme sources, sur le contrôle, des journaux comme *Capital*, qui n'est pas connu comme étant un grand journal d'investigation – d'ailleurs, je me demande qui en est le propriétaire. Il faut aller auprès des autorités administratives indépendantes et regarder à nouveau – vous devriez le faire. La décision de l'Autorité de la concurrence du 21 septembre 2020 exprime l'essentiel : Mediawan est sous contrôle français. Point. Vous pouvez y passer des heures, ça ne changera rien. L'Autorité de la concurrence l'a également reconnu, ainsi que le CNC. Point. Vous pouvez y passer des heures, ça ne changera rien à l'état du droit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, je persiste et signe. J'ai expliqué à ces représentants de syndicats de producteurs que je serai toujours attentif au respect de la loi le plus strict, que je soutiendrai toujours que les contrats accordés par les entreprises publiques soient conditionnés à des entreprises françaises, comme c'est le cas pour le CNC. Il y a des détournements de fonds, notamment du CNC. En l'occurrence, il y a eu un recours administratif qui a été déposé. On l'a appris d'ailleurs dans le cadre de cette audition, de l'aveu des représentants des syndicats de producteurs, pour qui c'est un sujet qui est important. Oui, effectivement, je défendrai toujours le strict respect de la loi et je défendrai aussi toujours des subventions d'entreprises publiques, comme par exemple le CNC, à de la création et à de la production indépendante françaises. Absolument, monsieur Pigasse.

M. Matthieu Pigasse. Pardonnez-moi, mais le respect de la loi consiste, pour un rapporteur de commission d'enquête, à interférer dans une action judiciaire en cours et à porter un jugement ? C'est exactement comme le tweet dont parlait tout à l'heure Xavier sur je ne sais plus quelle révélation totalement fantasque et fantaisiste. C'est juste n'importe quoi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais en tout cas vous remercier tous les trois pour votre patience. Merci d'être venus. Ça n'a pas été chose simple d'organiser cette audition, mais le plus important, c'est qu'elle puisse avoir eu lieu. Merci d'avoir répondu aussi à l'ensemble de mes collègues.

Quant à nous, il nous reste quelques auditions à terminer, pour notamment envisager la rédaction de ce rapport. Merci encore pour vos éclairages cet après-midi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur le rapporteur. J'ai encore une question importante à vous poser, à laquelle vous n'avez pas répondu. Comme vous vous intéressez tous les trois aux médias, une question m'apparaît essentielle. Finalement – et ce matin, Patrick de Carolis le disait très bien –, en nous intéressant à l'audiovisuel public, nous prenons le sujet à l'envers : nous nous intéressons au budget, aux moyens, à la gouvernance, avant de nous poser la question de la raison d'être de l'audiovisuel public et de ce que devrait être l'audiovisuel public.

Vous possédez, directement ou indirectement, des médias privés, notamment dans la presse écrite ou des journaux en ligne. J'aimerais vous demander : pour vous, quelle est la raison d'être de l'audiovisuel public ? Qu'est-ce que l'audiovisuel privé ne fait pas, ne pourrait pas faire, ou ne devrait pas faire, que l'audiovisuel public devrait faire ?

Je vous le demande parce que tout à l'heure, monsieur Niel, vous avez dit que vous seriez intéressé, si, un jour, l'audiovisuel public devait être privatisé – même si vous ne le souhaitez pas. Pour vous, qu'est-ce que fait l'audiovisuel public que l'audiovisuel privé ne ferait pas ?

La deuxième question que j'ai m'apparaît aussi importante. En France, la loi de 1986 encadre l'information dans notre pays, l'information dans les médias : elle fixe des règles de pluralisme, d'impartialité et d'honnêteté de l'information. Il y a quelques semaines, Mme Ernotte a dit : « Finalement, dans les médias privés, on pourrait assumer que ce pluralisme interne n'a plus lieu d'être, et évoluer vers des médias d'opinion, comme fonctionne la presse écrite ». Quel est votre point de vue là-dessus ? Est-ce qu'il faut conserver le pluralisme interne, c'est-à-dire conserver l'obligation pour les chaînes privées d'inviter tous les responsables politiques et de donner la parole à tous les courants de pensée, tous les courants politiques ? Est-ce que ces règles de pluralisme interne sont importantes, ou est-ce qu'il faut faire évoluer les médias – je parle là de la radio et de la télévision – vers la presse écrite, c'est-à-dire sans ces règles de pluralisme ?

M. Xavier Niel. Je crois que vous avez d'ores et déjà, de fait, des médias d'opinion en France, même s'ils ne portent pas ce nom. Moi, je trouve que c'est une bonne chose. L'important c'est que, quand on regarde un média, on sache quelle est son étiquette, et que cette étiquette ne soit pas trompeuse. Je suis ravi qu'il y ait des médias qualifiés d'extrême droite, ou, potentiellement, d'extrême gauche.

Ces chaînes, souvent, sont obligées de jouer avec la loi de 1986, et de diffuser la nuit des opinions contraires. Je trouve cela idiot. Je pense qu'à un moment, il faut que ces médias s'assument et qu'on aille dans le sens du pluralisme externe.

Le nombre de canaux de diffusion est important. Il nous reste un problème, qui est la numérotation des chaînes : comment pouvons-nous nous assurer que l'ensemble des chaînes soient traitées de la même manière et qu'il n'y ait pas une forme de domination d'un groupe de chaînes, les premières chaînes ?

Vous avez posé la question du rôle de l'audiovisuel public : c'est de s'adresser à tous et d'aller chercher ou de mettre en œuvre, notamment, des programmes qui n'ont pas de rentabilité économique. Je trouve cela important. C'est ce que fait l'audiovisuel public dans un certain nombre de cas : avoir des contenus qu'on ne pourrait pas – ou qu'on ne peut pas – trouver ailleurs, parce que l'audience qui va être générée ne permet pas une rentabilité. On le voit sur Arte et on le voit sur un certain nombre d'autres chaînes. Ce qui n'empêche pas, à côté, d'avoir des contenus qui permettent de générer des recettes à l'audiovisuel public. Nagui produit des contenus rentables. Je crois qu'un nombre significatif de contenus de Mediawan sont rentables pour l'audiovisuel public, c'est-à-dire que le prix dépensé est inférieur à la recette générée. Cela me paraît incroyablement important.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai grandi avec des émissions, avec « Récité A2 ». Les émissions pour enfants ne sont pas des émissions qui rapportent de l'argent, parce qu'on ne peut pas les accompagner de publicité. Mais Dorothée, ce n'est pas mal. J'habitais Créteil. Ce n'était peut-être pas un endroit fantastique – enfin, c'est une très belle ville et j'adore cette ville mais ce n'était peut-être pas l'endroit le plus riche de ce pays. J'ai grandi dans une famille moyenne et j'étais content d'avoir l'audiovisuel public, parce qu'il offrait un contenu accessible. Nous n'avions pas l'argent nécessaire pour nous abonner – les chaînes par abonnement n'existaient pas, mais si elles avaient existé, nous n'aurions pas eu l'argent

nécessaire, à la maison, pour nous abonner à autre chose qu'à l'audiovisuel public. Donc je pense que c'est cela que doit mettre en œuvre le service public, à côté des missions rentables.

J'aimerais juste ajouter une chose, parce que nous avons beaucoup parlé de l'audiovisuel public : le travail de Mediawan est d'être partenaire avec toutes les chaînes. L'un des premiers partenaires de Mediawan est Canal+. Je suis ravi de l'existence de Canal+. Et je n'ai rien contre l'existence de CNews. Je suis ravi que CNews existe, même si je ne suis pas toujours d'accord avec ce qui y est raconté. Mais je suis ravi que CNews existe. De la même manière, nous sommes ravis de travailler avec TF1, avec M6, avec Netflix. Elles ont chacune leurs spécificités et le travail de Mediawan est de s'adresser à l'ensemble des médias, à l'ensemble des diffuseurs et de produire pour eux des choses qui sont de qualité.

Un dernier élément, parce que je ne suis pas sûr que nous vous reparlerons après : c'est de vous remercier d'avoir eu cette qualité d'écoute. Je vous l'ai dit, je regrette juste que nous ayons été attaqués en dehors de cette enceinte. Et que nous n'ayons pas répondu, ni Matthieu, ni moi, ni Pierre-Antoine, en dehors de cette enceinte. Et je trouverais sain que ces débats se passent exclusivement à l'intérieur de cette enceinte. Parce que c'est très facile de donner des interviews au-delà de cette enceinte, mais cela ne permet pas une forme de pluralisme dans les avis.

Je félicite les députés qui sont là depuis tout à l'heure, à nous subir et à me subir – je n'ai aucun doute que je peux être pénible, j'ai un côté pénible !

Je pense qu'à partir du moment où le débat est sorti de cette commission d'enquête, vous lui avez donné – encore une fois, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, monsieur le rapporteur : vous lui avez donné une importance qui n'a que des fins politiques personnelles, en vous scandalisant systématiquement des dépenses d'argent public, etc. C'est tellement facile d'être démagogique sur le sujet ! C'est tellement facile d'être démagogique !

Et lorsque vous attaquez des tiers à cette commission d'enquête, des tiers que nous sommes, ne vous étonnez pas de nous trouver un petit peu agressifs en face de vous – parce que nous, nous ne faisons pas cela par-derrière, nous faisons cela en face. Donc je m'excuse si vous nous avez trouvés agressifs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Pigasse, je vous laisse répondre à la question et je donne la parole au rapporteur qui avait une dernière question.

M. Matthieu Pigasse. Je vais être très rapide. Je réponds à votre question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci.

M. Matthieu Pigasse. D'abord, sur le rôle de l'audiovisuel public, je l'ai mentionné dans le propos liminaire ; pour moi, ce rôle consiste à s'adresser à tous et à aller là où, au fond, le secteur privé n'irait pas par manque de rentabilité ; je donne un exemple tout récent : les Jeux Paralympiques. Au-delà de cela, le rôle de l'audiovisuel public est d'assurer l'accès de tous à la culture avec une programmation exigeante, je me répète, une représentation équilibrée, politique et des territoires, et surtout – ce qui va faire le lien avec votre deuxième question –, donner une information vérifiée, si je puis dire, c'est-à-dire des faits et pas des opinions.

De ce point de vue là – c'était votre deuxième question –, le pluralisme interne, à mon sens, doit être la règle pour l'audiovisuel public, mais pas nécessairement sur l'audiovisuel

privé ou les médias privés : c'est alors le pluralisme externe qui importe, c'est-à-dire éviter la concentration des médias entre quelques mains.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Simplement, une rectification, puisque visiblement, monsieur Pigasse, vous appréciez tordre la vérité. Vous avez dit, je vous cite, que lors d'une audition, j'aurais dit : « Vous avez face à vous un serviteur qui défendra aussi cette position, quelles que soient les auditions. » Malheureusement, ce n'est pas la citation. Je suis devant le compte rendu officiel de l'audition sur le site de l'Assemblée nationale. Je vais vous donner très exactement la citation. « Monsieur Charles Alloncle, rapporteur : Vous avez face à vous un serviteur qui défendra aussi cette position. Le but de mes questions est précisément de faire la lumière sur les subventions accordées à certains grands groupes, en dépit de schémas actionnariaux qui manquent de transparence. » Vous voyez qu'avoir évoqué « quelles que soient les auditions » est parfaitement faux. Je tenais à rectifier cela avant la fin des auditions, parce que je crois vraiment à la vérité et à la sincérité d'une information qui est donnée, et de ne pas les tordre. Je vous remercie beaucoup.

M. Matthieu Pigasse. Pour rectifier votre rectification, sans y passer quatre heures, je vous enverrai l'audio et le film, et vous verrez que c'est très exactement ce que vous avez dit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Moi, je me réfère au compte rendu sur le site de l'Assemblée nationale, que j'ai pu retrouver dans le cadre de l'audition, et c'est ce qui figure exactement dans le compte rendu. Merci beaucoup.

M. Matthieu Pigasse. Je vous enverrai l'audio.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'avez pas de dernière question, finalement, monsieur le rapporteur ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'était une rectification.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ah, c'était une rectification.

En tout cas, merci à tous les trois d'avoir répondu à nos questions et d'y avoir consacré plus de trois heures trente. Je vous remercie de votre présence au sein de cette commission.

L'audition s'achève à dix-sept heures trente.

Membres présents ou excusés

Présents. -